



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

2021

Rapport Final

Evaluation externe
de l'approche de
caisses d'épargne
et de solidarité en
RDC –
Action de Carême
Programmes
2010- 2024



Cette publication est produite avec le soutien financier de la Direction du Développement et de la Coopération suisse. Son contenu relève de la seule responsabilité d'Action de Carême



Fastenaktion
Action de Carême
Azione Quaresimale



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

Pierre Assenmaker

30/09/2021

Table des matières

Table des illustrations.....	3
1. Résumé	4
2. Introduction	6
Objet, finalité et portée de l'évaluation	6
Objectifs	6
Méthodologie de l'évaluation	6
Etendue géographique des Projet évalué.....	7
Contexte de l'évaluation.....	10
Parties prenantes du volet CES en RDC	12
3. Constats et analyses	13
Préambule	13
<i>Les différentes dénominations utilisées pour qualifier les groupements appuyés par AdC et ses partenaires nationaux et les débats sous-jacents</i>	13
Mise en œuvre de l'approche (M).....	13
Pertinence (P).....	24
Efficacité (E).....	37
Thèmes transversaux (Genre, aspects psychosociaux) (T)	39
Préconclusion	42
4. Conclusions	43
Théorie de changement	49
5. Recommandations	50
6. Bibliographie	54
Annexe 1 : Eléments clés des GS de RDC. Comparables avec les autres approches de groupes de solidarité d'ADC	56
Annexe 2 – schéma des groupements de solidarité – Blanchard Ayinza.....	59
Annexe 3. Guides d'entretien « groupements ».....	60
Annexe 4 : Données des groupements : exemple du Sankuru	62
Annexe 5.....	65
Annexe 6 : compléments d'information au rapport apportés par Blanchard Ayinza	66

Table des illustrations

Figure 1 : schéma des parties prenantes, Blanchard Ayinza, Mémoire de Master, graduate institute, Geneve, 2015, p. 13	12
Figure 2 : schéma du modèle des CES	14
Figure 3 : cahier des ventes qui met en relation variétés, prix de vente et noms des bénéficiaires	15
Figure 4 : configuration organisationnelle hybride et complexe, secteur Kinzenga	18
Figure 5 : planche d'amarante du groupement	19
Figure 6 : planche d'amarante d'un particulier.....	19
Figure 7 : carte manuscrite du territoire concerné par le CEPAL et deux réseaux le long d'axes routiers	20
Figure 8 : système redistributif d'alevins par ruissellement, le long des axes, au sein des « grappes » de groupements, vers les membres.....	21
Figure 9 : cahier des prêts, GECP.....	22
Figure 10 : cahiers des ventes agricoles, AFM.....	22
Figure 11 : cahier de suivi des prêts : n°, date, nom et somme prêtée	22
Figure 12 : cahier de suivi des cotisations pour l'assistance.....	22
Figure 13 : nouveaux cahiers d'assistance sociale, journal de caisse. APEK	23
Figure 14 : plan des sessions de formation en éducation financière - CEPAL.....	23
Figure 15 : les membres d'AFEPAM en tenue de réunion	28
Figure 16 : mémorandum AFEPAM, Kwilu.....	29
Figure 17 : articulation des services des groupements dans le temps	30
Figure 18 : Afepam, rapport de dépouillement de caisse suite à la vente des produits du travail collectif, et partage du solde entre membres.....	31
Figure 19 : Afepam rapport des ventes des produits agricoles et partage des fonds aux membres	31
Figure 20 : schéma du fonctionnement des groupements de solidarité	33
Figure 21 : les jeunes de l'association RAA, Kwilu	35
Figure 22 : ordre du jour associatif.....	36

1. Résumé

1. Cette évaluation a eu pour finalité d'identifier les effets les plus pertinents dans la vie des membres que les caisses d'épargne et de solidarité (CES) ont eu depuis 2010, attribuables au programme d'Action de Carême (Fastenopfer) en République Démocratique du Congo (RDC) et à ses projets (en particulier dans les régions du Kwilu et du Sankuru). L'évaluation à la fois sur une approche stratégique, le choix de mobiliser des organisations locales (les CES) pour opérationnaliser auprès des publics cibles les visées du Programme Pays d'ADC et RDC et sur les effets de cette approche.
2. La méthodologie appliquée pour réaliser l'évaluation est principalement qualitative. Elle se fonde sur la réalisation d'entretiens semi-directifs avec les cadres de l'intervention et de focus group (17) avec les membres des groupements de solidarité. Un guide d'entretien, traduit en kikongo et otetela, a été utilisé. Une sélection aléatoire des groupements a été opérée de façon à assurer la représentativité de l'échantillon. L'observation in situ des activités des groupements et de leurs effets concrets fait également partie de la méthode d'évaluation de même que la revue des outils de gestion des groupements et de suivi des projets.
3. L'approche des Caisses d'épargne et de Solidarité d'ADC consiste principalement à mobiliser, accompagner et appuyer des groupements associatifs locaux (les CES), en zone rurale. La visée de ces appuis s'oriente principalement vers le droit à l'alimentation, la résilience des groupes cibles vis-à-vis de risques sociaux et environnementaux par la prise en charge collective de ces risques, l'intégration d'une préoccupation « genre » dans les groupements en prenant en compte les aspects culturels, la prévention des conflits via un volet psychosocial. Une attention particulière porte sur le fait que, de façon transversale, les groupements intègrent des groupes sociaux vulnérables, en respect du principe LNOB (leave no one behind).
4. L'organisation du Programme et de ses projets est assez décentralisée : des organisations partenaires locales se chargent de sa mise en œuvre. Il s'agit d'ONG de la société civile à visées de développement ou d'organisations confessionnelles catholiques. 11 OP sont chapeautées par un bureau d'étude, DOPERC, situé à Kinshasa, qui se charge de la coordination nationale du Programme et de ses projets, le suivi-évaluation, l'appui méthodologique et en intrants. ADC finance les projets et les organisations partenaires et pilote le Programme depuis la Suisse.
5. Cette configuration favorise une appropriation du Programme par les organisations locales et nationales. **La responsabilisation et l'apprentissage qui en résultent chez les partenaires d'ADC en RDC sont des éléments à mettre au crédit du Programme.** Un autre élément capital à mettre au crédit du programme est la proximité qui existe entre les animateurs des OP et les groupements. En effet, les animateurs chargés du suivi et de l'accompagnement des CES sont généralement natifs des villages où se situent ces OP. Leur participation au quotidien des groupements est un atout rare et précieux.
6. L'éloignement d'ADC et de la coordination nationale vis-à-vis des OP et des groupements de solidarité produit quelques effets négatifs que le Programme ne parvient pas encore à juguler, malgré certains efforts : les OP semblent parfois fonctionner avec des approches stratégiques assez différentes et peu d'outils de suivi et évaluation. La réalité du travail des animateurs au sein des groupements reste peu documentée. La remontée d'information est faible, ce qui ne facilite pas le pilotage du programme. Cet éloignement combiné au faible rapportage génère aussi certaines incompréhensions. Il importe, à cet égard, de rapprocher les différentes parties prenantes du PP, notamment par des missions conjointes organisées régulièrement mais également par la conception plus concertée d'outils de suivi-évaluation adaptés.
7. Une ambiguïté est à relever : les groupements de solidarité, en tant qu'organisations des populations, sont à la fois des publics cibles – « hommes et femmes organisés en groupements » - et sur le terrain, des partenaires - sans que ce statut leur soit formellement accordé-. La méthodologie déployée, dans son rapport à ces organisations, oscille entre ces deux pôles. Parfois, ils sont considérés comme subordonnés, lorsque par exemple on les enjoint d'arrêter certaines formes de services, les prêts à intérêt ou les tontines financières. Cependant sur le terrain, face à l'application variable du modèle suggéré, on reconnaît de facto leur autonomie fonctionnelle en tolérant ce qui est déconseillé. Il en résulte des malentendus et incompréhensions entre les parties prenantes de l'approche.

8. Il importe également de savoir si on appuie des organisations préexistantes ou formées pour l'occasion, à la demande des OP. Il y a là un flou potentiellement préjudiciable à la relation avec les groupements. Dans la mesure où généralement, des organisations préexistent à la constitution des CES, sous la forme de tontines villageoises et/ou d'association d'entraide constituées autour de l'école, de l'église ou d'une activité productive, ces organisations devraient être considérées pour ce qu'elles sont déjà plutôt que comme des organisations à modeler/former/autonomiser. **L'approche propre à ADC devrait être davantage liée à des choix en matière de stratégie d'accompagnement qu'à un modèle organisationnel type.**
9. Malgré ces malentendus, **l'approche proposée est fondamentalement pertinente et efficace.** Sa pertinence repose sur le choix de ce type d'organisation pour opérationnaliser les appuis auprès des populations. Dans la mesure où ils relèvent d'organisations créées par les gens pour répondre à leurs besoins, les groupements de solidarité sont des outils pertinents pour renforcer la résilience des populations face aux aléas de l'existence, améliorer la nutrition et soutenir hommes et femmes en situation de vulnérabilité.
10. L'évaluation montre que les services d'assistance inconditionnelle aident en effet les membres en situation heureuse et malheureuse dans de multiples domaines : santé, éducation, naissances, grossesses, décès, unions matrimoniales, veuvage ou abandons matrimoniaux, accidents. Ces services sont à encourager et renforcer par les partenaires. Ils reposent généralement principalement sur des cotisations réduites mais régulières et obligatoires des membres. L'assistance se fait également par le biais de l'entraide dans le travail et par le biais de dons en biens : savons, nourriture, objets domestiques.
11. Parfois, mais pas toujours, ces services sont nourris par des activités productrices collectives, parfois appuyées par les OP. **Les appuis en intrants agricoles et en alevins améliorent en effet la marge bénéficiaire des activités productives,** dans la mesure où ces intrants sont coûteux. Selon la stratégie proposée, les groupements ne devraient recevoir ces appuis qu'au début de la collaboration avec les PO. **Toutefois, cela ne permet apparemment pas toujours l'appropriation des techniques et variété proposées.** Un besoin existe donc pour définir de façon plus claire le processus d'appui devant mener à son intégration chez les membres.
12. L'évaluation démontre également que la plupart des groupements font des crédits aux membres et non membres, permettent à ces derniers de s'insérer dans un circuit socio-économique. Des problèmes de remboursement ont été relevés précédemment, ce qui a généré une importante réflexion au sein du Programme et des modifications stratégiques.
13. En cas de retard de remboursement, les groupements font généralement preuve de tolérance. Les crédits sont souvent garantis par la participation aux travaux collectifs ou le remboursement en biens. Il semble également qu'on module les crédits octroyés selon les capacités de remboursement des membres. **Les groupements solides démontrent une certaine capacité d'autorégulation, à encourager.**
14. **L'ensemble des composantes des sociétés rurales s'impliquent dans ces structures et profitent de leurs services, y compris certains groupes particulièrement vulnérables.** Les femmes veuves ou abandonnées sont, compte tenu de certaines pratiques coutumières et normes sociales, en situation particulièrement difficile. Les jeunes hommes non mariés font également parfois partie de ces catégories vulnérables. Certains groupements se forment spécifiquement autour de ces catégories, en vue d'organiser le soutien mutuel.
15. Au vu des témoignages récoltés, ces groupements favorisent le bien être psychosocial des associés par le biais de la convivialité et de la protection qu'ils apportent.
16. **De ce point de vue, un des principaux intérêts de l'appui d'ADC et des OP consiste à encourager l'apprentissage mutuel entre groupements,** à faciliter leur mise en réseaux, dans une démarche d'empowerment.

2. Introduction

Objet, finalité et portée de l'évaluation

L'objet de l'évaluation est le volet d'appui aux Caisses d'Épargne et de Solidarité (CES) du Programme Pays d'AdC en RDC (2017-2024), quoique les évolutions de la stratégie d'appui aux CES avant 2017 ont également été prises en compte par l'évaluation.

Cette évaluation a eu pour finalité d'identifier le bien-fondé et les effets les plus pertinents dans la vie des membres que les caisses d'épargne et de solidarité (CES) ont eu depuis 2010 et qui ont pu être attribués au programme et à ses projets (en particulier dans les régions du Kwilu et du Sankuru).

Dans un deuxième temps, il est prévu la formulation de recommandations et de suggestions visant à améliorer l'approche /les approches observées. Il s'agit de l'évaluation d'une approche qui est en cours en 2020 et qu'il est actuellement prévu de poursuivre en tous cas jusqu'en 2024.

L'évaluation prendra en compte les critères du CAD de l'OCDE suivants : pertinence, efficacité, impact, viabilité/durabilité, ainsi que les diverses dimensions : genre, aspect psycho-sociaux et plaidoyer en faveur de la sécurité alimentaire, et ceci au niveau des individus, des ménages, des groupes et de la communauté. Il sera également important d'évaluer si l'accompagnement offert par AdC est suffisant, pertinent et cohérent.

Objectifs

Les résultats de l'évaluation appuieront le programme pays RDC et ses organisations partenaires pour:

- avoir des informations détaillées sur les caractéristiques socio-économiques des groupes cibles actuels et les sources/ critères utilisés pour évaluer la vulnérabilité des personnes les plus marginalisées dans le sens de LNOB ;
 - concernant cet objectif, il est à noter que la proposition méthodologique, principalement qualitative, ne permet pas de quantifier certaines variables sociodémographiques présentes ou non dans la population. Par contre, elle a permis d'identifier certains profils de personnes plus vulnérables au sein des groupements, à partir des témoignages des répondant et des observations de terrain.
- acquérir un regard externe/ indépendant sur la stratégie du droit à l'alimentation et le développement socio-économique et sa théorie de changement ;
- avoir un aperçu sur les mécanismes des caisses d'épargne et de solidarité utilisés au niveau du programme et des projets qui le composent, dans toute leur diversité, ainsi que de mieux connaître les éléments en commun et les éléments divergents. Ces éléments répondent-ils à des besoins différents ?
- identifier dans leur complexité et quantifier trois à quatre effets à moyen terme du programme basés sur la théorie de changement, en particulier concernant les membres les plus marginalisé.e.s ;
 - concernant cet objectif, il est à noter que la proposition méthodologique, principalement qualitative, ne permettra pas de quantifier ces effets à long terme sur un échantillon de répondants très important.
- contribuer à la réflexion, à l'apprentissage et à l'amélioration du programme et à sa stratégie actuelle (2017-24) au sein des organisations partenaires, de la coordination nationale et d'AdC.

Pendant une phase initiale, l'équipe d'évaluation a établi une théorie de changement (TDC) des projets à évaluer en partant de la TDC du Programme Pays (PP). Cette théorie de changement a constitué une des bases de l'évaluation. Pendant le travail de terrain, il s'est notamment agi 1) de vérifier si la/les théories du changement sont mises en œuvre et fonctionnent au sein des projets et 2) d'élaborer une TDC prenant en compte les éléments observés sur le terrain.

Méthodologie de l'évaluation

Deux Provinces ont été sélectionnées pour réaliser l'évaluation : le Kwilu et le Sankuru. Les aires d'intervention de 2 organisations partenaires (OP) ont été privilégiées : celle du Centre pour la promotion Agricole de la LUKULA (CEPAL) et de la Paroisse St Désiré de Lodja. Certaines contraintes logistiques ont influencé le

déroulement de l'évaluation dans la mesure où l'irrégularité des vols vers le Sankuru a obligé l'équipe d'évaluation à restreindre le séjour au Sankuru à sept jours. Dans ces conditions, nous avons privilégié le projet de Lodja sur celui de la Paroisse sainte Marie à Tshumbe, afin d'optimiser le temps disponible au Sankuru sans perdre trop de temps en déplacements. Néanmoins, nous avons pu discuter avec certains cadres du projet de Tshumbe.

Etendue géographique des Projets évalués

L'évaluation s'est concentrée sur deux contextes différents, dans les provinces du Sankuru (rural, difficile d'accès) et du Kwilu (rural, à la proximité plus grande avec Kinshasa), avec le but d'identifier et d'analyser les différentes stratégies développées par le programme et les organisations partenaires.

Ci-contre, la carte d'intervention du Programme Pays, par thème, en 2017.

Echantillonnage des groupements

Le choix des groupements à visiter **s'est opéré de façon aléatoire**, à partir des bases de données disponibles. Nous avons tenu à ce mode opératoire afin de ne pas biaiser l'évaluation à partir de choix privilégiant, par exemple, les organisations les plus dynamiques ou les plus effectives.

Tableau 1 : groupements visités

Kwilu	Sankuru
AFEPAM	Tolongosole Vadi
RAA	Analonge
APEK	Mama Tokimane
AVEC Masonga 1,2,3	Emodjo
COODAK	Anawomalokoho
AFEM	CVB Kolodjemba
CEPAM	Mamans veuves
GCEP	Tokenengaandji
APDM	



Légende:

- ◆ Zone d'intervention sur le thème de l'alimentation
- ◆ Zone d'intervention sur le thème de l'économie durable autour de l'exploitation des ressources naturelles

La RDC dans le monde:



Toutefois, il s'agit d'un échantillon raisonné à partir de deux variables : l'éloignement vis-à-vis des centres urbains où se situent les bureaux des Partenaires Opérationnels et la composition des groupements (féminins, mixtes, masculins). Ainsi, nous avons, dans chaque Province, au moins deux groupements majoritairement féminins et au moins deux groupements qui se situent à la périphérie de l'aire d'intervention du partenaire.

Adaptations de l'échantillonnage en cours de travail

Le choix de l'éloignement/de la proximité a été finalement préféré à celui du caractère fonctionnel/dysfonctionnel des groupements. En effet, il a été impossible de distinguer a priori les groupements dysfonctionnels et fonctionnels. Le critère de composition interne (féminin, mixte, masculin) des groupements fut retenu afin de tester l'hypothèse d'un fonctionnement différent des groupements à partir de leur composition.

Collecte de l'information

Entretiens et focus

Un travail de traduction préalable des guides d'entretien en langues Kikongo et Otetela – par deux traductrices engagées localement :

Plusieurs entretiens, individuels et collectifs, ont été réalisés sur le terrain.

- Des entretiens qualitatifs « en cours de route » avec les cadres des partenaires opérationnels (CEPAL, Paroisse St Désiré, CDKN, Sainte Marie Tshumbe) :
 - Benjamin Mandolo, coordinateur du CEPAL à Masi-Manimba : des entretiens chaque jour sur terrain
 - Denis Lohata, chargé de projet pour la paroisse St-Désiré à Lodja : idem
 - Coordinateur CDKN (Damien Lomema) : 1 entretien
 - Joséphine Anabondjo, chargée de projet pour la paroisse Ste-Marie à Tshumbe : 1 entretien
 - Responsable genre CDKN (Micheline Shako Okongo): 1 entretien
- Des entretiens avec les animateurs au Kwilu (Focus groupe) : 1 focus groupe avec 10 animateurs (Kasongo Mulema, Kudindaama Anacle, Esther Kiswe,...). 2 femmes et 8 hommes ;
- 17 focus group semi structurés avec les membres des groupements. Ces entretiens ont été enregistrés et partiellement retranscrits au sein d'une base de données synthétique. Les focus étaient majoritairement composés de femmes, selon un rapport d'approximativement 70 femmes /30 hommes.
- Pendant les focus groupe, 24 exemples individuels concrets ont été recueillis concernant la vie de l'association et les bénéfices qu'on en tire.
- Entretiens préalables avec les informateurs clefs (7)
 - Markus Brun (brun@fastenopfer.ch): chef de département IZA chez AdC
 - Diane Crittin : Chargée de programme actuelle
 - Phil Mader of IDS (P.Mader@ids.ac.uk): auteur des évaluations sur les approches de groupes de solidarité
 - François Mercier CES (mercier@fastenopfer.ch): ancien Chargé de programme, en charge du programme pendant le shift d'une approche type plutôt GS vers type CES
 - Lothar Seethaler (lothar.seethaler@bluewin.ch): ancien Chargé de programme, l'initiateur de l'approche de groupes de solidarité en RDC et ancien coordonnateur de l'Inde et Madagascar
 - Benno Steffen : responsable thématique pour les approches de groupes de solidarité
 - Blanchard Ayinza, Coordonnateur actuel du programme par pays
 - Toss Mukwa (tossmukwa@yahoo.fr): Coordonnateur ancien du programme par pays

Observations

- Visite des sites de travail collectif et de stockage : 10.
- Visite de certaines parcelles des membres : 2.
- Examen des outils de gestion des groupements : 10.

Des photographies ont été prises lors des visites sur site et à propos des outils de gestions.

Analyse du matériel collecté

- Analyses partagées « en cours de route » après les entretiens, avec les cadres des PO et les traductrices.

Rapport final Eval ADC RDC

- Constitution d'un fichier Excel de synthèse des données collectées
- Analyse du matériel photographique (les outils de gestion des groupements et des partenaires) et de la littérature grise collectée sur place.
- Restitutions à chaud :
 - 1 à Lodja, avec les cadres des partenaires opérationnels du Sankuru, permettant de discuter, avec les cadres, des principaux constats réalisés sur le terrain
 - 1 à Kinshasa, avec la coordination du Programme au niveau national, Blanchard Ayinza
 - 1 à Bruxelles, en visioconférence, avec les responsables de programme ADC en suisse.

Adaptation de la collecte d'information en cours de travail

Les entretiens individuels initialement prévus avec les chefs coutumiers n'ont pas été réalisés séparément car ces derniers étaient presque systématiquement présents lors des focus groupe avec les membres des groupements. Parfois, de façon plus informelle, quelques questions leur ont été posées individuellement lors de nos visites des champs collectifs.

Nous n'avons pas réalisé d'entretiens avec l'équipe dirigeante des groupements, séparément des membres. Cette distinction était fondée sur l'hypothèse que nous allions rencontrer des groupements dysfonctionnels, abandonnés par leurs membres, ce qui n'a pas été le cas.

Limites de l'évaluation

L'évaluation, qui s'est déroulée dans un climat très positif et avec le concours constructif de l'ensemble des parties prenantes, présente inévitablement certaines limites :

- De façon générale, les résultats d'une évaluation de projet n'ont pas l'envergure de ceux d'une étude socioéconomique ou socioanthropologique réalisée dans les règles de l'art. Les moyens temporels, financiers et humains investis sont sans commune mesure. Les réponses apportées aux questions d'évaluation proposées dans les TDR de l'évaluation sont bien entendues limitées.
- L'approche qualitative retenue pour répondre aux questions d'évaluation permet de comprendre certains aspects du fonctionnement et de l'utilité des groupements tels qu'ils sont perçus par leurs membres. Elle ne permet par contre pas toujours de mesurer précisément la contribution des groupements à l'atteinte de certains impacts attendus. De même, l'objectivation de la présence de personnes vulnérables dans les groupements, à partir de variables quantifiables, n'est pas évidente avec les méthodes utilisées et les moyens engagés.
- Nous avons privilégié une approche méthodologique permettant de réaliser d'assez longs focus groupes avec les organisations appuyées, de façon à essayer d'approfondir la discussion avec eux et donc à produire une compréhension relativement fine du contexte d'intervention. Cela impacte nécessairement le nombre d'organisations rencontrées, avec un impact aussi sur la représentativité des conclusions et analyses. Dans le cadre d'une approche qualitative, on produit des données illustratives des principales représentations et pratiques de nos interlocuteurs plutôt que des données représentatives des positionnements de populations au sens large.
- L'évaluabilité de certains aspects du fonctionnement des organisations partenaires et des groupements de solidarité n'est pas toujours optimale, compte tenu de la disponibilité variable de documents de suivi. Il n'est donc pas toujours évident d'apporter des preuves écrites, formelles de tel ou tel aspect du fonctionnement ou des activités des uns et des autres.
- Les deux zones concernées par l'évaluation ne recouvrent pas l'ensemble des zones du Programme pays. L'évaluation identifie donc certaines spécificités de l'intervention et de son contexte, sans pouvoir nécessairement étendre les constats, analyses et recommandations aux autres zones d'intervention.
- Les zones d'intervention choisies pour l'évaluation concernent plus spécifiquement deux organisations partenaires, CEPAL et La Paroisse de Lodja. Les observations liées aux relations entre ces

Rapport final Eval ADC RDC

organisations partenaires et les groupements de solidarités ne peuvent a priori être étendues à l'ensemble des Partenaires.

- Les groupements en membres rencontrés dans le cadre de cette évaluation sont en nombre réduit. Il n'est pas évident qu'ils représentent toute la diversité des groupements appuyés par ADC et ses partenaires en RDC. Les observations et analyses produites dans le cadre de cette évaluation ne peuvent donc probablement pas être, dans leur totalité, étendue aux autres groupements.
- Certains manques en matière de compréhension du fonctionnement des groupements appuyés étaient déjà pointés dans les TDR de l'évaluation et sont également apparus en cours de mission. La mission s'est donc attelée à essayer de combler ces manques.

Description du projet

Contexte de l'évaluation¹

Le Programme Pays (PP) RDC 2017-2024 d'Action de Carême (AdC) dispose d'un budget d'environ CHF 950'000 par an et travaille avec une quinzaine d'organisations partenaires (OP) réparties entre le Kwilu, le Sankuru, le Kasai central, le Lualaba et le Haut Katanga.

Les organisations partenaires de Fastenopfer dans le programme pays 2017-2022 ont choisi de travailler sur deux thèmes principaux (l'alimentation et l'économie durable), un thème transversal (le genre) et un thème spécifique (les conflits).

Le travail du programme sur l'alimentation est centré sur trois sous-thèmes : (1) la production agricole, (2) l'organisation sociale et économique, ainsi que (3) la gouvernance du secteur agricole au niveau local et provincial. Les groupements associatif locaux sont plus particulièrement concernés par les deux premiers sous-thèmes.

1. **Les stratégies du programme au niveau de la production agricole** consistent à :

- introduire l'usage des savanes pour la production agricole,
- renforcer et vulgariser la pratique de la pisciculture,
- introduire et renforcer l'usage des pratiques culturelles biologiques, productives et préservatrices de forêts, ainsi que l'usage des semences locales de qualité et adaptées au changement climatique.

Les savoirs et les savoir-faire agricoles nécessaires pour la production agricole peuvent être fournis par des techniciens agricoles embauchés à temps plein dans les équipes de projets ou encore par des techniciens agricoles des services publics locaux de l'agriculture embauchés à temps partiels au sein des équipes de projets. Ces techniques seront ensuite transférées aux groupements via des champs école et de l'appui technique dans les champs collectifs.

2. La stratégie du programme **au niveau de l'organisation sociale et économique** consiste d'abord à :

- renforcer la mutualisation/solidarité dans la production agro-alimentaire en étendant sur les champs familiaux le travail collectif actuellement réalisé par un groupement de solidarité seulement sur les champs collectifs.
- mutualiser la prise en charge des risques et événements sociaux majeurs (maladie, funérailles, incendie ou destruction de domicile...) ainsi que les risques économiques (mauvaises récoltes, perte de bétail, perte de récolte, dégâts matériels dus à un aléa climatique comme vents violents, inondations...).
- La stratégie du programme dans la gouvernance du secteur agricole consiste à favoriser l'intégration des groupes cibles du programme dans des réseaux locaux et provinciaux de défense d'intérêt des agriculteurs et paysans ainsi que dans les structures officielles de participation et de gestion concertée du secteur agricole, comme le CARG.

¹ DU PROGRAMME PAYS, NOUS REPRODUISONS UNE SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS LES PLUS PERTINENTS POUR COMPRENDRE LE CONTEXTE DE CETTE ÉVALUATION, CONCERNANT LE THÈME DE L'ALIMENTATION.

Le genre est le thème transversal du programme. Ce travail sur le genre doit se faire au niveau communautaire et porter davantage sur les aspects culturels. La stratégie du programme consiste à :

- faire attention à la dimension genre et à analyser et discuter la tradition et les instruments juridiques nationaux et internationaux en lien avec le statut social de la femme et de l'homme ainsi qu'en lien avec la division sexuelle du travail.

Les savoirs et les savoir-faire nécessaires pour ce travail sont fournis aux coordinateurs des projets par la coordination du programme.

Le travail sur les conflits est centré en priorité sur la prévention des conflits et selon les circonstances sur la résolution des conflits. La stratégie du programme consiste à :

- faire attention à la dimension conflit et à intégrer l'approche conflits (en particulier Do no harm) dans le travail des projets avec les groupements de solidarité et à encourager la pratique de l'approche y compris au niveau des communautés locales.

Les savoirs et les savoir-faire nécessaires sont fournis aux projets par la personne en charge du thème conflit à Fastenopfer.

Groupes cibles du PP		
Groupe cible direct du PP	Droit à l'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Les hommes et les femmes organisés en groupements de solidarité en milieu rural (paysans et paysannes, hommes et femmes vulnérables). - Réseaux de groupements de solidarité. - Organisations de défense d'intérêt des agriculteurs et paysans dans les zones ciblées du programme.
	Economie durable	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés locales rurales et péri-urbaines affectées par l'exploitation des ressources naturelles dans les zones ciblées par le programme. - Les hommes et les femmes victimes de l'exploitation des ressources naturelles dans communautés locales rurales et péri-urbaines dans les zones ciblées par le programme. - Les organisations de la société civile (OSC). - Décideurs locaux et provinciaux. - Décideurs au sein des entreprises minières et forestières.
	Genre	<ul style="list-style-type: none"> - Les hommes et les femmes organisés en groupements de solidarité en milieu rural et urbain (paysans et paysannes, hommes et femmes vulnérables)
	Conflits	<ul style="list-style-type: none"> - Les hommes et les femmes organisés en groupements de solidarité en milieu rural et urbain (paysans et paysannes, hommes et femmes vulnérables) - Communautés locales, en particulier celles affectées par des conflits fonciers, identitaires, de pouvoir et d'intérêts dans les zones ciblées par le programme.

Un des principaux groupe cible du PP est « les hommes et les femmes organisés en groupements, en milieu rural ».

Parties prenantes du volet CES en RDC

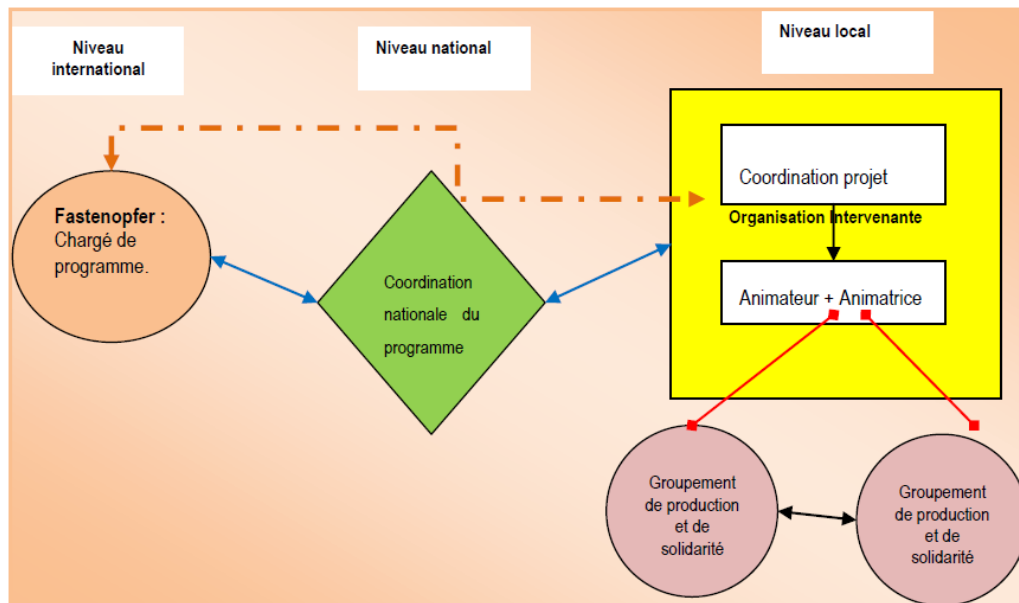


Figure 1 : schéma des parties prenantes, Blanchard Ayinza, Mémoire de Master, graduate institute, Geneve, 2015, p. 13

Légende :

- Relation de partenariat et d'appui (Animation, formation, conseils, semences) : ◆————◆
- Relation de coopération en réseau : ↔
- Relation de facilitation du partenariat : ↔
- Relation hiérarchique de travail : →
- Relation de partenariat financier : - - - - -

Ce schéma, réalisé en 2015, pourrait être revu en prenant en compte les éléments suivants : les relations hiérarchiques qui existent également entre le niveau international, national et local. La relation financière existe entre AdC et la CN ainsi qu'entre AdC et chaque OP. A noter enfin que la relation partenariale devrait exister entre l'OP « en entier » et les groupements.

3. Constats et analyses

Ci-dessous, nous présentons les éléments d'information et d'analyse collectés sur le terrain ou dans le cadre de la revue documentaire. Ces éléments sont apportés afin de répondre à certaines questions d'évaluation particulièrement **descriptives** : comment fonctionnent et s'organisent les groupements, que font-ils etc.

Les réponses aux questions d'évaluation « **de synthèse** » (les groupements sont-ils des organisations pertinentes, efficaces pour... etc.) seront présentées dans la partie conclusion. Les constats permettent de répondre aux questions de synthèse. Un lien serait fait entre ces différentes parties via la numérotation des paragraphes.

Préambule

Les différentes dénominations utilisées pour qualifier les groupements appuyés par AdC et ses partenaires nationaux et les débats sous-jacents

Les TDR de la présente évaluation portent le titre suivant : « Evaluation externe de l'approche de caisses d'épargne et de solidarité (CES) en RDC ». Notons qu'à priori, les caisses ne constituent pas des organisations mais sont un élément (en fait, un objet physique où l'argent est conservé, ainsi qu'un objet comptable) permettant l'organisation de plusieurs services (l'assistance, le prêt mais aussi la convivialité – voir plus loin dans le rapport) organisés par un type d'organisation qu'AdC appelle « groupement de solidarité » (GS). Or, les services produits par les CES dépendent, de façon systémique, du fonctionnement plus global des GS. Analyser les CES sans analyser les services produits et les modes de fonctionnement des GS est impossible. Au sein de ces organisations, il y a généralement plusieurs volets d'activité, dont l'assistance et le prêt mais également du travail collectif, de la convivialité, du plaidoyer, du conseil, de l'intermédiation en cas de conflit, etc., comme il sera démontré plus loin dans le rapport. La démarche d'évaluation portera donc sur les organisations associatives appuyées par AdC au Kwilu et au Sankuru, de façon systémique.

D'où vient ce flou conceptuel ? La confusion entre objet, service et organisation est parfois réalisée par les populations elles-mêmes, ce qui peut générer des malentendus. Elles parlent souvent de « notre tontine », ou de « notre caisse » lorsqu'elles veulent en fait désigner le groupe humain qui organise la/les tontines ou la/les caisses. On pourrait donc évoquer un biais « métonymique » qui peut générer une confusion pour l'observateur extérieur aux sociétés d'Afrique centrale.

Compte tenu de ce qui précède, il nous semble que la dénomination CES prête doublement à confusion. La caisse est en effet un objet, non un service, ni un groupe humain. Par ailleurs, la caisse ne correspond pas à un seul service mais à plusieurs. Il n'est pas impossible non plus que les groupements de base comprennent en fait plusieurs caisses, comme c'est le cas dans d'autres pays d'Afrique centrale, où l'on trouve parfois des « caisses deuil, caisses mariage, caisse « noire », caisse transport, caisse maladie, caisse scolarité, etc. ». Dans ce rapport, nous parleront donc plutôt de groupements ou d'associations, de façon indistincte, que de caisses, de façon à clarifier la compréhension du contexte étudié.

Mise en œuvre de l'approche (M)

Quelles sont les évolutions notables de la conception des caisses de solidarité au sein du programme RDC depuis 2014 ?

1. A la création du programme en RDC, un modèle d'organisation de base a été élaboré par ADC et ses partenaires en RDC : les caisses de solidarité. Le constat initial mettait en évidence que pour les populations rurales en RDC, les revenus des ménages ne sont pas suffisants pour couvrir certaines dépenses de santé, la scolarisation des enfants ou même l'alimentation en période de soudure. Cela pousserait les ménages à emprunter pour de telles dépenses. La métaphore utilisée pour décrire ce problème était celui du « sceau d'eau qui fuit », c'est-à-dire que les dépenses excédant les recettes, budget des ménages n'est jamais à l'équilibre. La stratégie consistait à promouvoir le travail collectif au sein d'un groupement, la consommation, le stockage et vente de ce qui était produit, la mise en caisse de l'épargne produite afin de financer la solidarité entre membres et des prêts, de façon à enrayer la dynamique de l'endettement. Les caisses de solidarité devaient donc permettre aux ménages de financer une partie des dépenses de subsistance à partir des produits du travail collectif.

2. En 2016, suite à un diagnostic réalisé par ADC et ses partenaires, le constat a été fait que les prêts octroyés étaient peu remboursés (50% de taux de remboursement)² ce qui mettait en péril la pérennité des groupements³. Il est apparu également que, dans une partie des groupements appuyés, les prêts aux membres (et aux non-membres) devenaient le service prédominant, avec des taux d'intérêt considérés par ADC comme usuraires. Ceci était de nature à raviver la crainte d'un endettement des ménages et leur exploitation et d'autre part, ne convenait pas à l'idée de groupements principalement orientés vers la solidarité « sans contrepartie ».
3. Sur cette base, à partir de débats internes assez nourris, le modèle initial a été revu. C'est le passage des caisses de solidarité (CS) aux caisses d'épargne et de solidarité (CES). Il a été convenu de décourager le crédit/prêt à partir de l'épargne issue de la vente des produits du travail collectif. Les produits du travail collectif devaient plutôt permettre au groupement de financer « la solidarité » (c'est-à-dire l'assistance non remboursable) et l'achat de biens pour les membres via un « fonds de solidarité ». Seule l'épargne individuelle réalisée par les membres devait être promue. : « *Après de grandes discussions, nous décidons que les partenaires travailleront avec des **caisses d'épargne et de solidarité, sans crédit. Principes de base : apport en cotisation et/ou vente des produits, répartis en épargne (individuelle et personnelle) et fonds de solidarité (pour tous). Services offerts : épargne et assistance/solidarité. Conditions à définir par le groupe. Les retraits servent uniquement à la couverture des risques sociaux (maladie, décès, etc.). L'épargne est bloquée, sauf en cas de coup dur. Durabilité: en temps normal, on doit laisser au minimum 1/3 de son épargne***⁴ ».
4. Ci-dessous, plusieurs schémas explicatifs du modèle théorique des CES.

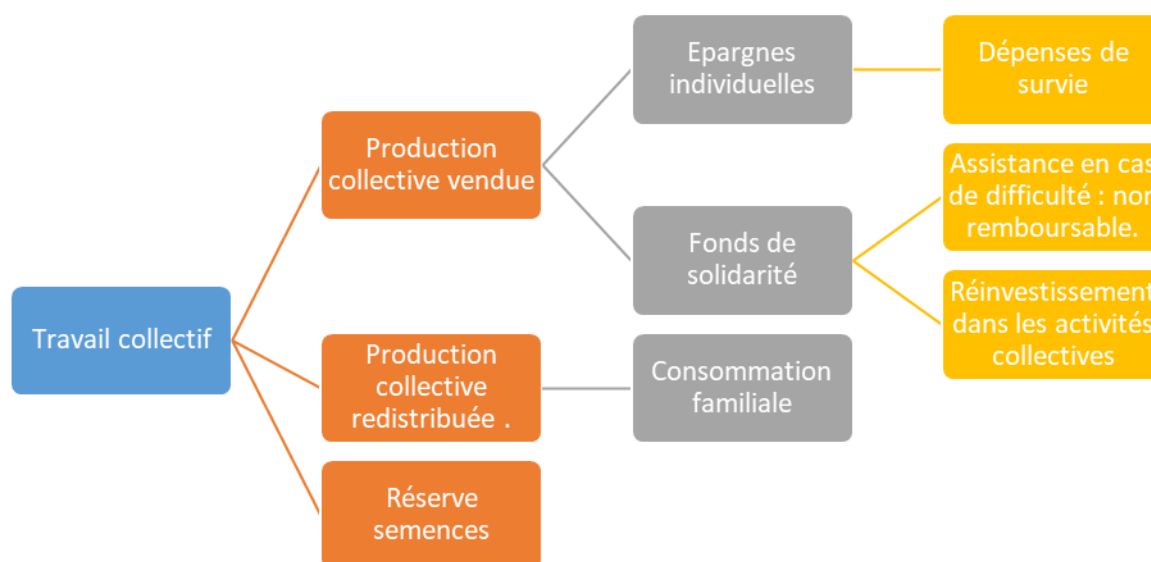


Figure 2 : schéma du modèle des CES – Blanchard Ayinza

5. Il apparaît que ce système existe en effet mais n'est pas majoritaire dans les groupements enquêtés :
 - L'assistance non remboursable (ce qui correspond au « fonds de solidarité ») est souvent produite par une petite cotisation autant que par le travail collectif.

² Rapport d'atelier à Kinshasa, Centre Thérésianum, 09-12.05.2016

³ Ce sujet est par ailleurs traité par Blanchard Ayiza qui a été coordinateur national en RDC, dans le cadre de son mémoire de Master

⁴ Rapport d'atelier à Kinshasa, Centre Thérésianum, 09-12.05.2016, p. 3

- La vente des produits agricoles ou piscicoles produit des ressources financières dont une partie est souvent directement redistribuée aux membres qui ne l'épargnent pas forcément, ni pour une caisse de prêt, ni pour l'assistance entre membres.

PRODUITS	QUANTITE	MONTANT	BENEFICIAIRE
Piment majala	10 Kilom	50.000 FC	ABERY + LACROIX
Piment majala	3 Kilom	15.000 FC	Louisa + P. + B. + C. + D.
Piment majala	5 Kilom	25.000 FC	M. LINDA, S. SIMON, P. + D.
Piment majala	3 Kilom	15.000 FC	SA RIVE
Piment majala	5 Kilom	25.000 FC	ABEY + P. + L. + M. + N. + O.
Piment majala	5 Kilom	25.000 FC	LEWIS + W. + X. + Y. + Z.
Piment majala	4 Kilom	20.000 FC	SARIVE (une seule personne)
Piment majala	3 Kilom	15.000 FC	LEWIS + P. + Q. + R. + S. + T. + U. + V. + W. + X. + Y. + Z.
Piment majala	3 Kilom	15.000 FC	KARINE + Z. + M. + P. + Q. + R. + S. + T. + U. + V. + W. + X. + Y. + Z.
Piment majala	3 Kilom	15.000 FC	(NOMMER) + B. + C. + D. + E. + F. + G. + H. + I. + J. + K. + L. + M. + N. + O. + P. + Q. + R. + S. + T. + U. + V. + W. + X. + Y. + Z.
Piment majala	1 Kilom	5.000 FC	SAO + M. + P. + Q. + R. + S. + T. + U. + V. + W. + X. + Y. + Z.
Piment majala	2 Kilom	10.000 FC	(M. + N. + O. + P. + Q. + R. + S. + T. + U. + V. + W. + X. + Y. + Z.)
Piment majala	4 Kilom	20.000 FC	(M. + N. + O. + P. + Q. + R. + S. + T. + U. + V. + W. + X. + Y. + Z.)

Figure 3 : cahier des ventes qui met en relation variétés, prix de vente et noms des bénéficiaires

On a mal géré les fruits des champs collectifs par le passé. On se partageait directement les bénéfices sans en garder pour l'association. On va essayer de mieux gérer. Extrait de focus groupe. Mamans veuves. Sankuru

- Les témoignages récoltés dans le cadre de cette évaluation ainsi que les outils de suivi utilisés par les OP et la coordination nationale attestent du fait que, contrairement à ce qui avait été décidé en 2016, certains groupements font des prêts et que ces prêts ne sont pas toujours conditionnés à l'épargne individuelle.
- Les crédits octroyés ne le sont pas uniquement pour des raisons sociales ou « en cas de coup dur ». On fait aussi des prêts pour financer des activités économiques.
- D'autres services sont réalisés au sein des groupements, comme les likelemba (tontines de travail et d'argent).

Tels quels, nous existons depuis 2 ans mais avant, on faisait le likelemba d'argent et de travail. Extrait du focus group avec l'association Tokaneengaandji. Sankuru.

Pourquoi le modèle des CES est-il variablement appliqué ?

- Comme indiqué dans le rapport de coordination annuel sur le Kwilu en 2020, la périodicité des récoltes est telle que les recettes sont trop rares. Le maraîchage, qui produit des recettes plus régulières que la culture aux champs (maïs, riz, manioc, etc.), n'est pas facile à mettre en place du fait de la compétence technique qu'il demande et de la disponibilité faible des semences, en tout cas au Sankuru. La pisciculture nécessite un investissement de départ important pour creuser les bassins. Ensuite, il faut souvent acheter les alevins pour alimenter les bassins. L'entretien et la surveillance des bassins est également coûteux. Il existe donc un besoin de financer les services des groupements autrement que par le travail collectif dans les champs, jardins ou étangs.
- Tout le monde, dans les groupements, ne participe donc pas forcément au travail collectif. Il y a des personnes qui ont des activités économiques non agricoles. Il y a aussi des personnes qui ne sont pas en mesure de travailler aux champs, comme les personnes plus âgées ou qui ne sont pas disponibles au moment où ce travail se fait. Le modèle des CES repose sur l'hypothèse que tout le monde participe aux travaux collectifs, hypothèse qui ne se vérifie pas toujours.
- Financer l'assistance inconditionnelle entre tous les membres à partir du travail collectif n'est acceptable que si tout le monde participe au travail collectif. **Le fonctionnement solidaire n'est possible que si les membres ont l'impression qu'il existe un équilibre entre l'investissement dans l'association et les bénéfices qu'ils y trouvent.**
- Le système des cotisations pour l'assistance produit une épargne plus continue que celle produite par le travail collectif, qui n'intervient qu'au moment de la récolte. Il permet aussi aux membres qui ne participent pas aux travaux collectifs de bénéficier de l'assistance du groupement.
- Des cotisations permettent également de réaliser des prêts individuels non limités à l'épargne de l'emprunteur.
- Ces prêts avec intérêt demeurent attractifs. Les membres apprécient d'y avoir accès, même si les taux d'intérêt sont importants. **En dehors des associations, il n'y a pas d'autre source de financement d'activités commerciales ou agro-commerciales. Les prêts constituent donc la seule opportunité endogène pour**

s'insérer dans un circuit économique, notamment pour acheter des semences, des récoltes ou d'autres produits destinés à la revente, financer le transport.

12. Le fait qu'une épargne « fructifie » grâce aux intérêts est aussi une motivation importante des épargnants pour ce système.
13. La redistribution d'une partie des récoltes et leurs produits est une motivation pour les membres qui participent au travail sur les champs ou les étangs collectifs. Lorsqu'il est laissé aux membres la possibilité d'utiliser une partie du fruit de leur travail comme ils le souhaitent, **le système s'adapte de façon plus souple à leurs besoins.**
14. Les *likelemba*, à savoir les tontines, sont un système ancré, qui préexiste souvent aux CES et que les gens maîtrisent et apprécient. Les risques de dysfonctionnement sont moindres puisque l'argent cotisé est immédiatement donné au bénéficiaire du « tour ». Elles s'articulent avec les caisses car, comme l'indiquent certains témoignages, celui ou celle qui touche la cagnotte peut, s'il le souhaite, en épargner une partie en caisse pour la faire fructifier.

Est-ce que le changement de stratégie en 2016 de passer de caisses de « solidarité » à des caisses de « solidarité et d'épargne » a eu un impact sur les personnes ciblées et sur leur taux de remboursement ?

15. Il est difficile de répondre à cette question car le modèle des CES (travail collectif > vente > assistance non remboursable et épargne individuelle seule) semble peu appliqué tel quel par les groupements. Par ailleurs, les taux de remboursements ne sont pas faciles à obtenir⁵.

Les GS ont-ils été créés par les partenaires locaux ou s'agit-il d'organisations communautaires préexistantes que l'on a, à un moment, décidé d'appuyer ? Comment a-t-on identifié les GS ?

16. Apparemment, les groupements se forment sous l'impulsion des animateurs des OP sur base de groupes préexistants. Cela consiste à proposer à ces groupes préexistants de s'affilier à un modèle organisationnel spécifique, celui des CES, et de bénéficier donc de l'accompagnement de l'OP. Les groupes de base s'organisent, par exemple, autour des parents d'une école primaire, autour de groupes paroissiaux, autour du travail agricole de voisins dans un quartier du village ou encore, comme indiqué plus haut, sur base de groupes claniques.

Je tenais des réunions de sensibilisation en expliquant aux gens le bien-fondé de la solidarité, leur donnant des enseignements au sujet de notre solidarité, leur faisant comprendre nos objectifs et enfin, leur apprendre à former les comités de leurs regroupements ayant les preuves documentaires. Tous sont tombés d'accord et ont fait leur adhésion dans notre solidarité. Voici les regroupements ayant adhéré : EP Esutchalemba, 24 mai, Medine, Ajewo, Otebe et Ceci, Edena et Shunema. Rapport d'un animateur, traduit de l'Otetela, Sankuru, Lodja.

Nous nous sommes formés en 2019. Notre nom signifie "tenons-nous main dans la main". Il y a 33 membres, dont 10 hommes et 23 femmes. Nos réunions se tiennent mensuellement. Le but est de s'entraider, de travailler ensemble pour mieux faire face aux imprévus et obligations de la vie. Avant, on ne faisait que le likelemba de travail dans les champs. Avec l'association, on fait plus de choses ensemble. Une membre de Mama Tokimane, Sankuru

On s'organise de la manière suivante : il y a un champ collectif, mais le travail collectif se fait aussi dans le champ de chaque membre. On a prévu un jour par semaine dans le champ collectif et les autres jours sont réservés au "Dikongo". Un membre de Tolongosole Vadi Sankuru

17. Il semble qu'à la base des plusieurs groupements, il y a le *likelemba* ou encore *moziki*, c'est-à-dire la tontine⁶ (se dit aussi *dikongo* où la langue Tetela est pratiquée, notamment au Sankuru) qui peut être financière (c'est-à-dire la mobilisation, à une certaine périodicité, par les membres de la tontine, d'une cotisation en monnaie formant une cagnotte, que chaque membre « mange » à tour de rôle, de façon

⁵ C'est très difficile à évaluer car les associations ne sont pas tout à fait transparentes sur ce point et les cahiers de prêt souvent indisponibles ou incomplets.

⁶ Pour une bonne synthèse de l'institution de la tontine africaine, voir les publications de Michel Lelart. *La tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*. UREF, pp.358, 1991.

rotative. De multiples subtilités organisationnelles (tontines à plusieurs mains, à montants multiples, tontines de tontines, à achat de tour etc.) peuvent complexifier le système. Pour la tontine de travail (qui est probablement la forme antérieure à la tontine financière), le principe est le travail rotatif dans les champs individuels d'un groupe de personne. Ces tontines s'accompagnent généralement de formes de convivialité (repas partagés, chant, danses, partage d'une tenue) et de solidarité : l'assistance en cas de malheur/bonheur à partir de petites cotisations complémentaires, régulières ou ponctuelles⁷.

E : *Faites-vous des tontines ?* R : *Oui, nous avons une tontine de 5000 fc tous les 15 jours. Nous l'appelons likelemba. Une membre de RAA, Kwilu*

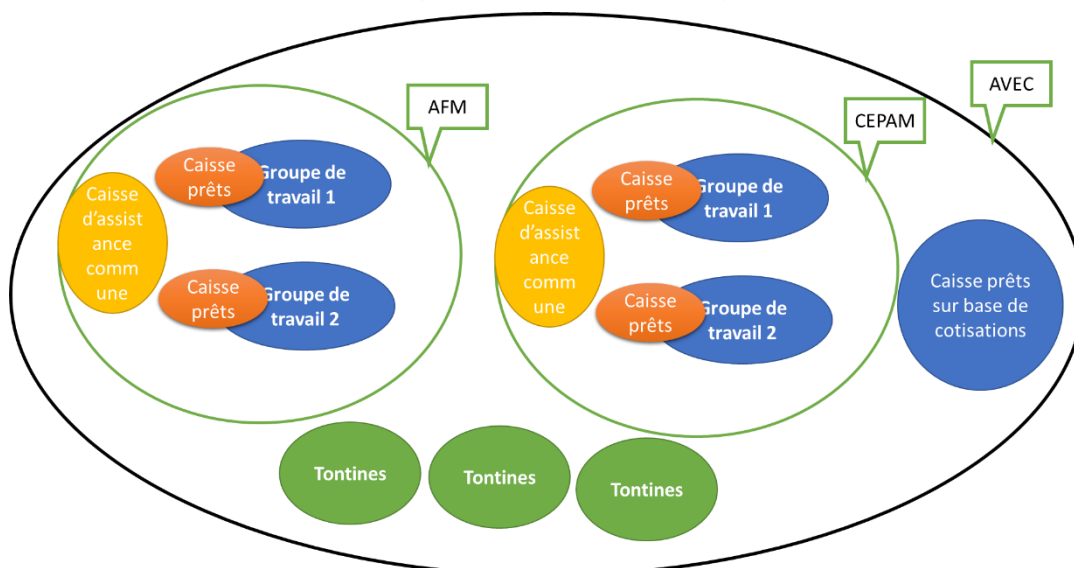
18. Dans ce cas, les groupes de travail ou les tontines sont restés opérationnels avec l'appui des OP et la création du groupement. Lors des animations initiales des animateurs, ce sont ces groupes qui sont mobilisés pour composer les groupements de solidarité.

Dans quelle mesure y a-t-il aussi des sources financières extérieures et comment affectent-elles l'autonomie des CES, la situation de l'endettement des membres et l'attrait pour les CES ?

19. D'autres acteurs internationaux interviennent sur les mêmes territoires que les OP d'ADC au même moment ou en différé. Ils apportent également leurs propres « modèles ». A titre d'exemple, Caritas international a son modèle de groupement (les CECI -caisses d'épargne et de crédit internes), Action contre la faim également (les AVEC – associations villageoises d'épargne et de Crédit), ou encore l'Unicef (les CAC). A certains égards, ces modèles se font concurrence. Différentes « couches » de groupements peuvent ainsi coexister sur un même espace plus ou moins interconnectées les unes aux autres ou aboutir à des formes hybrides.

20. Comme en témoigne le rapport d'animation traduit ci-dessus, l'adhésion au modèle des CES est proposée à des groupes préexistants lors d'animations initiales. Il peut s'agir de *likelemba* (groupe de travail rotatif aux champs), d'associations qui se font autour des écoles ou encore de groupements religieux de base. Le modèle des CES ne remplace pourtant pas toujours les services initialement fournis par ces groupes. Le travail dans un champ collectif vient par exemple s'ajouter à un modèle de caisse d'épargne ou à des tontines de travail. Les groupements de solidarité apparaissent donc des organisations « hybrides », qui intègrent des modes de fonctionnements nouveaux à des services antérieurs et ce qui est proposé par d'autres partenaires. Ceci explique à la fois leur complexité (liée aux différents modèles proposés ainsi qu'aux adaptations réalisées par chaque groupe) et l'existence de récurrences organisationnelles (liées aux organisations initiales, les tontines et les services d'assistance connexes).

21. Dans ce contexte, il est parfois difficile de déterminer précisément qui adhère à quoi dans un village. Dans la base de données de suivi qui nous a été communiquée, certaines associations comptent plusieurs



⁷ Assenmaker P., Arnoldussen D., Romainville M. (2004) *Guide des associations d'Afrique centrale*, ULB-GEPAC, Bruxelles, Commission Européenne. 57 p.

dizaines de membres. Il nous a été expliqué que c'est souvent le cas des AVEC, qui souvent se font au niveau du village et regroupent plusieurs « sous-groupements ». A titre d'exemple, nous reproduisons ci-dessus le schéma de la configuration organisationnelle observée à Kinzenga, dans le Kwilu, où deux groupements ont été enquêtés (AFM et CEPAM)⁸.

Figure 4 : configuration organisationnelle hybride et complexe, secteur Kinzenga

22. Il est difficile de dire, dans cette configuration, quel modèle affecte le plus l'endettement des individus. Aucun modèle ne semble appliqué « à la lettre ».

Comment appuie-t-on, concrètement les groupements ?

Appui en intrants : semences et alevins

23. La plupart des groupements enquêtés au Kwilu ont, semble-t-il, bénéficié de l'appui du CEPAL, en semences et en alevins. Au Sankuru, ces distributions semblent plus réduites, compte tenu, notamment, de difficultés d'approvisionnement en intrants.
24. Cet appui correspond à la volonté d'ADC de soutenir, de façon ponctuelle, les groupements dans leurs productions agricoles et piscicole, sans systématiser cet appui, afin de ne pas produire de dépendance structurelle.
25. Les semences distribuées couvrent à la fois les cultures vivrières et de rente. Au Kwilu, on poursuit une logique de diversification des cultures, en allant notamment vers le maraîchage, car cette diversité se vend bien. Par exemple, oignons, aubergines, tomates seraient aujourd'hui largement cultivées et consommées au Kwilu, là où le CEPAL intervient, alors que cela n'était pas le cas avant. Une dizaine de variétés maraîchères sont disponibles au bureau de CEPAL. Elles sont agréées par CENACEM à Kinshasa (institut national qui produit et agrée les semences).
26. En ce qui concerne les cultures vivrières, pour le Kwilu, l'achat de semences se fait à la CENACEM de Kikwit. Les semences achetées perdent progressivement leur pouvoir germinatif et doivent donc être régulièrement renouvelées. Une petite quantité est achetée pour être ensuite multipliée par le CEPAL dans sa propre « station semencière » à Kitaï et enfin, distribuée aux groupements.
27. Certaines semences viennent également de la coordination nationale à Kinshasa, via l'INRA, plus particulièrement en ce qui concerne les céréales et les légumineuses ainsi que les boutures de manioc et le niébé.
28. Certaines cultures locales ont été améliorées grâce à la distribution de semences considérées comme plus résistantes ou productives. Par exemple, le maïs de variété Kiboti a été remplacé par le CEPAL par du Samaru. A partir des groupements, ces variétés se sont diffusées, selon la coordination de CEPAL.
29. Tant au Kwilu qu'au Sankuru, des systèmes de production et reproduction autonomes des semences et alevins sont mis en place. L'idée principale est la suivante : à partir de semences ou alevins améliorés et/ou locaux, les OP distribuent les intrants aux groupements qui démarrent leurs activités. Les produits de la récolte seront en partie rendus aux OP, qui se chargeront de les redistribuer aux autres groupements (voir plus haut « la logique réseaux »). D'une certaine façon, on peut considérer les dons initiaux de semences comme des prêts.
30. Il y a également l'utilisation d'engrais verts, la diversification des cultures. Il est difficile de savoir dans quelle mesure ces pratiques s'ancrent dans les jardins personnels des gens. Nous avons néanmoins pu constater, à côté d'un jardin collectif, un jardin individuel qui imitait les pratiques du jardin collectif, ce qui

⁸Dans le schéma ci-dessus, reconstitué à partir de témoignages et des outils de gestion des groupements, souvent contradictoires, nous ne pouvons déterminer avec certitude quelles entités font quels types de prêts et d'assistance.

permet de faire l'hypothèse d'une forme d'effet démultiplicateur de l'appui. cf. photo. Notons néanmoins que cette situation semble assez rare.

31. Au Kwilu, compte tenu des possibilités de commercialisation accrues liées à liaison avec Kinshasa par la route nationale, les activités agricoles semblent plus rémunératrices qu'au Sankuru.

*Nous faisons de l'élevage, des champs et des étangs piscicoles. Les revenus issus de la vente des produits agricoles vont permettre, notamment, d'acheter des alevins pour les étangs. Nous avons reçu des semences maraîchères de CEPAL, des amarantes et autres et essayons des techniques agricoles avec engrais verts. Récemment, le système "d'étang réseaux" est en panne du fait de la défection du gestionnaire. Nous devons donc aller chercher nous-même nos alevins, qui sont chers (150.000 fc pour 3 étangs). **Synthèse d'entretien avec APEK, Kwilu***

*Nous faisons des champs collectifs. On a eu du niébé avec la coordination. C'est dans notre grenier. On attend le bon moment pour le vendre. Commentaire du chargé de projet : C'était un champs école. Elles ont récolté bien plus mais elles y ont goûté et ont partagé avec d'autres groupements du réseau. Donc il ne reste plus beaucoup. Un peu pour semer. Un peu pour vendre. (...) On a mal géré le produit du champs collectif les années passées. On se partageait les bénéfices. Avec ADC, on va essayer de mieux gérer. C'est difficile de faire nos champs individuels car nous sommes âgées. Parfois, on part avec l'argent de la caisse et on paie des manœuvres pour faire le travail. **Synthèse de parties d'entretien. Mamans veuves, Sankuru***

32. Les donations s'accompagnent de documents de suivi : demandes et récépissés écrits mentionnent les quantités demandées et fournies, la nature des dons. Ils sont datés et signés.

Appui technique agricole :

33. Au Kwilu, l'appui du CEPAL a aussi permis, dans les groupements visités, une amélioration des techniques culturales, selon les membres interrogés. Pour le maraîchage, on pratique dans les jardins de certains groupements, le semis en ligne sur des planches de taille variable. Ce n'était pas le cas avant. Selon un membre du CEPAM (Centre d'encadrement des pisciculteurs et agriculteur de Mikunzi), l'avantage du système est que, s'il y a un vol, on le voit ! Benjamin Mandolo Mbatu, coordinateur du CEPAL, explique que ce système permet de prévoir les recettes à venir selon un calcul qui met en relation la taille de la planche, l'espacement des plants, la vitesse de rotation des cultures, le prix de vente des produits maraîchers (cf. photo AFM ci-dessous). Toutefois, il semblerait que les bénéficiaires ne pratiquent pas toujours ces prévisions de façon précise. L'enracinement de ces savoir-faire techniques et de gestion au sein et hors de groupements est loin d'être évident. Certaines discussions indiquent que cet enracinement est fragile dans les groupements et presque inexistant hors des groupements. Une étude spécifique devrait permettre de mieux comprendre pourquoi la « greffe » technique ne prend pas aussi bien que prévu.



Figure 5 : planche d'amarante du groupement



Figure 6 : planche d'amarante d'un particulier

34. Au Sankuru, ces activités de distribution et d'appui techniques sont en cours. Leur étendue semble encore assez faible et l'enracinement dans les groupements est encore fragile. A Tolongosole Vadi par exemple, les associés ont reçu des semences de l'OP il y a trois ans mais ils ont consommé l'entièreté du résultat plutôt que d'en garder une partie pour les multiplier. En ce qui concerne l'appui en

semences par la Paroisse, il semble que les projections budgétaires réalisées ont été trop timides. Il n'y a donc pas assez de semences à distribuer.

35. Tant au CEPAL qu'à la Paroisse saint désiré de Lodja, des agronomes ont été engagés pour renforcer les capacités techniques des animateurs et donner des formations. Il semble que lorsqu'un groupement reçoit des intrants, les agronomes accompagnent leur utilisation au sein des champs ou étangs. Il y a également des formations in situ données dans des champs « école » ou des champs collectifs des groupements ou des réseaux de groupements.
36. Même fragiles (sur le plan de l'approvisionnement en intrants et sur le plan de l'appropriation technique), ces modalités d'appui sont appréciées par les membres des groupements, surtout lorsque les dons permettent de dépasser une situation de crise politique violente, comme dans le Sankuru, sur l'axe Lodja-Tshumbe :

"Nous remercions les animateurs car grâce à eux, on s'est relevées. On a été conseillés. La vie d'une personne illettrée est basée sur la terre. C'est à partir de là que nous pouvons vivre. Il nous a expliqué que des changements sont inévitables et qu'il faut parvenir à dépasser ces événements. (...) s'il n'y avait pas l'association, nous ne serions plus ici. On serait partis."

Appui en transport et organisation de la vente, Kwilu

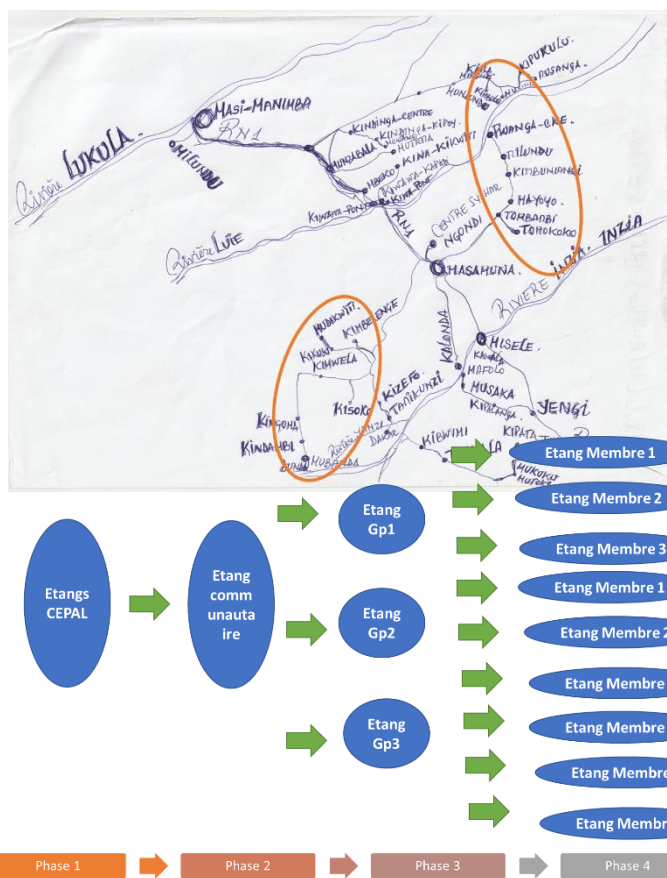
37. Plus spécifiquement au Kwilu, une autre forme d'appui est l'aide au transport des denrées produites vers des lieux de commercialisation, souvent en ville. Cet appui est fragilisé par les pannes des véhicules de transport utilisés.
38. Il semble qu'on cherche à organiser la vente « en gros » des productions des groupements auprès d'acheteurs de Kinshasa, lors de foires agricoles locales. Cela donnerait, selon les cadres du CEPAL et les membres des groupements, plus de pouvoir de négociation des prix auprès des acheteurs. Dans ce contexte, il s'agit aussi d'utiliser les épargnes des groupements pour éviter de vendre les productions au moment où les prix sont plus bas, c'est-à-dire en période d'abondance. Dans cette configuration, l'épargne des membres permet de passer la période de soudure sans vendre les récoltes à bas prix.
39. La question est : l'équilibre économique du système est-il garanti si les appuis en semences et en transport viennent à disparaître ? Les groupes de travail paysans sont-ils pérennes dans leur forme actuelle si l'appui venait à disparaître ?
40. La tendance observée consiste donc à vouloir les transformer en coopératives agricoles, par l'association de plusieurs groupements au niveau de la production des intrants (semences alevins) et la commercialisation des produits.

Logique « réseau »

41. La pérennisation de la reproduction des semences et alevins devrait, en principe, s'articuler à une logique « réseaux ». En effet, les groupements situés à proximité les uns des autres, sur un même axe routier, constituent des « grappes » que l'on tente de faire fonctionner en réseau. Pour la reproduction et la distribution des semences, il est question que les récoltes produites par certains groupements puissent être en partie valorisées au sein du réseau. A titre d'exemple, certains groupements au Sankuru avaient reçu des semences de niébé de l'OP, cultivé et récolté. Un Ha de niébé peut produire plusieurs tonnes de récoltes. Il semble, selon le témoignage présenté ci-dessus, que le résultat ait été distribué aux autres groupements du réseau, via l'OP, pour consommation dans les ménages et – apparemment dans une moindre mesure – réutilisation dans les groupements « pairs ». C'est donc une logique de ruissellement qui est recherchée au niveau des OP :

Figure 7 : carte manuscrite du territoire concerné par le CEPAL et deux réseaux le long d'axes routiers

Distribution de semence de l'OP au groupement > valorisation au sein du groupement > remise d'un « intérêt » à l'OP et/ou distribution aux groupements « pairs » > consommation dans les ménages > réutilisation dans les champs collectifs du groupement (pérennisation).



peuvent être revendus « en gros » à des acheteurs venus de Kinshasa, qui auront été préalablement contactés. De cette façon, les groupements se transforment en coopératives de producteurs. L'objectif serait de moins dépendre des marchés locaux et d'améliorer la capacité de négociation lors des transactions commerciales⁹ avec les acheteurs.

Figure 8 : système redistributif d'alevins par ruissellement, le long des axes, au sein des « grappes » de groupements, vers les membres

42. En ce qui concerne la reproduction des alevins, la même logique de réseau est recherchée, plus particulièrement au Kwilu. Il est très difficile de transporter les alevins sur de longues distance car la mortalité est importante et augmente rapidement avec le temps de transport. Le système mis en place consiste en un réseau d'étangs intermédiaires, le long des axes des réseaux ou « grappes » de groupements. In fine, les membres des groupements doivent avoir leurs propres étangs.

43. En ce qui concerne la commercialisation des récoltes produites collectivement, il semble que cette logique « réseau » soit aussi recherchée, plus particulièrement au Kwilu, où il existe des possibilités de commercialisation accrues compte tenu de la proximité de la capitale et de la présence de la RN1. Les récoltes produites par les groupements sont rassemblées pour en faciliter le transport par un véhicule en principe fourni par l'OP qui transporte les marchandises au marché. Les récoltes rassemblées, elles

appuyée par ADC. Dans ce cas, un couple est acheté par le groupement et confié à un/une des ses membres. Lorsque le couple se reproduit, les jeunes sont distribués aux membres de l'association. Ces derniers peuvent alors les reproduire dans leur propre ménage. C'est à nouveau une logique de redistribution par ruissellement qui semble appliquée. Le poisson, de même que petit et moyen bétail constituent une sorte d'épargne dans les logiques économiques locales. On peut les revendre facilement pour financer des dépenses extraordinaires, comme des deuils ou maladies. Il semble que l'élevage, quoi qu'apprécié par les membres des groupements, soit fragilisé par la fréquence d'épizooties et le manque de recours pharmacologique adapté.

Appui en outils de gestion des associations

45. Le plus souvent, les outils de gestion des groupements sont de simple cahiers, structurés manuellement pour la gestion de tel ou tel service. Ces cahiers semblent élaborés par les membres du bureau, plus spécifiquement les secrétaires, probablement avec l'aide des animateurs. Malgré certaines difficultés pour les mobiliser, nous avons constaté la tenue des cahiers suivants :

44. Dans certains cas, les groupements font de l'élevage de porcs, de lapins, de chèvres, quoique cette activité n'est pas

⁹ Cet aspect du fonctionnement des groupements n'a pas fait l'objet d'une étude spécifique car cela excède le champ de la présente évaluation.

Rapport final Eval ADC RDC

- Cahier des présences aux travaux collectifs : fréquents, généralement bien tenus et complets : nom des membres, sites de travail, présences lors des séances de travail.
- Cahier des cotisations : fréquents généralement régulièrement complétés, au sein de simple cahier quadrillé. On y trouve les noms des membres, les semaines et les montant cotisés. Certains groupements tiennent compte différemment des petites cotisations obligatoires et les cotisations volontaires/variables pour les prêts, ce qui accrédite l'idée de l'existence de deux caisses séparées.
- Cahiers des ventes des produits agricoles : généralement correctement tenus et complets. On y trouve les dates des ventes, les variétés et les quantités vendues, les sommes obtenues et les noms de vendeurs/vendeuses.
- Cahiers des prêts : rares, difficiles à mobiliser, rarement correctement tenus et souvent incomplets. Seuls les noms des bénéficiaires et les montants des prêts sont mentionnés mais par la durée du prêt, le taux d'intérêt et le statut du prêt (remboursé ou non). Il y a toutefois des exemples de cahiers de prêt correctement tenus (cf. photo ci-dessous).

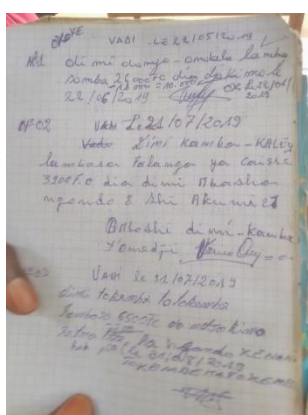


Figure 11 : cahier de suivi des prêts : n°, date, nom et somme prêtée



Figure 10 : cahiers des ventes agricoles, AFM

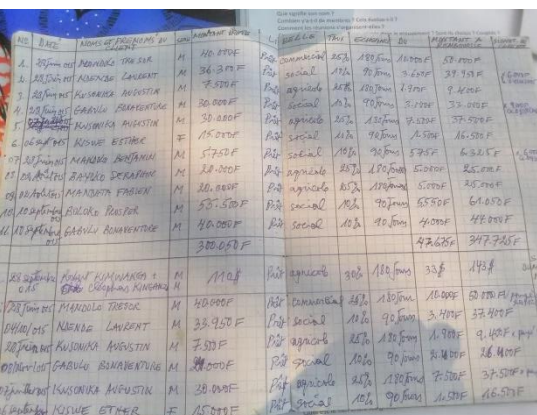


Figure 9 : cahier des prêts, GECP

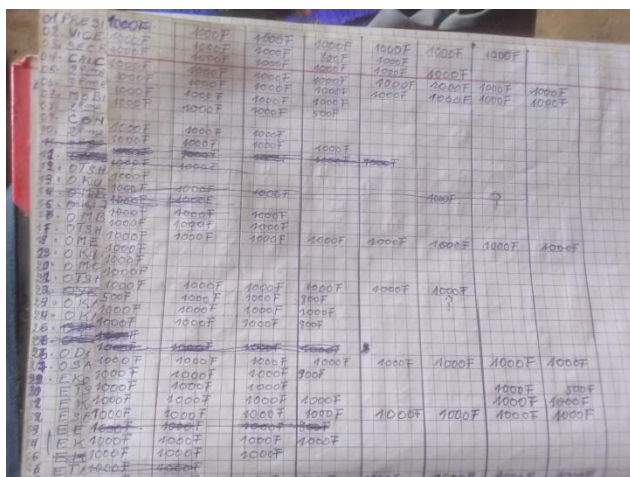


Figure 12 : cahier de suivi des cotisations pour l'assistance

46. Certains outils de gestion sont achetés par les OP et donnés aux groupements (cf. photo d'un cahier spécifique à la gestion de l'assistance sociale ci-dessous). Toutefois, d'après nos observations, ces outils ont été achetés très récemment et sont encore peu utilisés. Dans l'exemple ci-dessous, les montants de l'assistance ne sont pas mentionnés. Dans le cahier de caisse, les désignations des entrées et sorties sont peu mentionnées.

Les journaux de caisse ne font pas vraiment la différence entre entrées issues de la vente des productions collectives et celles issues des cotisations des membres. On pourrait considérer que les outils prédéfinis ne correspondent que difficilement à la réalité du fonctionnement des groupements.

Date	Opérations	Entrée	Sortie	Solde
1/1/2011		75.000 FC		75.000 FC
3/1/2011		57.500 FC		132.500 FC
16/1/2011		40.000 FC		172.500 FC
28/1/2011		15.000 FC		187.500 FC
6/2/11		38.500 FC		226.000 FC
14/2		8.500		234.500
20/2	réception des mandats Général de la paroisse	-	10.000 FC	224.500
27/2		33.000		257.500
27/2	Epargne Général de la paroisse	104.000		361.500

N°	DATE	DESIGNATION	MATR	SIGNATURE
04	1/12/2011	Reception mandats paroisse		
05	1/12/2011	Reception mandats paroisse		
05	1/12/2011	Reception mandats paroisse		

Figure 13 : nouveaux cahiers d'assistance sociale, journal de caisse. APEK

47. Cette forme d'appui consiste donc à accompagner l'adoption de certaines formes organisationnelles et de gestion aux groupements qui « adhèrent » au modèle des CES par des outils et des conseils. L'initiative vient des OP et doit être appliquée dans les groupements par les animateurs.

Nous avons vu plus haut que cette adhésion au modèle des CES est assez fragile et variable. Il y a donc

un risque de décalage entre le contenu de cet appui en gestion, adapté au modèle théorique de de CES et la réalité du fonctionnement des groupements. Les règlements d'ordre intérieurs sont généralement présents mais peu éclairant sur la réalité du fonctionnement de

l'association.

Appui en formations

48. Des formations sont données aux animateurs, aux responsables thématiques (genre par exemple) et à certains « cadres des associations », selon le rôle qu'ils jouent dans l'association. Nous n'avons pas eu accès à un outil de suivi de ces formations, de sorte qu'il est difficile de déterminer précisément quelles formations ont été données à qui exactement et quand. Le contenu de ces formations ainsi que leur efficacité en termes d'apprentissage et de compétences et également difficilement évaluable après coup, sans outils de suivi.

49. En plus des formations agronomiques in situ via des « champs école », qui peuvent être les champs collectifs des groupements ou les champs des OP, des formations ont été données dans les thématiques suivantes, a minima : gestion des conflits, éducation financière, genre. D'autres formations ont peut-être été données mais nous ne disposons pas d'une information complète à ce propos. Au Sankuru, pour ce que nous savons, la formation « genre » a par exemple été donnée par un.e experte, non pas dans les groupements mais auprès de la Paroisse Saint Désiré à Lodja, sur base d'une sélection de responsables des associations. Toutes les formations ne sont donc pas données dans les associations.

50. Au Sankuru, certains témoignages indiquent que des échanges d'expérience sur la thématique de la gestion des conflits, ont été réalisés entre associations, toujours selon une logique « réseaux » :

On était invitées pour l'échange d'expériences et on a bénéficié des conseils. Au début, on s'injurait avec nos maris. Grâce aux formations d'ADC, on s'entend mieux. On y est allé à six. On nous a enseigné cinq choses à appliquer : le travail pour manger, la scolarisation, l'alimentation, la santé, l'éducation des enfants. On a appris la transparence dans les ménages à propos des produits des cultures. Synthèse de focus groupe avec l'association Tokaneengaandji, Sankuru.

Quels rôles les animateurs jouent-ils/elles dans l'accompagnement des CES ?

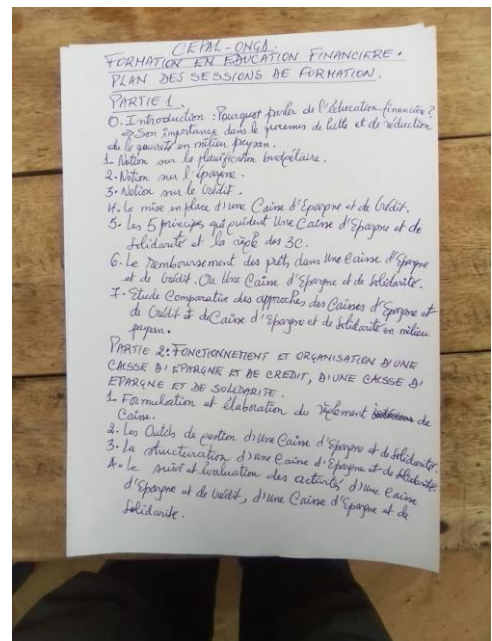


Figure 14 : plan des sessions de formation en éducation financière - CEPAL

51. En principe¹⁰, le rôle des animateurs/trices est :

- identifier des groupes susceptibles « d'adhérer » à la formule des CES proposée par les OP et ADC.
- accompagner les groupements dans leur gestion interne : les encourager à adopter certains modes de gestion comme de créer des comités de gestion (ou bureau)
- les outiller en matière de gestion en les encourageant à adopter des documents comme les statuts ou les règlements d'ordre intérieur
- les encourager à adopter une comptabilité de leurs activités (cahiers de caisse etc.)
- les former à certaines thématiques (éducation financière, genre, gestion des conflits etc.). Notons toutefois qu'apparemment, l'appui dans certaines thématiques est pris en charge par des animateurs spécialistes, agronomes et spécialiste genre par exemple, voire par des ressources externes (formation genre)
- faire lien avec l'OP en matière d'appui à l'agriculture ou pisciculture, en particulier pour la distribution d'intrants
- organiser des rencontre entre associations d'un même réseau

52. Les animateurs ont généralement la charge de l'accompagnement de 10-12 groupements, souvent le long d'un même axe, ces groupements formant 1 ou 2 réseaux. Bien que nous n'ayons pas spécifiquement investigué cela, il semble qu'une partie des animateurs soient bien natifs des villages où ils opèrent.

53. Les animateurs sont rémunérés, de 50 à 100 \$ mensuels selon les OP.

54. D'après ce que nous avons constaté, les animateurs essayent d'être présents lors des réunions des associations mais cela n'est pas toujours possible lorsque les réunions se tiennent de façon simultanée.

55. Il semble que ces conditions de travail un peu inconfortables génèrent un « turn over » important des animateurs, ce qui ne favorise pas l'apprentissage organisationnel et la continuité de l'appui.

56. Ils travaillent souvent dans des conditions spartiates, au village, partageant les conditions de vie des habitants. Ils ne disposent pas d'accès à internet et le réseau téléphonique est souvent inaccessible. Le déplacement entre les villages doit se faire par leurs propres moyens, souvent à pied ou à vélo. Dans ces conditions, la communication avec les OP est souvent difficile. Le rapportage des activités n'est pas non plus facilité par ces conditions de travail. Les animateurs doivent se rendre aux bureaux de l'OP s'ils veulent dactylographier leurs rapports, qui doivent en principe se faire mensuellement. Souvent, ces rapports sont plutôt manuscrits. Les chargés de projet des OP doivent les collecter et en faire la synthèse dans leur propre rapport. Il semblerait que cette activité soit un peu irrégulière. Jusqu'il y a peu, les animateurs et les OP n'utilisaient pas un même format de rapport.

Pertinence (P)

Les CES s'attaquent-elles aux causes profondes de la pauvreté dans les deux zones ?

1. Tenter de répondre à cette question nécessite quelques précisions d'ordre théorique¹¹. S. Latouche met en évidence, en Afrique, le lien perçu entre pauvreté/vulnérabilité et perte de liens sociaux. Dans le même ordre d'idées, E. Ndione établit l'importance de la multiplication de « tiroirs sociaux » -c'est-à-dire les personnes qui nous sont redevables - comme indicateur de réussite sociale et économique des individus à Dakar. Nous verrons plus bas, dans l'analyse du fonctionnement des groupements de solidarité, qu'une de leurs fonctions essentielles est justement d'élargir le cercle relationnel des membres.
2. Un des objectifs du programme pays, relatif à la stratégie « organisation sociale et économique » consiste à « mutualiser la prise en charge des risques et événements sociaux majeurs (maladie, funérailles, incendie

¹⁰ Cette liste est issue de discussions avec les responsables des OP.

¹¹ Certaines approches anthropologiques de la pauvreté (Descola, 2014 ; Latouche, 1998 ; Ndione, 1992 ; Sahlins, 1976) démontrent qu'il s'agit d'un concept très sensible à la différence culturelle.

ou destruction de domicile...) ainsi que les risques économiques (mauvaises récoltes, perte de bétail, perte de récolte, dégâts matériels dus à un aléa climatique comme vents violents, inondations...). On lit en filigrane que les risques et événement sociaux majeurs et risques économiques constituent des facteurs de pauvreté. La question est alors « les groupements de solidarité sont-ils des organisations pertinentes pour prévenir ou endiguer ces facteurs » ? Nous verrons plus bas que les groupements jouent indéniablement un rôle dans la prévention des risques sociaux et économiques via les services qu'ils organisent.

3. Ci-dessous, l'analyse des principes rassembleurs des associations permet d'identifier les intentions des groupements, leur « objet social ».

Quels sont les principes rassembleurs des groupements soutenus par les partenaires locaux de d'AdC ?

4. Au Sankuru, les dénominations des groupements sont clairement endogènes (créées par les populations de façon autonome) et mettent l'accent sur :
 - le travail collectif sur un espace villageois : Tolongosole Vadi = « travaillons ensemble Vadi »
 - la solidarité entre les membres appartenant à un groupe social particulier : Mama Tokimane = « Mamans, tenons-nous main dans la main ! » ; Analonge = « les membres du clan des Longe » ; Mamans veuves.
 - une attitude positive : Emodjo = « réveillez-vous ! ; Tokaneengaandji = « Aimons-nous les uns les autres ».
 - le dépassement des capacités individuelles : Anawomalokoho = « Grâce à cette branche, tu attraperas le fruit ».
5. Au Kwilu, l'accent est plutôt mis sur :
 - l'appartenance professionnelle des membres des groupements, leur vocation corporatiste : APEK Association des pisciculteurs et éleveurs de kawala ; AFEFAM = « Association des femmes paysannes de Misele » ; CEPAM = « Centre d'encadrement des pisciculteurs et agriculteur de Mikunzi »
 - la microfinance : GECP = Groupement d'épargne et de crédit paysan ; Avec Kindinga 123 = association villageoise d'épargne et de crédit.
 - l'appartenance à un groupe social particulier et la solidarité : AFM = « Association des femmes de Mikunzi »
 - une attitude positive : RAA « réfléchis avant d'agir »
6. Les dénominations du Sankuru renvoient davantage à des « valeurs endogènes » tandis que celles du Kwilu semblent renvoyer à une forme de professionnalisation.
7. De manière transversale, les dénominations intègrent souvent : un groupe social, un espace, une activité économique, une valorisation de l'entraide, du développement collectif. Nous pourrions avancer qu'il s'agit des principes rassembleurs des groupements investigués.

Les CES permettent-elle d'adresser de façon pertinente les besoins et problèmes vécus par la population ?

8. La pertinence d'une approche stratégique en matière de développement est la mesure de la concordance entre d'une part, les objectifs, résultats attendus et hypothèses d'une intervention et d'autre part, les difficultés, besoins et priorités des bénéficiaires. Pour évaluer la pertinence d'un projet/programme, il convient donc de relever ces difficultés, besoins et priorités.
9. Des études/diagnostic ont bien été réalisées, notamment au Sénégal et à Madagascar, afin de dégager les modes de fonctionnement spécifiques des groupements de solidarité dans ces pays. En RDC, une enquête sur l'insécurité alimentaire a été réalisée par la coordination nationale en 2019 (Sankuru) et en 2020 (Kwilu) qui indique que cette insécurité demeure importante sur les territoires d'intervention.

10. Une session d'ateliers annuelle est également organisée, afin de faire le point sur l'avancement des activités, les outils de gestion, et les orientations à mettre en place. Ces missions s'accompagnent de visites de terrain par la coordination nationale. Toutefois, ces visites sont apparemment plus fréquentes dans les territoires plus accessibles, couverts par les OP atteignables par la route.
11. Des efforts sont réalisés par ADC, la coordination nationale et les OP pour améliorer le rapportage, l'homogénéiser et définir des indicateurs de suivi et de résultats. Une fiche de suivi¹² par animateur a été récemment mise en place par la coordination nationale mais n'est pas encore utilisée. Cette fiche de suivi est principalement quantifiante et nécessite un grand nombre d'éléments d'information. Elle n'est par contre pas du tout analytique ni réflexive. Apparemment, ces outils n'ont pas été construits de façon concertée, en impliquant les utilisateurs.
12. Une base de données reprenant les résultats des indicateurs existe. L'information nécessaire pour la remplir est parfois pléthorique. Il n'est pas certain que les animateurs de terrain soient en mesure de collecter autant d'information de façon fiable. Les bases des données ne sont pas fusionnables et parfois apparemment mal remplies. Les conditions dans lesquelles les animateurs de terrain travaillent ne permettent parfois pas un rapportage aisé : éloignement, pas d'électricité dans les villages, pas d'internet, etc.
13. Malgré ces efforts à différents niveaux, il n'est manifestement pas aisé d'organiser la remontée et l'analyse des informations nécessaires au pilotage de l'approche des CES. Ces informations et ces analyses seraient pourtant de nature à accroître la pertinence de l'approche. Compte tenu de ces constats, la présente évaluation sera aussi orientée vers l'analyse du fonctionnement des groupements. Il semble que les modalités de rapportage et de pilotage feront prochainement l'objet d'un atelier participatif spécifique.
14. D'après les entretiens initiaux réalisés¹³, l'approche stratégique d'ADC est en aussi historiquement construite à partir d'expériences antérieures, notamment les programmes mis en œuvre en Inde. A partir de ces expériences, certaines thématiques prioritaires forgent certaines récurrences programmatiques : la lutte contre l'endettement et l'exploitation des paysans par les usuriers, le développement de la résilience et de l'autonomie alimentaire par l'appui à l'agriculture, le développement de la solidarité associative. Certains leitmotivs – qui dépassent le niveau des valeurs institutionnelles- se répliquent dans les stratégies adoptées en RDC. A titre d'exemple, rien ne permet d'affirmer que l'endettement en tant que phénomène social en Inde existe de façon comparable sur les aires d'intervention, surtout rurales, des partenaires en RDC. Cet élément de contexte reste pourtant une préoccupation dans les TDR de l'évaluation et dans l'étude d'impact réalisée par la coordination nationale au Kwilu (RDC) en 2020.
15. Il est curieux de constater que les groupements de solidarité ne sont pas considérés dans le programme pays comme partenaires ni groupes cibles. On les retrouve « en filigrane » sous la dénomination « hommes et femmes organisées en groupements » dans la partie « groupes cibles directs ». Il s'agit pourtant d'interlocuteurs potentiels, dotés d'une existence propre, en tant qu'organisation sociale, pour faire émerger tant les besoins et priorités que les moyens d'y répondre.

De quoi le nombre de membre est-il le signe ?

16. Compte tenu de l'emboîtement de certaines formes associatives, le nombre de membres dépend des limites des ensembles que l'on a considérés pour dénombrer ces membres. Ici, par exemple, l'AVEC regroupe les membres de deux autres associations.
17. Parfois aussi, le nombre de membres indique l'attractivité d'un groupement pour les habitants du village. Toutefois, cette indication seule ne suffit pas à démontrer l'intérêt d'un groupement.

Quels services sont offerts aux membres par les groupements de solidarité ? Comment s'organisent-ils ?¹⁴

¹² Voir en annexe

¹³ Entretiens de la phase préparatoire.

¹⁴ Répondre à cette question paraît essentiel pour rapprocher les parties prenantes de l'approche CES.

L'assistance forfaitaire et inconditionnelle en cas de malheur/bonheur

18. De façon généralisée et spontanée, **les membres des groupements pratiquent l'assistance non remboursable entre membres**. Généralement, cette assistance s'enclenche dans certaines situations heureuses ou malheureuses : deuil, maladies, naissances, scolarisation des enfants. De façon moins courante : compensation matrimoniale en cas de mariage, assistance en cas de dégât sur la maison/parcelle. Ce service est principalement alimenté par des cotisations régulières de montant modeste au sein de caisses¹⁵. Toutefois, cette assistance peut prendre plusieurs formes. Il arrive aussi que ces cotisations régulières et obligatoires soient remplacées ou complétées par des cotisations ponctuelles. Il arrive également que les cotisations en monnaie soient complétées par des cotisations en biens. Enfin, l'assistance peut également prendre la forme de travail, comme en témoignent les témoignages ci-dessous.

Moi je suis veuve. Je vois qu'il est important d'être dans l'association pour ne pas être seule. Pour nous les veuves, vous avez un champ, vous êtes fatiguée, vous avez besoin d'aide. C'est là que l'association est utile.

CVB Kolodjamba Sankuru

Nous avons aussi des cotisations de 500 fc/membre, toutes les deux semaines, à chaque réunion. Avec ces cotisations, nous pouvons aider les membres dans certaines circonstances : deuil dans le ménage, accouchement, maladie. 10.000 fc, et 5000. fc pour les autres circonstances » Emodjo, Sankuru

En cas de naissance, une femme ne peut plus travailler. On lui amène du riz, du fougou, du savon pour subvenir à ses besoins » Tolongosole Vadi – Sankuru

Pour la maladie : 9000 fc. Mais aussi ce qui est nécessaire pour l'achat des médicaments. On essaie que la personne guérisse car on a besoin d'elle dans l'association. Pour le deuil, on donne plus pour les membres du 1er degré que pour le second degré. Pour celui qui est déjà parti (en train de mourir), on ne donne pas grand chose : un bidon de vin de palme, un drap. Par contre, lorsqu'il y a décès, alors on cotise beaucoup pour l'achat du cercueil qui peut coûter plus de 120000 fc. L'association va tout payer. Des cotisations extra ordinaires sont possibles. APEK, Kwilu

19. Généralement, les montants à fournir pour l'assistance sont strictement définis et connus des membres. Cela fait parfois l'objet d'articles au sein des documents de l'association¹⁶. L'assistance en travail ou en biens est également définie et connue mais non écrite.

20. Dans un contexte où il n'existe aucun système d'assistance sociale, ces mécanismes sont vitaux pour la population.

Le travail collectif et ses produits

21. Le groupement organise le travail sur un espace productif collectif. Les membres du groupement travaillent sur un champ prêté ou encore loué ou acheté à un membre, à un chef de terre ou à une autre personne. Un des intérêts de ce procédé est de conserver cet espace productif, même en cas d'absence prolongée de certains membres. Avec les champs individuels, une absence équivaut souvent à la perte des espaces car ces derniers n'appartiennent pas en propre aux individus mais aux lignages, c'est-à-dire aux groupes de parents. Parfois, il s'agit d'étangs piscicoles ou de jardins maraîchers.

22. Les membres choisissent un ou deux jours de la semaine pour ce travail. Ce travail s'articule avec les *likelemba*. Parfois, le groupement a plusieurs champs/jardins/étangs. Au Kwilu, les groupements s'orientent plus vers les jardins maraîchers et les étangs piscicoles (plus rentables) quoique ces derniers existent également au Sankuru. Parfois, les membres louent la force de travail de manœuvres ou utilisent des gardiens (pour les étangs). Parfois, les présences sont prises lors du travail collectif¹⁷. Cela va aider ensuite à répartir les bénéfices du travail collectif.

Nous avons 1 Ha de champs cultivé en commun, loué 70.000 fc/an à un propriétaire. Il y a 25 bandes. 20 pour la vente et 5 pour la consommation des membres. La vente vient enrichir la caisse d'épargne. Il y a aussi un

¹⁵ Ceci est attesté par la vérification de cahiers de cotisation dans les associations, cahiers de caisse photographiés. Photos en annexe

¹⁶ Photos en annexe

¹⁷ Photos en annexe

étang. Nous achetons des alevins, louons annuellement l'étang et faisons entretenir les bassins par des manœuvres. Ces dépenses viennent grever les revenus tirés de cette activité. **Synthèse d'entretien avec RAA, Kwilu**

23. Les récoltes produites par les champs collectifs ou les jardins sont, en principe, consommées par les membres (15% des récoltes chez AFM), revendues (85% chez AFM) conservées pour la saison suivante et redistribuées à l'OP. Ces deux derniers usages des récoltes doivent assurer la pérennité du système¹⁸. Il semble que les usages réels des récoltes varient d'un groupement à l'autre, de même que leur capacité à pérenniser les semences reçues, comme l'indique le témoignage ci-dessus.
24. Les semences nécessaires pour le champ collectif ou les jardins sont soit gardées à partir la récolte de la saison précédente, soit achetées, soit reçues des OP. Idem pour les alevins, qui seront soit achetés, soit reproduits en interne, soit reçus de l'extérieur. Il est difficile à l'évaluateur de déterminer précisément les proportions réelles associées à chacun de ces usages.

Cotisations, tontines et prêts



Figure 15 : les membres d'AFEPAM en tenue de réunion

25. La plupart des associations ont mis en place un système de cotisations régulières obligatoires, comme en témoigne l'extrait de « memorandum » ci-dessous, qui a été transmis à Misele par AFEPAM, groupement féminin : 3500 Fc/dimanche/membre. La cotisation fonctionne pour deux objectifs : (1) constituer une cagnotte tontinière à remettre chaque semaine alternativement aux membres qui accueillent la réunion de l'association et (2) alimenter une caisse pour la réalisation des prêts internes et externes. Ces prêts produisent des recettes via les intérêts. Ces intérêts sont redistribués « en fin de tour », c'est-à-dire à la 24^{ème} semaine. Si l'on accepte l'hypothèse que les groupements sont des formes plus élaborées de *likelemba*, ces cotisations sont l'équivalent monétaire de l'effort de travail de chaque membre du *likelemba* dans les champs.

¹⁸ Il est difficile à l'évaluateur de déterminer précisément dans quelles proportions car cela excède les objectifs de l'évaluation. Notons que des outils de suivi existent pour le suivi des distributions de semences mais il n'est pas évident qu'ils soient régulièrement utilisés. Un exemplaire de fiche de suivi nous a été fourni.

Les systèmes de prêts remboursables

26. Des prêts sont donc de montant variable, de petites sommes (5000 fc, 8000 fc, 20.000 fc) à des sommes plus importantes (par exemple, 100.000 fc, 50\$).

27. L'objet de ces prêts peut être varié. Il doit généralement être annoncé par les emprunteurs :

- Dépenses sociales qui excèdent le montant couvert par la caisse d'assistance : scolarisation, deuil, maladie grave ou hospitalisation, avec chirurgie par exemple.
- Dépenses agricoles : achat d'intrants, d'outils.
- Dépenses en biens d'ameublement : matelas, chaises, assiettes etc.
- Dépenses liées à la maison : matériaux de construction comme des tôles, achat terrain, main d'œuvre, etc.
- Dépenses commerciales : acheter en gros et revendre au détail

Si vous nous avez trouvé ici aujourd'hui c'est dans le respect du programme établi, où chaque dimanche on doit se trouver chez un membre avec une cotisation de 3.500 Fc par membre. C'est qui donne un montant total de 84.000 Fc. 48.000 Fc sont venés au membre visité et 36.000 Fc logés dans la caisse de l'AFEFAM.

Aujourd'hui, c'est la 15^{ème} visite rencontre. Les recettes du dimanche passé le 18/07/2021. ont été remises à deux membres. L'argent de la caisse gardé par une femme Trésorière est prêté aux 0 membres et non membres à 30% d'intérêt. Après les cotisations d'aujourd'hui, nous devons avoir un capital de 540.000 Fc moins certaines petites dates. Et si, il faut ajouter quelques petites intérêts déjà produits par ces emprunts nous pouvons atteindre 600.000 Fc à ce jour. Le bilan sera fait après la 24^{ème} rencontre c-à-d la ronde de visites de tous les membres.

L'AFEFAM a chaque année un champ de maïs et manioc. Les produits agricoles sont malheureusement mal vendus à cause de système actuel où l'acheteur fixe le prix. Nous ne pouvons pas conserver pendant longtemps nos produits pour jouer sur la loi de l'offre.

Figure 16 : mémorandum AFEFAM, Kwilu

Pour l'AVEC du village, la cotisation pour l'épargne est entre 1000 et 5000 fc/semaine par membre. Les prêts se font avec 10% d'intérêt/mois. Exemples d'emprunts. 1) 20.000 fc pour maladie et commerce de sucre et sel au village après achat à Masi 2) 40.000 fc pour le commerce d'alevins, 3) 100.000 fc achat d'assiettes pour revendre et achat de Maïs. (E) : A qui, des hommes ou des femmes, ces prêts bénéficient-ils le plus ? (R) Les femmes contribuent et empruntent plus que les hommes, selon l'assemblée. **Notes prises d'un focus avec le CEPAM, Kwilu**

Une membre voulait refaire sa toiture en chaume. Elle a emprunté 20.000 fc. Le mois suivant, elle n'a remis que les intérêts : 4000 fc. Le mois suivant, elle a remis 24.000 fc. Elle est satisfaite de ce système. Chaque emprunteur signe une convention. Parfois, lorsqu'il s'agit d'une personne extérieure, le chef de village doit garantir ce prêt. En cas de non remboursement, il usera de son pouvoir. L'intérêt est redistribué aux membres équitablement. Une autre membre a réalisé un emprunt pour soigner sa fille. Grâce à cela, sa fille est en vie ! Vérification des cahiers de caisse : la majorité des emprunts n'est pas remboursés. **Analonge – Sankuru**

28. Tous les membres semblent pouvoir bénéficier du système des prêts remboursables. Les intérêts peuvent varier en fonction de la destination du prêt (interne ou externe) et en fonction de l'utilisation (commerce, dépenses sociale, dépenses agricole).

29. Il existe néanmoins une certaine variété de systèmes de prêts et de modes de régulation. Cette variété témoigne de l'inventivité économique locale et des capacités de régulation internes.

30. Le principe général qui justifie que les membres apprécient ce service est, selon l'adage en kikongo : « lessa punda, punda lessa yo », que l'on pourrait traduire de la façon suivante : « nourrissez le cheval, il vous portera loin ». Autrement dit : si les membres se développent grâce aux prêts, ces membres porteront ensuite les autres ainsi que l'association.

L'articulation de l'intérêt individuel et collectif

31. La question de l'attractivité des groupements pour leurs membres trouve aussi des éléments de réponse dans l'articulation entre intérêt individuel et collectif. Souvent, les membres mettent en lien la possibilité d'emprunter de l'argent avec le développement des membres du groupement. Le système favorise une certaine émulation entre les membres. Epargner dans la caisse d'épargne n'est pas toujours une obligation

mais la recherche de reconnaissance sociale dans le groupement pousse ses membres à le faire. On est fiers de pouvoir accueillir les membres de l'association chez soi dans de bonnes conditions, notamment grâce aux achats de biens permis par le groupement. Ceci encourage les uns et les autres à épargner pour pouvoir acheter des biens domestiques que l'on pourrait également considérer comme des « biens de prestige ». La tôle, les chaises en plastique, les assiettes ou le bétail sont d'excellents exemples de ces biens de prestige produits grâce aux associations. **De ce point de vue, plus que de la survie, l'association et ses services permettent de produire de la reconnaissance sociale.**

32. Comme indiqué par Blanchard Ayinza (coordinateur national du programme, au travers de la société DOPERC) lors d'un entretien, au village, « on n'emprunte pas pour manger ». Les systèmes de prêt sont plus orientés vers le développement économique et la reconnaissance sociale que vers la « subsistance » à proprement parler. Cette dernière est davantage liée aux systèmes d'assistance « inconditionnelle » décrits plus haut. Par contre, on emprunte pour payer les frais scolaires et certains frais médicaux plus importants.
33. Les membres recherchent aussi leur intérêt individuel par la participation aux groupements, notamment lorsque ces prêts sont investis dans des activités commerciales. Mais cet intérêt individuel est lié à l'intérêt collectif. La capacité d'épargne des uns va permettre le développement économique des autres par les prêts (ou les tontines). Les témoignages présentés ci-dessus sont assez éloquents en la matière : ils alternent les expressions comme « notre épargne », « on prête » et « je bénéficie ». Les montants épargnés et prêtés sont annoncés avec fierté : ils indiquent le dynamisme des activités collectives et individuelles dans le groupement.
34. Un adage utilisé sur place est : *l'argent ne peut pas dormir !* Cela signifie que l'argent n'est utile que lorsqu'il tourne entre les membres du groupe. Cette « rotation » de l'argent entre les membres, favorisée tant par les systèmes de prêt que ceux de la tontine, permet, selon une métaphore connue en anthropologie économique, de le « réchauffer », c'est à dire de le charger d'une valeur qui symbolise l'effort collectif. Dans ce contexte, l'immobilisation de l'argent, dans une caisse d'épargne, officielle ou associative, n'a pas de sens dans les pratiques économiques locales car elle le « refroidit ».
35. Apparemment, tous les membres bénéficient des prêts du groupement, y compris les femmes et les vulnérables, selon les vérifications que nous avons effectuées dans les cahiers de caisse. Notons toutefois que les systèmes de suivi de ces prêts étaient peu écrits.

Les problèmes de remboursement des prêts

36. Il n'est pas simple de déterminer avec précision le taux de remboursement réel des prêts. Ce constat est d'ailleurs émis clairement dans le rapport d'étude réalisé en 2016 sur le fonctionnement des caisses de solidarité : « On ne sait pas très bien combien de prêts sont remboursés¹⁹. » Dans son mémoire de licence, le coordinateur de DOPERC indique : *Par rapport au CEPAL qui est l'organisation concernée par cette étude de cas, on compte vingt (20) groupements paysans (32%) qui connaissent le problème du non remboursement des prêts contre quarante-deux (42) groupements (68%) qui n'en connaissent pas sur un total de 62 groupements.*²⁰ Comme indiqué plus haut, certains mouvements d'argent des groupements vers les associés ne sont pas des prêts mais des assistances non remboursables. C'est souvent le cas lorsque les membres sont assistés pour des dépenses sociales. Il est donc possible qu'une partie des faibles taux de non-remboursement constatés portent en fait sur des assistances. Ce risque de confusion entre assistances et crédits est d'ailleurs mentionné dans le rapport d'évaluation des CES en 2016.

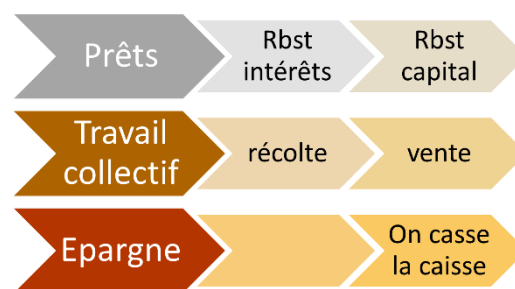


Figure 17 : articulation des services des groupements dans le temps

¹⁹ Rapport d'atelier intitulé « Atelier des partenaires », Kinshasa, Centre Thérésianum, 09-12.05.2016, p.2

²⁰ Mémoire de licence, Blanchard Ayinza, 2015, op.cit., p.15.

- Par ailleurs, certains prêts pourraient être considérés comme « non remboursés » si constatés avant la récolte. Les prêts et les récoltes fonctionnent parfois comme des « vases communicant », les secondes garantissant les premiers. Certaines associations fonctionnent selon une temporalité qui alterne épargne/prêts monétaires et travail aux champs/récoltes.

Examen du cahier de caisse : apparemment, une partie des emprunts n'est pas remboursés. On m'explique alors que lorsqu'on « casse la caisse » en fin d'année, on fait le bilan des épargnes et des dettes, les gens s'efforcent de rembourser. La fin de l'année correspond au moment des récoltes. Synthèse d'entretien focus groupe Analonge

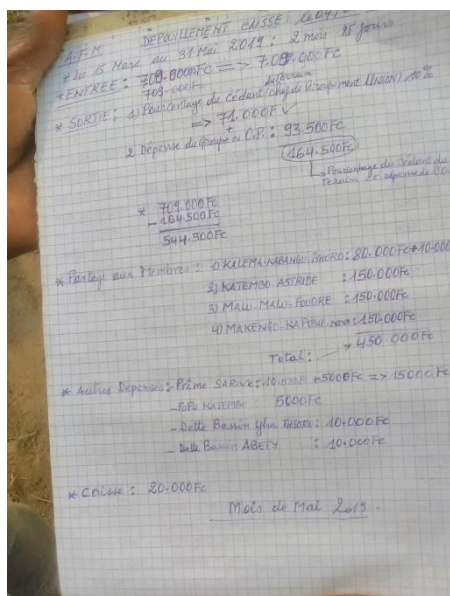


Figure 18 : Afepam, rapport de dépouillement de caisse suite à la vente des produits du travail collectif, et partage du solde entre membres

DATE	LIBELLÉ	DEBIT	CREDIT	SOLDE
2019/01/01	Libellé d'ouverture		550.000	550.000
2019/01/01	Prélèvement de fonds	10.000		540.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	550.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	560.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	570.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	580.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	590.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	600.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	610.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	620.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	630.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	640.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	650.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	660.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	670.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	680.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	690.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	700.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	710.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	720.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	730.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	740.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	750.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	760.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	770.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	780.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	790.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	800.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	810.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	820.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	830.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	840.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	850.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	860.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	870.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	880.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	890.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	900.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	910.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	920.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	930.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	940.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	950.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	960.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	970.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	980.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	990.000
2019/01/01	Vente Piment (10kg)		10.000	1000.000

Figure 19 : Afepam rapport des ventes des produits agricoles et partage des fonds aux membres

37. L'économie villageoise n'est pas totalement monétarisée. Une part non négligeable de cette économie fonctionne avec le troc de biens et de services. Les sphères monétaires et non monétaires de l'économie ne sont pas étanches.

38. Il existe donc différentes manières de rembourser un prêt financier : le travail et les biens peuvent compenser.

39. Pour réguler les difficultés de remboursement, il semble que certaines associations conditionnent les prêts aux capacités de remboursement des emprunteurs, notamment en biens, à l'épargne ou à la participation au travail collectif. Certains groupements ont expliqué avoir reçu des remboursements en bétail par exemple. On sait par ailleurs que le bétail est, traditionnellement, une forme d'épargne²¹. D'autres ont expliqué que l'emprunteur avait remboursé une dette d'argent à partir des fruits du travail collectif.

40. Le prêt en monnaie se fait alors anticipativement à la récolte et est, en quelque sorte, garanti par cette dernière. En effet, les associés savent généralement à peu près combien leur rapportera leur « projet » de travail collectif. Le terme de « projet » est utilisé localement, ce qui démontre bien la capacité d'anticipation des associés. Ils savent également, nous l'avons vu plus haut, qui a travaillé. Chaque participant au travail a donc une « part » dans la récolte, définie au prorata de l'investissement individuel (voir le rapport de dépouillement de caisse ci-joint). Dans cette situation, le montant du prêt initial importe. Une prise de risque minimum consiste à ne prêter que « la part individuelle » de la valeur de la récolte. Une prise de risque plus importante est réalisée lorsque le prêt excède la valeur de la part individuelle dans la récolte.

41. D'après les enquêtés, le non-remboursement « ne pose pas problèmes » lorsque les membres remboursent à la fin de l'année, c'est-à-dire au moment de la récolte. On accepte alors que les emprunteurs ne payent entre temps que les intérêts de leur dette.

42. Plusieurs témoignages indiquent néanmoins que les systèmes de prêt peuvent parfois générer des difficultés internes. Certains membres disparaissent après avoir obtenu un prêt de montant important. Il s'agit alors d'un dysfonctionnement de la règle de redevabilité des membres vis-à-vis du groupe, qui se règle parfois devant les autorités administratives ou coutumières. Il y a également problème lorsque le non-remboursement vient d'un

21 Aynza Blanchard, Mémoire de Master.

prêt réalisé « en externe ». Le contrôle social interne ne peut alors faire son effet.

43. Pour d'autres, il existe des réelles difficultés de remboursement « dans les délais prévus ». Les membres sont généralement compréhensifs « lorsque les difficultés sont réelles » et que les membres sont de bonne foi. La règle semble être qu'on n'accable pas les personnes qui sont en difficultés, on leur donne plus de temps. Le prêt à court terme peut alors se transformer en prêt à long terme. Notons que cette tolérance dépend de la situation réelle de l'emprunteur, en général connue des autres membres de l'association.
44. Le non-remboursement de certains prêts « à vocation sociale » peut peut-être s'expliquer par la confusion entre ce qui est remboursable et ce qui ne l'est pas (l'assistance).
45. Un problème se pose lorsque le non-remboursement porte sur un prêt qui excède largement la valeur de la part individuelle de la récolte et de l'épargne individuelle. Il y a alors captation individuelle excessive des fruits du travail et de l'épargne collective.
46. Les prêts non remboursés « problématiques » enrayent la dynamique collective, sapent la confiance : on ne veut plus contribuer pour ceux qui ne jouent pas le jeu. Le système fonctionnant sur base de la confiance entre les membres, lorsque certains emprunteurs brisent cette confiance, cela remet en question tout le fonctionnement du système.

Des capacités d'autorégulation

47. Certains groupements se seraient disloqués à cause de conflits liés à des prêts. Le cas échéant, il importe de noter que cela revient à une banqueroute individuelle et collective. D'autres groupements se sont réformés. Ils ont arrêté de faire des prêts ou encore ont régulé cette activité.

De la cotisation de 1000 fc, on fait aussi des prêts remboursables. À la suite de mauvaises expériences, on ne fait plus de prêts aux non-membres. Le taux est à 10%. Il y a eu et il y a encore parfois des problèmes de remboursement. Pour limiter cela, on stoppe les prêts tant que les premiers n'ont pas remboursé. Focus Tolongosole Vadi, Sankuru.

48. Certains groupements ont donc tenté de réguler le système des prêts en utilisant les possibilités suivantes :
 - Limitation des montants prêtés en fonction des capacités de remboursement de l'emprunteur
 - Conditionnement de l'emprunt individuel par l'épargne individuelle : on ne peut emprunter qu'un certain pourcentage de ce que l'on a épargné
 - Conditionnement de l'emprunt individuel par la participation au travail collectif
 - Soustraction des dettes au moment de distribuer le produit du travail collectif
 - Signature d'une convention par l'emprunteur
 - Mise en gage de certains biens
 - Variation du taux d'intérêt selon la vocation du crédit (moins lorsque le prêt est à vocation sociale)
 - Amendes pour les mauvais payeurs
 - Garantie par le pouvoir coutumier
 - Interdiction des prêts aux non-membres

Schéma de synthèse de l'organisation des groupements

Dans le schéma ci-dessous, nous reproduisons une synthèse des modes de fonctionnement décrits plus haut. Le schéma est structuré comme une logique d'intervention, partant des activités pour arriver aux impacts. Les couleurs correspondent aux différents ingrédients d'une logique d'intervention type GAR, centrée sur les groupements (gestion axée sur les résultats). Cet exercice intermédiaire pourra aider ensuite à construire une théorie de changement.

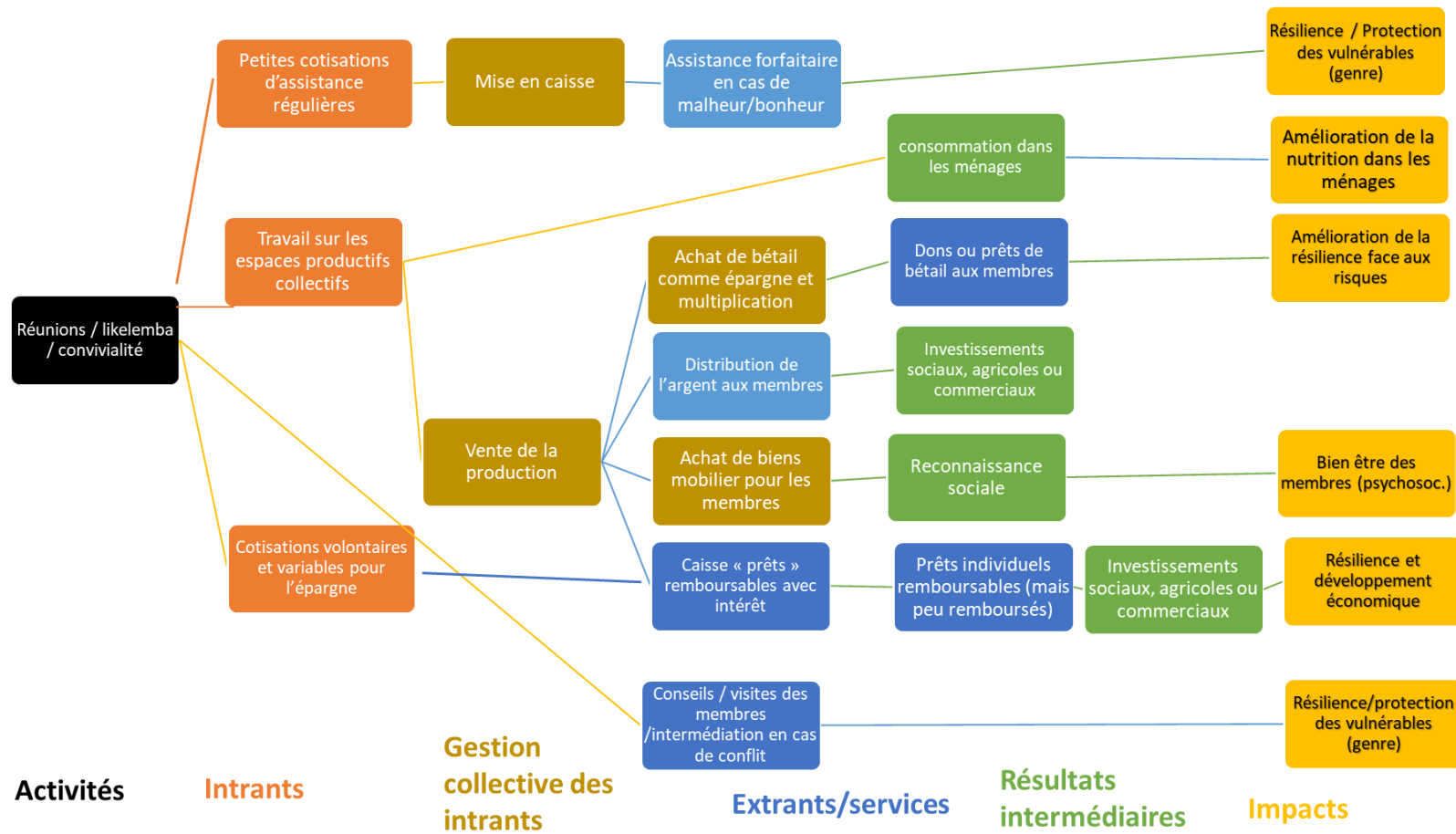


Figure 20 : schéma du fonctionnement des groupements de solidarité

L'intermédiation

49. Les groupements sont également des réseaux de recours ou d'intermédiation. Il y a, dans les associations, des « membres d'honneur ». Parfois, les animateurs ont ce statut. On peut avoir recours à l'animateur pour transmettre des demandes (de semences, d'alevins, d'outils, de moyens de transport etc.) aux OP. Ils sont les « porte-voix » du groupement. Ils peuvent également étendre l'assistance dû à une femme endeillée au-delà du groupement, au niveau du réseau de groupement (situation relevée dans l'association « femmes veuves », au Sankuru). C'est également le cas des autorités coutumières et éventuellement administratives. Les prêts réalisés à l'extérieur de ces associations, aux autorités coutumières ou aux notables pourraient, c'est une hypothèse, être une manière de s'assurer le concours de ces derniers « en cas de nécessité ». Plus particulièrement, ce sont les autorités coutumières qui attribuent les espaces à cultiver/exploiter sur le terroir villageois. Les associations ont intérêt à être en bons termes avec ces autorités.
50. Dans un contexte si souvent insécurisé que la RDC, le fait de pouvoir, en cas de problème, avoir recours à des personnalités occupant des positions sociales avantageuses est un avantage non négligeable²². L'extension « en réseau » des capacités de recours par le biais d'intermédiaires est une logique très présente. Elle contribue à renforcer la résilience des membres.

Les groupements appuyés sont-ils attractifs pour les populations ? A quelles conditions ?

51. Au vu du nombre de membres qu'ils mobilisent – voir par exemple, les chiffres présentés dans les bases de données de suivi - et des témoignages récoltés, il semble que les groupements appuyés sont attractifs pour les populations. Caisses de prêts, tontines, assistances et travail collectif sont autant de services cruciaux pour les associés dans leurs contextes de vie. Comme indiqué plus haut, les groupements constituent des filets de sécurité dans un contexte où les systèmes de protection et sécurité sociale sont inexistantes ou inopérants. Les groupements organisent, en l'occurrence, une précieuse sécurité extra lignagère²³
52. Le fait de bénéficier de l'appui, même léger, d'une organisation internationale et d'un partenaire local semble-t-il perçu comme un « plus » par rapport à une association non appuyée. Le fait de pouvoir bénéficier de semences au démarrage de l'activité du groupement est un argument en faveur de l'adhésion au réseau des groupements appuyés par les OP.

Comment les candidats à l'affiliation à une association sont-ils éventuellement intégrés ?

53. Les candidat.e.s font en général l'objet d'une petite enquête : on doit les connaître avant de les intégrer. On peut, par exemple, visiter leur parcelle. Mais généralement, au village, les gens se connaissent. On n'intègre pas les personnes considérées comme « de mauvaise moralité ». Les candidat.e.s doivent aussi, en général, apporter une quote-part à l'épargne déjà produite. Cette quote part est souvent l'équivalent d'un ou deux mois de cotisation (3000 Fc pour COODAK, 5000 Fc pour APEK). Dans certaines associations, le montant à payer est plus important : 50\$ par exemple pour GECP au Kwilu. Ce n'est qu'après paiement qu'ils/elles auront droit d'emprunter dans la caisse de l'association.

Dans quelle mesure les CES assurent-elles l'inclusion des groupes sociaux et individus les plus défavorisés ?

54. Généralement dans les zones enquêtées, lors d'une union matrimoniale, il est d'usage que les femmes quittent leur village natal pour rejoindre celui de leur conjoint (virilocalité matrimoniale). Cet éloignement

²² Pour une analyse plus complète de ce mécanisme dans les associations africaines, lire Emmanuel Ndione (Le don et le recours et Dakar, une société en grappes). Ndione par, en l'occurrence, à la suite de Karl Polanyi, des logiques d'enclassement de l'économique et du social.

²³ Pour rappel, les sociétés d'Afrique centrale et de l'ouest rurales sont largement unilinéaires sur le plan de l'organisation de la parenté, c'est-à-dire que les individus font partie d'un groupe de parents, descendants d'un ancêtre commun, déterminé soit par ascendance paternelle, soit par ascendance maternelle. Ils ont envers ce lignage des obligations que l'on peut qualifier de « coutumières », comme le partage de certaines ressources du lignage. A titre d'exemple, la terre se partage, selon les règles coutumières, au sein d'un même lignage. L'appartenance lignagère détermine également les règles d'héritage, les compensations matrimoniales en cas de mariage, etc. Les membres d'un même lignage se doivent généralement assistance.

du lignage d'appartenance (qu'il soit paternel ou maternel) est un facteur de fragilité potentielle puisqu'il éloigne les femmes d'une source de secours en cas de difficulté.

55. Nous pourrions considérer certains groupements féminins comme le produit de cette fragilité structurelle des femmes : ils visent l'élargissement du recours, de l'assistance et de l'intermédiation au-delà du réseau familial. Certains groupements sont donc « par nature », inclusifs pour les catégories de la population les plus vulnérables.
56. Certaines franges de la population en situation de fragilité structurelle (femmes veuves, abandonnées, divorcées, jeunes hommes et jeunes mariées) sont intégrées dans certaines associations non centrées sur ces groupes. Le but de l'association n'est pas alors de venir au secours de ces franges là en particulier, mais elles profitent néanmoins des ressources de l'association (travail collectif, prêts, assistance, conseils etc.).



Figure 21 : les jeunes de l'association RAA, Kwilu

chez les jeunes qui, dit-on, explique certaines formes de criminalité voire de violence. Les « bandes de jeunes » constituent alors, dicit le chef coutumier du village de l'association Tokaneengaandji, des proies faciles pour la manipulation politique. Il existe, d'ailleurs, des associations de jeunes dans les villages, rarement appuyés par ADC.

57. Dans le même ordre d'idée, certains **jeunes hommes** peuvent aussi être considérés comme des vulnérables « de position »²⁴. Non encore mariés, ils ne bénéficient pas toujours d'importants moyens de subsistance (champs ou jardin à cultiver, parcelle à habiter en propre). Ils n'ont pas non plus la reconnaissance sociale et la position procurée par un mariage fructueux. Se marier suppose de pouvoir fournir, à la famille de l'épouse, une compensation matrimoniale assez importante, excédant les moyens dont certains jeunes hommes disposent. Ils doivent avoir recours à leurs propres « tiroirs » lignagers²⁵. Si ces derniers ne sont pas suffisants, ou mal disposés, cette situation génère parfois des frustrations

Comment les CES s'organisent-elles, au niveau de la prise de décision par exemple ?

58. Les groupements ont un bureau exécutif, parfois aussi appelé comité. Dans l'association APEK (Kwilu), le règlement d'ordre intérieur dit ceci : **« l'assemblée générale élit par vote secret ou consensus tout membre candidat à une des postes à responsabilité au sein de l'association et qui remplit les conditions suivantes : savoir lire et écrire, être apte à la tâche, être aimable, poli, respectueux, disponible, patient, de condition et foi chrétienne, de bonne moralité »**

²⁴ La jeunesse n'est d'ailleurs pas une question d'âge mais de statut social : sont jeunes ceux qui ne sont pas encore en union matrimoniale, n'ont pas d'enfant. Il y a donc de « vieux jeunes » car cette situation peut perdurer longtemps et de « jeunes vieux » car, dans certaines familles, on se marie très tôt.

²⁵ Le concept de « tiroir social » est à attribuer à E. Ndione (Le don et le recours), pour qualifier la tendance très forte, à Dakar mais également dans d'autres contextes africains, à entretenir, avec les individus auxquels on est liés (le lignage ainsi que les autres groupes sociaux auxquels on est affiliés, comme les associations) des relations d'obligations réciproques telles qu'en situation de besoin, le proche est systématiquement mobilisé et ne peut aisément se soustraire à la demande d'aide sous peine de sanction sociale. Dans ce système d'obligations sociales mutuelles, les dons et les dettes entre individus (voir aussi, « la triple obligation » du don selon M. Mauss : donner-recevoir-rendre) liés fonctionnent comme une mécanique perpétuelle qui « enchâsse » l'économique et le social (K. Polanyi). Il est également intéressant de considérer que dans les « sociétés du don », la dette est un ingrédient indispensable de la relation sociale.

59. Il y a à minima les fonctions suivantes : Président.e ; vice, Secrétaire, Trésorier.e, conseiller.ère. Nous avons pu constater que les associations sont des espaces de dialogue ou les débats sont possible. Certaines oppositions nettes sont apparues lors des entretiens, lorsque certains membres prenaient la parole pour expliquer certains éléments de fonctionnement. La contradiction y est donc possible. Néanmoins, les décisions semblent prises, d'après les témoignages récoltés, de façon collégiale, en ce qui concerne par exemple la régulation des services de l'association.
60. Les associations se réunissent de façon hebdomadaire, bihebdomadaire ou mensuelle. Les réunions peuvent se faire toujours au même endroit : chez le/la présidente ou encore, dans un local dédié à l'association. Elles peuvent également se faire alternativement chez les membres de l'association. Ce système est très utile pour susciter une forme d'émulation dans l'association : accueillir les autres membres est une marque de respectabilité qui procure une certaine reconnaissance sociale. Dans ce cas, les réunions fonctionnent comme une tontine. Les membres accueillants sont souvent chargés de préparer à manger ou de fournir une collation aux invités. Une somme lui est alors généralement allouée, à partir des contributions des membres.
61. Les associations ont parfois un règlement d'ordre intérieur, pour définir son mode de fonctionnement : périodicité des rencontres, composition du bureau, services offerts, conditions d'admission, amendes y sont généralement définis.

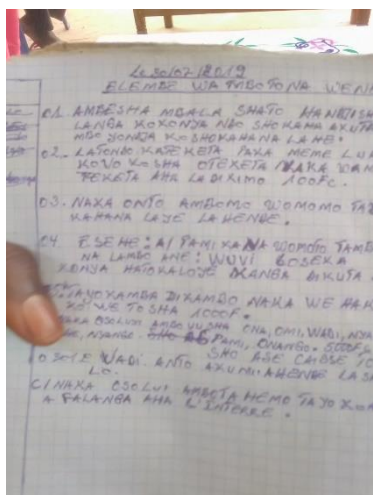


Figure 22 : ordre du jour associatif

62. Parfois, elles font un ordre du jour pour leurs réunions. A titre d'exemple, nous reproduisons ci-contre la photo de l'un d'entre eux, pour l'association Tolongosole Vadi (Sankuru). La traduction est :

01. Que pouvons-nous faire pour organiser notre caisse ? 02. Continuer à faire le compte de la caisse 03. Que pouvons-nous faire avec les dettes ? 04. Si quelqu'un ne rembourse pas, il a une pénalité de 500 fc. 05. Quel genre de culture il faut faire dans les champs ?

On peut imaginer que ces questions ont donc été débattues pendant la réunion. Cela démontre que cette association tente d'organiser la réflexion en interne sur certains problèmes habituels. Par ailleurs, il semble que ces questionnements soient le fruit du travail de l'animateur du réseau, ce qui démontre que ces derniers peuvent stimuler la réflexion interne.

63. La maîtrise de l'écriture est inégalement répartie au sein des groupements. Les membres ne sont pas toujours scolarisés. Parfois, une ou deux personnes sont scolarisées et maîtrisent l'écrit. Ce sont elles qui prendront en charge la rédaction des documents, ordres du jour et la tenue des différents comptes.
64. Parfois, personne dans l'association ne sait écrire. Elle fonctionne alors de façon uniquement orale. Ce n'est pas nécessairement un problème. Cela peut éventuellement devenir gênant lorsque les activités de l'association (caisses de prêt, cotisations etc.) génèrent une quantité importante d'information et produise une information complexe. Lorsque personne n'est alphabétisé, c'est parfois l'animateur/trice qui se charge de la tenue des documents. Cela nécessite alors une présence à chaque réunion, ce qui n'est pas évident à garantir.
65. Parfois, les associations bénéficient d'une reconnaissance officielle, mais c'est loin d'être toujours le cas. La dénomination de « groupements informels » semble pourtant inadéquate du fait de son caractère péjoratif²⁶ et compte tenu des formes de régulation qu'elles produisent dans les villages.

²⁶ Le concept « d'informel » (économie informelle, organisations informelles etc.), utilisé en Afrique pour décrire ce qui ne relève pas de la sphère officielle, renvoie à ce qui est désorganisé, désordonné voire chaotique ou anomique. Cela mobilise un champ sémantique dont on pourrait postuler qu'il est hérité du regard colonial.

Efficacité (E)

Dans quelle mesure les différentes approches par les caisses d'épargne et de solidarité (CES) ont-elles contribué à éradiquer ou prévenir la faim, à réduire la pauvreté et à améliorer ou assurer l'accès aux ressources pour les groupes cibles, en particulier pour les individus les plus défavorisés (selon principes LNOB), dans les deux zones ?

1. Pour tenter de répondre à cette question, nous avons relevé des exemples concrets de prêts ou d'assistances réalisées par les associations en faveur de leurs membres, exemples que nous reproduisons dans le tableau ci-dessous. Ils sont constitués soit d'extraits de discussion, soit de prises de notes de synthèse, au vol lors des discussions :

Associations	Exemples de prêts ou d'assistances
AFEPAM association des femmes paysannes de Misele	<ol style="list-style-type: none"> 1. 48.000 fc : une partie pour achat de chikwonge pour commerce ; le reste pour la scolarisation des enfants 2. 48.000 fc : achat d'une chèvre et scolarisation 3. 48.000 fc : achat d'une chèvre et investissement dans une caisse pour les intérêts.
RAA réfléchis avant d'agir	<ol style="list-style-type: none"> 1. 150.000 fc pour la scolarisation de sa fille à Kenge. 2. Emprunt pour envoyer de l'argent à Kinshasa lors de la perte d'un frère à Kinshasa. 3. D'autres emprunts sont à destination du commerce.
APEK Association des pisciculteurs et éleveurs de kawala	<ol style="list-style-type: none"> 1 : scolarisation. J'ai emprunté 30.000. J'ai un enfant qui est malade. 2. J'ai retranché 20.000 pour l'enfant malade. Les 10.000 qui restent, je les ai donné à la maman, qui est en train de se démener à acheter quelque chose (pour le commerce)" 3" Moi j'ai pris 40.000. J'ai acheté la tôle pour ma maison.
Avec Kindinga 123	<ol style="list-style-type: none"> 1 : 200.000 pour achat de tôle (le chef). 2 (fê) : 800.000 pour achat de divers produits agricoles au village et revente à Kinshasa. 3. 800.000 pour achat moto. La moto fait aussi ambulance. 4. (fê) : 10.000 fc pour la scolarisation de son enfant. 5. (fê) : 100.000 fc pour l'achat d'une parcelle à Masi Manimba pour ses enfants.
Coodak	<ol style="list-style-type: none"> 1 : 100.000 pour "prédoter" en cas de mariage. 2 : 150.000 achat maison. 3 : (fê) 40.000 fc pour maladie enfant.
CEPAM. Centre d'encadrement des pisciculteurs et agriculteur de Mikunzi	<ol style="list-style-type: none"> 1 : 20.000 fc (maladie et commerce de sucre et sel au village après achat à Masi Manimba) ; 2 : 40.000 fc (commerce d'alevins) 3 : 100.000 fc achat d'assiettes pour revendre.
GECP Groupement d'épargne et de crédit paysan.	Prêt aux membres. Total : 744.000 fc Prêts aux non-membres. Total : 1.180.000 fc
APDM	1 : 100.000 fc : Construction maison, frais scolaires, maladie, achat de vêtements.
Tolongosole vadi	Exemple : scolarisation, achat d'assiettes (cf. photo)
Analonge	<ol style="list-style-type: none"> 1 : (fê) voulait refaire sa toiture en chaume. Elle a emprunté 20.000 fc. 2 : (fê) emprunt pour soigner sa fille. Grâce à cela, sa fille est en vie !

Mama Tokimane	<p>1 (fê) : Ça m'a encouragé. Grâce au don de bétail de l'association, j'ai vendu le cochon, et j'ai pu payer la scolarité de ma fille."</p> <p>2 (fê) : j'ai aussi bénéficié de ce système de dons de bétail. J'étais la première bénéficiaire de l'association. Aujourd'hui, ma famille vit avec ça."</p>
"Emodjo" Réveillez-vous !	<p>1 : "moi par exemple, j'ai bénéficié de bonnes choses de l'association. Avant, j'étais toujours en train de demander. C'est une bénédiction d'être dans l'association"</p> <p>2 (fê) : "En tant que jeune, j'ai profité beaucoup. Il y a des conseils appropriés. Vous pouvez vous marier avec un paresseux par exemple. Comment gérer de pareils cas ?</p>
Anawomalokoho	<p>1 (fê) : "Moi je fus membre. J'ai bénéficié d'un couple de lapins. (...) C'est grâce aux lapins que je scolarise mes enfants. Aussi pour la santé des enfants et mon habillement. Avec les événements, on a tout emporté. Mais on va recommencer"</p> <p>2 (fê) : "Moi j'ai été aidée lorsque j'ai voulu scolariser mon enfant.</p>
CVB Kolodjamba	<p>1 : moi j'ai reçu 10.000 fc en cas de maladie</p> <p>2 : moi j'ai reçu 50.000 fc de l'association pour me faire opérer à Lodja.</p> <p>3 : lui il a fait son champ d'arachide mais c'est l'association qui lui a donné ses semences.</p> <p>4 : si on casse la caisse au mois de septembre, on pourra éventuellement s'acheter des biens ménagers.</p>
Maman veuves	Parfois, avec l'argent de la caisse, on paie des manœuvres pour travailler dans notre champ.
Tokanengaandji	<p>1 : la maison avait été incendiée suite à l'incinération des champs. On m'a aidé à la reconstruire. On m'a donné des biens comme du riz. Les femmes font à manger pendant que les hommes construisent la maison.</p> <p>2 : sa femme était malade. Il a reçu une somme d'argent et de la nourriture pendant l'opération</p> <p>3 : quand elle avait accouché, elle ne savait pas faire son champ. Les membres l'ont assistée avec 3 sacs de riz.</p>

2. A la lecture des exemples concrets présentés dans le tableau, il ne fait pas de doute que les groupements, dans les deux territoires couverts par l'évaluation, sont réellement utiles pour leurs membres.

3. Les domaines suivants sont concernés :

- La santé
- L'alimentation
- L'agriculture
- Le commerce
- Les dépenses domestiques
- La scolarité

Femmes et vulnérables accèdent-ils aux prêts et autres services des groupements ?

4. Les femmes et les jeunes, en tant que groupes particulièrement vulnérables, bénéficient des effets positifs de l'association au même titre que les autres catégories de membres.

Quelles preuves concrètes de ces effets peut-on mobiliser ?

5. Voir les témoignages ci-dessus

6. Voir également l'ensemble des documents photographiques collectés durant la mission.

Dans quelle mesure les membres (femmes et hommes) des CES ont-ils renforcé leur résilience face aux catastrophes naturelles, aux conflits et à d'autres situations d'urgence ?

7. Plus spécifiquement au Sankuru, où la situation politique est un peu instable, et où des troubles violents au sein de la population civile ont eu lieu, les groupements semblent avoir joué un rôle positif

Malheureusement, les événements ont fait que notre maison a brûlé. La caisse a disparu. Nous n'avons reçu aucun appui mais, malgré cela, nous continuons". Extrait de focus groupe, CVB Kolodjamba.

Il y a eu des violences l'année passée. La maison de certains membres a été brûlée. Nous avons reconstruit pour eux. Nous avons demandé aux femmes d'aller mettre du manioc dans l'eau. Les hommes sont allés couper des sticks d'arbres pour reconstruire. Extrait du focus groupe. Anawomalokoho.

Nous remercions les animateurs car grâce à eux, on s'est relevés. On a été conseillés. La vie d'une personne illettrée est basée sur la terre. C'est à partir de là que nous pouvons vivre. Il nous a expliqué que des changements sont inévitables et qu'il faut parvenir à dépasser ces événements. (...) s'il n'y avait pas l'association, nous ne serions plus ici. On serait partis. Extrait du focus groupe. Anawomalokoho.

Notre épargne en argent et en bétail a disparu avec les événements. Avant, on cotisait plus au niveau de l'épargne individuelle. On pouvait mettre jusqu'à 5000 fc par personne par réunion. Aujourd'hui, on a diminué à cause des événements. On prête aussi dans le groupe, sans intérêts. Avec intérêts hors du groupe. Extrait du focus groupe. Anawomalokoho

Moi je fus membre. J'ai bénéficié d'un couple de lapins. (...) C'est grâce aux lapins que je scolarise mes enfants. Aussi pour la santé des enfants et mon habillement. Avec les événements, on a tout emporté. Mais on va recommencer. Extrait du focus groupe. Anawomalokoho

8. A la lecture de ces témoignages, on peut considérer que les associations sont des acteurs importants de la reconstruction à la fois matérielle et psychologique après des troubles violents.

Dans quelle mesure l'appui de AdC et ses partenaires a-t-il permis d'optimiser ces effets ?

9. Le don de semence ou d'alevins permet effectivement d'optimiser ces effets mais risque dans le même temps de fragiliser la pérennité de leurs activités. Le même questionnement s'applique également à l'aide à la commercialisation.
10. La stratégie qui consiste à susciter des échanges inter-associatif, s'intégrant bien dans les logiques sociales d'intermédiation des groupements, ont probablement optimisé les effets des groupements, en élargissant par exemple la base de l'entraide et de l'assistance.
11. Un effet démultiplicateur est également globalement probable à la suite de la mise en réseau des groupements, du fait des logiques d'émulation inter-groupements.
12. L'impact de l'appui en matière de gestion est difficile à évaluer car les bases de cet appui semblent assez floues, variables d'une OP à une autre, d'un animateur à un autre. Le malentendu entre les groupements, les OP, la coordination nationale et ADC concernant « ce que sont et ce que font les groupements » ne facilite pas l'appui en matière de gestion.
13. L'impact des formations est difficile à évaluer car nous n'avons pas relevé d'outils de suivi-évaluation interne à ce propos. Quelques témoignages indiquent tout de même un certain bénéfice :

Thèmes transversaux (Genre, aspects psychosociaux) (T)

Pourquoi existe-il des groupements féminins ?

1. Nous avons vu plus haut qu'à la base des CES, il y a souvent les *likelemba* de travail dans les champs. Or, le travail aux champs est globalement très féminin. Les hommes y interviennent aussi, pour des tâches plus périphériques comme le dessouchage. Ceci pourrait expliquer la présence importante des femmes dans les groupements associatifs appuyés : si le *likelemba* est principalement féminin, les groupements de solidarité le seront également. En effet, le *likelemba* de travail concerne beaucoup les femmes quoique les hommes n'en sont pas exclus. Le travail agricole concerne les femmes au premier chef, en particulier le semis et les récoltes. Cependant, le débroussaillage/dessouchage concerne davantage les hommes.

2. La question de la pertinence des groupements pour équilibrer les rapports de force entre hommes et femmes pourrait se recouper avec celle portant sur la pertinence des groupements associatifs pour intégrer des groupes sociaux plus vulnérables. En effet, certaines catégories de femmes peuvent être considérées comme particulièrement vulnérables. A partir de l'examen des difficultés réelles vécues par ces catégories de femmes, il est donc possible de construire une analyse des vulnérabilités, sensible au genre. Il s'agirait alors d'étudier l'ancrage d'éventuelles inégalités structurelles produites par l'organisation sociale des sociétés rurales et la manière dont les groupements agissent sur ces inégalités structurelles.

Quand vous perdez un mari, vous devenez "la malheureuse". Celui qui vous valorisait ayant disparu, vous devenez une chose légère. Vous n'avez plus droit à la considération des autres. Lorsque vous perdez votre mari, ce que vous avez mangé avec lui, vous devez le rembourser. Avant de lever la tête (pendant le deuil), vous devez payer. De chez vous, on vous ravira la clef. Pour manger, il faudra payer. Pour boire, il faudra payer. Pour vous habiller, il faudra payer. Si vous ne donnez pas une pièce de gibier, vous ne pourrez pas quitter le deuil. C'est une obligation coutumière. L'association peut intervenir pour vous aider, en cotisant, par exemple 1000 fc par tête. Si le montant est minime, on peut voir dans la caisse. Synthèse d'échanges avec l'association Mamans veuves

3. Au Sankuru, lorsqu'un homme meurt, sa femme doit porter le deuil longtemps. Pendant ce temps, elle subit de multiples brimades : on l'injurie, on la dépouille de ses biens, on lui donne des amendes. Elle est soumise à plusieurs obligations et interdits : elle ne peut se laver, changer de vêtements, à peine manger. Elle doit rester plusieurs jours aux pieds de la dépouille. Sa famille doit "dédommager" la famille du mari par de multiples dons. Il s'agirait, en fait, de rembourser la « compensation matrimoniale » donnée à la famille de l'épouse au moment du mariage, compensation matrimoniale qui, selon la coutume, constitue une sorte de dette perpétuelle de la famille « qui reçoit la femme » envers « la famille qui la donne ». Au décès du mari, le sens de cette dette s'inverse. C'est un moment de grande fragilité pour les femmes ce qui justifie **que les associations leur viennent en aide. Elles constituent une sorte de « seconde famille », en particulier pour ces femmes isolées dans le village de leurs maris défunts.** Le fait de porter une tenue spéciale marque symboliquement cette appartenance commune.

Si une femme accouche, elle ne peut pas faire son champ immédiatement après. Donc c'est le rôle de l'association de lui amener de quoi faire à manger pendant cette période

A la mort de mon mari, j'ai toqué sur sa tombe pour lui demander pourquoi nos enfants n'étaient pas scolarisés. Il n'a pas répondu. On s'est consultées avec mes rivales (les autres femmes de son mari défunt) pour scolariser nos enfants... Extrait d'échanges avec l'association Mamans veuves

4. Nous pourrions considérer que les groupements, en particulier féminins, sont le produit de ce système social. Ils ont notamment pour fonction de fournir assistance et opportunités de développement aux femmes éloignées de leurs réseaux familiaux. Les femmes enceintes ou qui viennent d'accoucher et qui ne peuvent travailler ont un besoin d'aide impérieux pour obtenir de quoi nourrir la famille. Notons qu'elles ont globalement besoin de conseils pour les premiers moments particulièrement délicats de l'éducation des enfants. Là aussi, l'association est une ressource précieuse.
5. Notons néanmoins que lorsqu'elles sont mariées, les femmes bénéficient en principe des ressources et de la protection du lignage de leur mari. Cette protection est toutefois conditionnée (par exemple par la fécondité, le travail, la bonne moralité) et donc fragile et temporaire : elle ne dure que le temps de l'union matrimoniale.

Pourquoi certains groupements sont-ils spécifiquement féminins ?

6. Compte tenu de ce qui précède, il n'est pas étonnant que certains groupements se créent spécifiquement autour des femmes et, plus particulièrement, les femmes seules ou veuves. Une rapide et incomplète étude de la répartition hommes/femmes dans les groupements encadrés par la paroisse de Tshumbe Sainte Marie fait par exemple apparaître que ces dernières y sont majoritaires dans un rapport de presque cinq femmes pour un homme :

Quelle est la répartition de la proportion homme/femme au sein de ces associations (quantifiable) ?

Ratio moyen de femmes pour un homme (c'est-à-dire le nombre de femmes pour un homme) : 4,75.

Sur le même territoire, une majorité de presque deux tiers des membres des bureaux sont des femmes.

Les femmes peuvent-elles occuper des postes au sein du bureau dirigeant ? Peuvent-elles faire entendre leur voix au sein de l'association ? Influent-elles sur son fonctionnement ? Cela a-t-il évolué avec le temps ?

7. Oui. Il existe certaines associations mixtes, voire à majorité masculine dont la présidente est une femme. C'est le cas de l'APEK, qui compte 23 membres, surtout des hommes, mais dont la présidente est une femme. Au Kwilu, parmi les personnes qui se disent appartenir au groupe ethnique Kikongo, les représentations de genre dépendraient aussi du système de filiation. Or, la filiation kikongo est coutumièrement matrilineaire. Cela signifie qu'un enfant fait partie du lignage de sa mère. Cela contribue à donner aux femmes un rôle pivot dans la transmission familiale, notamment l'héritage et le foncier. Chez les kikongo, certains chefs coutumiers sont des femmes. Les rapports de pouvoir entre hommes et femmes au sein de la « société Kikongo » seraient donc plus équilibrés, du fait de la persistance d'un système de filiation matrilineaire. Ceci pourrait expliquer la présence de femmes à la présidence de certaines associations mixtes, voire masculines.
8. Les rapports de pouvoir entre hommes et femmes évoluent en RDC, y compris au village, ce qui se ressent dans les associations, où par exemple, les femmes occupent fréquemment des positions de pouvoir.
9. Il a également été mentionné à plusieurs reprises que des tâches agricoles habituellement plus féminines comme les semis ou les récoltes sont désormais partagées par certains hommes qui auparavant limitaient leur intervention au défrichage. Les associations organisent certains travaux collectifs, comme le maraîchage, où la division sexuelle du travail n'est plus de mise.
10. Par exemple, la « coutume » de l'humiliation rituelle des veuves au Sankuru semble être, au moins dans les villes, progressivement abandonnée. Les hommes peuvent contrer ce mécanisme en faisant reconnaître un testament qui assure à leurs épouses une part de l'héritage.

Comment et dans quelle mesure les approches des CES ont-elles intégré l'approche genre ?

11. Au Sankuru, nous avons pu avoir une discussion avec la personne chargée du « genre » pour l'OP CDKN. Cette dernière nous a expliqué qu'après avoir donné quelques formations/causeries au sein des associations, il lui avait semblé nécessaire de faire le diagnostic de situations réelles où les femmes se sentent en effet dominées dans leurs relations sociales. Il lui apparaissait nécessaire de faire ce travail d'analyse préalable et de partir de cela plutôt que partir de « messages types » inadaptés aux débats réels qui se tiennent localement en matière d'émancipation féminine.

Dans quelle mesure les associations contribuent-elles au bien-être des membres ? Jouent-elles un rôle psychosocial ?

La dimension conviviale et festive des réunions

12. Les réunions sont généralement une occasion de partager un repas et/ou une boisson, dans une ambiance conviviale. L'interconnaissance et le lien qui unissent les membres est un élément essentiel pour comprendre les groupements associatifs. Un adage local en Kikongo dit : *Bolbat Moskidid* : « quand tu es seul, tu es l'ombre de toi-même ».
13. Pour l'organisation des réunions, il y a souvent des cotisations spéciales. On utilise parfois aussi une partie des recettes du travail collectif.

Il y a aussi une petite cotisation pour l'organisation des réunions. On achète du riz, on donne à celui qui reçoit. On échange, on mange, on s'écoute. C'est très important de pouvoir causer les uns avec les autres (surtout après ce qu'on a vécu). Extrait de focus. Anawomalokoho

14. Au Kwilu, parfois, les droits d'adhésion à l'association comprennent parfois une donation en vin de palme.
15. Parfois, surtout dans les associations de femmes, on a aussi une tenue de l'association, que l'on renouvelle chaque année. Cet aspect de la participation associative témoigne de la dimension identitaire de la participation au groupe.
16. Tous ces éléments renforcent les liens et la confiance entre les membres des associations qui, comme indiqué plus haut, ne peuvent fonctionner correctement sans cette confiance. D'un point de vue

psychosocial, les associations contribuent à forger un sentiment d'appartenance et de sécurité indispensable au bien-être psychique de leurs membres.

17. La réunion de l'association est aussi l'occasion de discuter et de tenter de résoudre d'éventuels conflits qui occupent les membres : conflits entre eux, conflits au sein des ménages, conflits avec les autorités ou avec des personnes extérieures à l'association.

Associations et normativité

18. Dans l'association Tolongosole Vadi, selon le règlement d'ordre intérieur :

- *ceux qui parlent mal lors des réunions reçoivent une amende ;*
- *ceux qui arrivent en retard lors des réunions reçoivent une amende ;*
- *ceux qui pratiquent l'adultère sont exclus.*

On comprend donc que les groupements produisent et défendent certaines normes régissant les interactions des membres, tant dans l'association qu'en dehors d'elle. La « moralité » des associé.e.s est un enjeu de reconnaissance sociale.

Préconclusion

Il apparaît notamment que les organisations, ici appelées « groupements de solidarité » par AdC, ont d'autres dénominations selon les organisations qui les décrivent, les créent ou les appuient : associations endogènes (Programme GEPAC27), groupements informels, associations villageoises d'épargne/crédit, groupements d'intérêts communautaire (GIC – dénomination officielle au Cameroun), comités de développement (à tendance plus officielle), etc. Chaque pays et chaque organisation d'appui défend son appellation, supposée recouvrir un « modèle » particulier. Toutes ces dénominations sont certes porteuses de différences fonctionnelles mais également des « projections » des organisations qui les créent ou les appuient. La dénomination « groupement de solidarité », qui a le mérite de souligner une orientation éthique ou de valeur, et que nous reprenons pour l'occasion, est aussi assez abstraite et fortement soumise à variabilité culturelle, comme l'est le concept de solidarité. Il n'est pas impossible qu'elle porte elle aussi à confusion et qu'il faille la repenser, avec les premiers intéressés.

Compte tenu de ce qui précède, il serait peut-être plus juste, selon notre interprétation, de parler de groupes d'entraide (où leur fonction principale est mise en évidence), groupes de base (ou leur espace social est mis en évidence) ou encore, associations endogènes (où leur origine, leur ancrage et leur processus de création sont mis en évidence). Sous l'apparente diversité des dénominations, il existe des dénominateurs communs²⁸, en particulier lorsque l'organisation préexiste à l'appui, dénominateurs qui devraient nous amener à être plus sensibles à l'existence d'un modèle endogène d'organisation à la base en Afrique centrale.

²⁷ Gestion Environnementale Participative en Afrique Centrale – Université Libre de Bruxelles, Commission Européenne, 2004/2008.

²⁸ Assenmaker P., Arnoldussen D., Romainville M. (2006), « Guide des Associations d'Afrique centrale. L'association, un savoir-faire africain », ULB/GEPAC, Bruxelles, 72 p.

4. Conclusions

Questions Pertinence	++/+/--	Parag. (P)	Eléments de réponse (P)
Les CES s'attaquent-elles aux causes profondes de la pauvreté dans les deux zones ?	++	1-7 idem 18-20	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les causes profondes de la pauvreté pourraient être analysées de façon plus participative, sur le terrain, avec les OP et les groupements. Cela n'est actuellement pas le cas. Les outils de rapportage et de monitoring sont insuffisamment axés sur les besoins, priorités et capacités des publics cibles. 2. Si on prend pour hypothèse que ces causes renvoient culturellement à l'isolement social de certaines catégories de population, les CES sont clairement des organisations pertinentes, compte tenu de leur objet social. En élargissant le cercle des personnes reliées au-delà de la sphère familiale, les groupements s'attaquent aux racines de la pauvreté dans sa conception locale. 3. Si l'on prend pour hypothèse que ces causes renvoient aussi à des dépenses liées aux risques sociaux et économiques qui pèsent sur les ressources des ménages, les groupements de solidarité sont des organisations pertinentes pour prévenir et endiguer ces dépenses. En agissant rapidement sur les besoins en matière de financement des dépenses de santé par exemple, elles pourraient prévenir une dégradation certaines situations et ainsi empêcher une augmentation des dépenses.
Dans quelle mesure les CES assurent-elles l'inclusion des groupes sociaux et individus les plus défavorisés ?	+	18-20 et 54-57 43	<ol style="list-style-type: none"> 4. Certains groupements sont « par nature », des organisations d'entraide entre groupes vulnérables : c'est le cas des groupements féminins, plus particulièrement les femmes seules et des groupements de jeunes hommes et femmes. 5. Notons que même si les groupements sont mixtes sur le plan du genre et de l'âge, ils ont souvent à cœur d'intégrer et d'aider aussi des personnes plus vulnérables, même si ce n'est pas leur but premier. 6. Une tolérance particulière est souvent orientée vers ces catégories-là, notamment en matière de remboursement des prêts ou encore d'aide aux champs. Cette tolérance contribue à expliquer les situations de retard ou de non remboursement.
Dans quelle mesure les méthodes de mobilisation et d'organisation des CES facilitent-elles un processus de groupement volontaire avec les intérêts et	+	M16 53-57	<ol style="list-style-type: none"> 7. La manière dont les CES sont identifiées ne cible pas particulièrement les groupements de femmes ou de jeunes. Le « niveau de vie » des membres candidats à la création d'un groupement de solidarité n'est pas un critère retenu par les animateurs lors des animations initiales pour entamer une collaboration. Les membres ne sont pas acceptés ou intégrés selon

Rapport final Eval ADC RDC

besoins des plus défavorisés au centre ?		53-57	<p>leur niveau de vulnérabilité. Toutefois, il existe des groupements de jeunes et de femmes, voire de femmes veuves, c'est-à-dire centrées sur les intérêts des groupes vulnérables.</p> <p>8. L'organisation interne des groupements ne met pas toujours les besoins des plus défavorisés au centre. Ce ne sont pas des organisations dont la seule vocation serait humanitaire. Le développement économique des membres importe également. Des mécanismes d'émulation sont en jeu pour tirer vers le haut ceux qui sont plus faibles. Les groupements intègrent aussi des personnes au statut social et économique plus favorisé.</p>
Dans quelles mesures les CES choisissent-elles les bons leviers pour remédier aux causes profondes de la pauvreté, y incl. depuis la perspective des personnes les plus défavorisées et des femmes ?	+	26-30 21-25 18-20	<p>9. Les groupements inscrivent les groupes sociaux les plus défavorisés (femmes, femmes seules et jeunes) dans des réseaux d'entraide notamment aux champs, ce qui semble un levier pertinent. Notons toutefois que d'autres opportunités économiques existent et ne sont pas envisagées. L'économie rurale ne se réduit pas au travail agricole.</p> <p>10. Les groupements font des prêts à ces catégories là également, de façon à leur donner des marges de manœuvre pour leurs activités génératrices de revenus.</p> <p>11. Par l'assistance non remboursable qu'ils organisent, Ils constituent des filets sociaux qui atténuent les effets des aléas de la vie (risques sociaux et économiques) en les mutualisant.</p>
Questions « Mise en œuvre de l'approche (M) »	++/+/--	Parag (M)	Eléments de réponse (M)
Mise en œuvre de l'approche	-	1-15 16-18	<p>1. La conception de l'approche relève souvent d'un mouvement top/down. On cherche le meilleur modèle sans forcément impliquer les premiers intéressés à la construction de ce modèle : les associés eux-mêmes. Il en ressort que le modèle des CES est peu appliqué. Il s'ajoute à d'autres modèles importés et finit par former des organisations hybrides, multiformes, imbriquées les unes dans les autres. A titre d'exemple, des AVEC comprennent des CES qui comprennent des tontines.</p> <p>2. Certains malentendus sur le fonctionnement des groupements de solidarité persistent entre les quatre niveaux de parties prenantes (groupements, OP, coordination nationale, ADC siège). C'est un biais qu'il conviendrait de redresser pour la suite de la période du programme.</p>
Adaptations de l'approche	+	5	<p>3. Les différentes évolutions du modèle témoignent d'une volonté d'adaptation et d'une certaine réflexivité interne. Cette adaptativité pourrait être encore augmentée.</p>

Rapport final Eval ADC RDC

Intégration des différents volets (caisses et activités agricoles)	++	P36-41	4. Ces deux types d'activités sont fortement liés car comme nous l'avons vu, ils se garantissent l'un l'autre.
Méthodes d'appui	+	/	5. De manière générale, l'option qui consiste à valoriser l'autonomisation des groupements, en évitant le risque de les rendre dépendants par des appuis disproportionnés, est celle qui favorise le mieux la durabilité des groupements.
	+	23-32	6. Appui en intrants agricoles : améliore apparemment la rentabilité des activités productives collectives, compte tenu du coût de ces intrants. Mais les activités agricoles sont-elles l'activité productive qui améliore le mieux la résilience des membres ? Cela correspond-il aux besoins et capacités de tous les groupes et de tous les associés ?
	+/-	33-36	7. Au Kwilu, les besoins semblent davantage liés au transport et à la commercialisation des produits. Au Sankuru, il y aurait peut-être des opportunités en matière de valorisation et de protection des ressources forestières non ligneuses par exemple. Les opportunités économiques locales pourraient être mieux relevées et prises en compte.
	+/-	/	8. L'intention existe, au travers de certains indicateurs présents dans les bases de données de suivi, de mesurer le niveau d'appropriation des techniques agricoles mais finalement, l'information semble noyée dans un trop grand nombre d'indicateurs.
	++	51-56	9. La constitution de réseaux de groupements semble porter ses fruits, comme l'extension de la solidarité « inter-groupements », l'apprentissage entre groupements, le partage de certaines ressources ou la pérennisation de certains intrants agricoles. Cela va aussi dans le sens des logiques sociales locales d'élargissement des réseaux interpersonnels.
	+/-	41-44	10. Le travail des animateurs ne semble pas toujours suffisamment défini, en tout cas sur papier, quoi que certains animateurs semblent bien intégrés dans « leurs » groupements, dans lesquels ils occupent une place d'honneur. Il existe bien une fiche pour les animateurs, au CEPAL, mais elle ne semble pas vraiment adaptée ni encore utilisée. Que devraient-ils faire lors d'une réunion d'association ? Quelles tâches devraient-ils assumer mensuellement, dans les groupements ?
			11. Les animateurs semblent recrutés parmi les publics cibles.
Outils de suivi, outils de gestion	-	45-47	12. La base de données utilisée au niveau de la coordination nationale est intéressante mais mobilise des indicateurs pléthoriques et variablement adaptés au fonctionnement réel des groupements. Elle n'est pas toujours correctement remplie et consolidable entre les différentes bases de données des différentes OP.

Rapport final Eval ADC RDC

			<p>13. Les outils de gestion au niveau des OP existent mais sont variablement utilisés. Ils manquent également de cohérence : parfois trop détaillés, parfois pas assez. Ils sont aussi souvent utilisés de façon différentes par les OP. Ils devraient, eux aussi, être définis en cohérence avec les besoins de connaissance et de suivi des OP. Cela suppose de les refonder de façon plus participative, dans un mouvement bottom/up.</p> <p>14. Les outils de gestion des groupements de solidarité sont souvent assez opaques. Il y a des contraintes importantes liées à la maîtrise de l'écrit, variable dans les groupements. La question se pose de savoir si leur redevabilité envers les OP et ADC s'étend à ce domaine d'activité.</p>
Formations	?	48-50	<p>15. Difficilement évaluable. Des formations sont bel et bien réalisées mais pour quel objectif ? Quels sont les résultats visés et atteints ? Apparemment, au Sankuru, la stratégie consiste à former certains membres des groupements, de façon centralisée, c'est à dire au niveau des bureaux de l'OP. Cela ne favorise pas la valorisation de ces formations pour les associés.</p> <p>16. Il est difficile d'évaluer si le contenu des formations est vraiment adapté aux besoins réels des associés et des animateurs car nous avons peu eu accès à ces contenus.</p> <p>17. Par ailleurs, il semble qu'en se tenant ailleurs, les formations ne valorisent pas assez les caractéristiques des associations en matière de normativité.</p>
Accompagnement des OP par la coordination nationale et ADC	+/-	/	<p>18. La configuration organisationnelle fortement décentralisée favorise une appropriation du programme par les partenaires d'ADC au niveau national et local ainsi qu'une certaine proximité entre les OP et les bénéficiaires.</p> <p>19. On constate que l'éloignement géographique de la coordination nationale et d'ADC vis-à-vis de certaines OP (en particulier au Sankuru) ne favorise pas l'intercompréhension. Une mission annuelle de coordination « sur le terrain » n'est peut-être pas suffisante, surtout si cette mission ne passe pas par tous les sites. Les missions au Sankuru sont rares. Il est également utile que les chargés de programme d'ADC se rendent régulièrement sur place pour établir la confiance et confronter les rapports écrits à la réalité. Il existe un risque que les OP éloignées fonctionnent un peu « en roue libre », ce qui ne bénéficie pas à la cohérence de l'approche. Il y a un besoin de resserrer les liens entre ces OP éloignées et les organes gestionnaires.</p>
Questions efficacité (E)	++/+/-/--	Parag. (E)	Eléments de réponse (E)
Dans quelle mesure les différentes approches par les caisses d'épargne et de solidarité	++	/	<p>1. Une étude réalisée en 2020 indique qu'au Kwilu, seulement 16 % des personnes interrogées dans les groupements appuyés ont un score de consommation alimentaire adéquat c'est-à-dire supérieur ou égal à 35. Vu les ressources nécessaires pour relever adéquatement les</p>

Rapport final Eval ADC RDC

<p>(CES) ont-elles contribué à éradiquer ou prévenir la faim, à réduire la pauvreté et à améliorer ou assurer l'accès aux ressources pour les groupes cibles dans les deux zones ?</p>		<p>P23 P31 1-3 1-3</p>	<p>informations nécessaires à un calcul fiable, le score de consommation alimentaire n'est peut-être pas l'outil de mesure le plus adéquat.</p> <p>2. Dans toutes les associations, les membres consomment une partie des récoltes produites. Lorsque ces récoltes sont maraîchères (comme l'amarante), elles apportent des compléments nutritifs importants aux familles. Lorsque les récoltes agricoles portent sur des variétés agricoles très nutritives et appréciées (comme le niébé), cela devrait en principe améliorer la qualité du régime alimentaire dans les familles. Lorsque les produits travaillés collectivement sont carnés (comme le poisson), cela devrait améliorer le régime alimentaire familial généralement trop pauvre en protéines animales.</p> <p>3. Les prêts contribuent à améliorer les conditions de vie des gens en leur permettant de développer des activités productives et à s'insérer dans un circuit économique (accès aux ressources).</p> <p>4. Les assistances non remboursables, en couvrant les risques sociaux, améliorent la résilience d'un nombre important de membres. Les volumes d'épargne dégagés dans les groupements (voir les bases de données des OP) témoignent de cette efficacité. Ces assistances permettent aux membres de ne pas trop puiser dans leurs autres épargne (comme le bétail) ou de ne pas trop faire recours à leur réseau d'entraide familial.</p>
<p>Comment les services de prêts fonctionnent-ils ? Sont-ils dysfonctionnels ? Faut-il réguler ces services ?</p>	<p>+</p>	<p>P 36-48</p>	<p>5. Les services liés aux prêts fonctionnent grâce à la confiance entre les membres, le sentiment de redevabilité envers le groupe, le sentiment d'appartenance à un collectif, les leviers sociaux que les groupements développent (l'intermédiation). Ces leviers se construisent sur le long terme à partir de ressources internes.</p> <p>6. Les associations démontrent une certaine capacité d'autorégulation. Travail collectif et épargne fonctionnent souvent comme garanties. Les taux d'intérêt varient parfois en fonction de la destination du prêt. Faire des prêts à l'extérieur de l'association permet parfois d'étendre et de renforcer les possibilités de recours des membres.</p>
<p>Dans quelle mesure les membres des CES ont-ils été affranchis de la servitude, du service de la dette et d'autres formes d'exploitation.</p>	<p>/</p>	<p>/ M1-3</p>	<p>7. Nous n'avons pas constaté que l'endettement, la servitude ou l'exploitation étaient des problématiques majeures pour les groupes cibles dans les zones touchées par l'évaluation. Attention à ne pas « plaquer » sur le contexte congolais des constats réalisés ailleurs.</p>
<p>Dans quelle mesure les membres des CES ont-ils renforcé leur résilience face aux catastrophes</p>	<p>++</p>	<p>7-8</p>	<p>8. Les associations sont intervenues pour aider et soulager leurs membres dans des contextes de conflits violents. L'appui des OP les a également aidés.</p>

Rapport final Eval ADC RDC

naturelles, aux conflits et à d'autres situations d'urgence ?			9. Les associations ne visent pas directement la gestion des conflits mais, de façon secondaire, peuvent viser l'entente, le resserrement des liens sociaux, et l'entraide entre les membres, comme en témoignent certaines dénominations communes.
Questions thèmes transversaux	++/+/--	Parag. (T)	Eléments de réponse (T)
Dans quelle mesure les approches des CES ont-elles renforcé l'égalité hommes-femmes ?	++	1-6 9 7	<p>1. L'entraide entre femmes (dans le cadre de normes sociales qui génèrent, dans certaines situations, comme le veuvage ou la grossesse ou l'après accouchement, une vulnérabilité de position) peut constituer l'objet principal de certaines associations, plus spécifiquement les associations féminines. On peut donc dire que certains groupements sont par nature des organisations d'entraide entre femmes.</p> <p>2. Dans les groupements mixtes, il apparaît que les femmes sont aussi très actives. Elles s'intègrent dans les bureaux décisionnels, contribuent aux caisses, travaillent dans les champs collectifs et bénéficient des services des associations (prêts et assistances) au même titre que les autres membres.</p>
Dans quelle mesure les approches des CES ont-elles intégré l'approche genre ?	+/-	11	3. Cette intégration est en cours, avec l'engagement de responsables genre et l'organisation de formations. Une interrogation est relevée quant aux grandes lignes stratégiques à mettre en œuvre.
Dans quelle mesure les personnes les plus défavorisées sont-elles représentées au niveau des postes à responsabilité dans les CES (président.e, caissier/ère...) ?	+	7	4. Bien que nous n'ayons pas effectué de comptage, il apparaît que les catégories les plus défavorisées (certaines femmes et certains jeunes) peuvent en effet être représentées dans les bureaux (les femmes peuvent occuper tous les postes) ou dans certains postes spécifiques (les jeunes dans des postes qui demandent de la vigueur par exemple – comme chef chantier). Toutefois, les compétences des individus sont plus souvent prises en compte que leur statut de vulnérable.
Les groupements ont-ils des effets psychosociaux positifs sur leurs membres ?	++	12-16	5. Les groupements jouent indéniablement un rôle positif en matière de bien-être des membres : ils procurent sécurité et convivialité dans un contexte particulièrement difficile. Les réunions des associations, partages de repas, boissons, chants, sont des moments de convivialité et de renforcement des liens sociaux, éléments indispensables au bien-être de tout un chacun. Il ne s'agit pas, comme on l'entend parfois, de « gaspillage ».

Théorie de changement

Voir in extenso, dans le fichier-source.

Commentaires explicatifs

Elle a été élaborée, en cours de mission. Elle ne l'a pas été de façon suffisamment participative, faute de temps. Certains éléments habituels d'une TDC s'y trouvent, d'autres non. On peut lire le schéma, de gauche à droite, comme une logique d'intervention. Les contributions des parties prenantes sont sommairement définies. Les hypothèses ou facteurs internes et externes qui influencent les changements visés ne sont pas suffisamment définis. On peut lire le schéma de la façon suivante :

- ce qui relève de l'appui/support (ADC, Coordination nationale, OP), en vert ;
- ce qui relève des groupements, en bleu ;
- ce qui relève des groupes cibles, les membres et non membres des associations, en orange ;
- et des changements finaux ou impacts : en bleu foncé.
- En rouge, un élément pivot, utile pour l'ensemble des changements visés : l'augmentation de la solidarité (ou reliance) entre les membres.

La logique « Si, alors, à condition que », pourrait être appliquée : Si les appuis des organisations de support sont réalisés et si les groupements jouent leur rôle, alors les impacts seront atteints pour les publics cibles, à condition que les hypothèses se vérifient. Ces hypothèses restent à investiguer.

Certains mécanismes clefs sont identifiés par des « boucles de rétroaction » ou effets de levier, identifiées par des numéros (1,2,3,4 etc.) :

- La diversification et le développement des activités productives des groupements, associé au développement de filières commerciales permettrait d'augmenter les ressources des groupements, qui peuvent être réinvesties dans les activités productives et la solidarité, etc.
- L'accès des membres aux prêts, permet leur insertion socio-économique, ce qui augmente leurs revenus et leurs capacités de contribution aux caisses du groupement, ce qui favorise le prêt, etc.

Un focus est fait sur une stratégie qui articulation les associations et l'amélioration de l'alimentation dans les ménages, à partir de formations données par les OP et l'apprentissage par les pairs au sein des groupements. Cette stratégie pourrait être développée à propos d'autres thématiques comme l'éducation, la santé ou la gestion des conflits.

5. Recommandations

N° de concl.	Recommandations « pertinence »	Destinataires
1. 1.	<p>2. Il serait utile de questionner les besoins, difficultés et priorités des groupements de solidarité et de leurs membres par le biais, d'une démarche diagnostic participative, qualitative et ascendante. La proximité entre les animateurs des OP et les groupements pourraient être mise à profit pour réaliser ces diagnostics.</p> <p>3. Une analyse des besoins des associés en matière de santé ou d'alimentation par exemple, réalisée au sein des groupements, avec leurs membres, pourrait faciliter le ciblage des formations et des appuis à réaliser. En matière d'alimentation par exemple, on sait que la malnutrition ne dépend pas seulement de la disponibilité des aliments dans les groupements ou les ménages. De multiples autres facteurs interviennent : les régimes alimentaires, la préparation et la gestion des repas, l'hygiène des repas, le recours aux soins « à temps », l'accompagnement des enfants, le bien-être psychologique des bébés et de leurs mères, les relations hommes-femmes, etc. Les associations pourraient, plus qu'aujourd'hui, constituer des lieux pertinents pour identifier plus finement qu'aujourd'hui les difficultés et construire des solutions avec les associés.</p> <p>4. Les éventuelles difficultés de remboursement des prêts et surtout, les modes de régulation de ces difficultés pourraient peut-être être mieux étudiés, même si cela n'est pas évident compte tenu de l'opacité qui entoure ce sujet.</p>	ADC, coordination nationale (CN), OP, animateurs
4, 7, 8	5. Eventuellement, cibler davantage les groupements composés autour de groupes particulièrement vulnérables, comme les femmes veuves ou les jeunes. Ne pas abandonner les autres types de groupements car ces derniers jouent assurément un rôle intégrateur pour les catégories de population plus vulnérables.	OP, animateurs
9	6. L'économie rurale ne se réduit pas au travail agricole. Pour alimenter les caisses et renforcer la résilience des membres, ainsi que leur insertion socioéconomique, d'autres leviers existent. Un diagnostic ascendant, combiné à une certaine souplesse stratégique permettrait d'accentuer les effets de levier permis par les groupements. Il convient en tout cas de ne pas interdire aux groupements de mener certaines activités qu'ils estiment productives.	ADC
N° de concl.	Recommandations « mise en œuvre de l'approche »	Destinataires
1.	<p>7. Les groupements associatifs sont des structures indépendantes, dotées de leur propre autonomie décisionnelle. Il conviendrait de considérer comme des partenaires à part entière.</p> <p>8. Il serait prudent d'identifier des groupes préexistants sur base de critères qui valorisent la longévité/durabilité, l'autonomie, l'existence de formes de collaboration et de réciprocité entre membres (notamment les <i>likelemba</i>), l'existence de formes</p>	ADC, CN, OP

Rapport final Eval ADC RDC

	<p>de convivialité et de marqueurs identitaires (comme les tenues). Ce sont des preuves de légitimité sociale et de solidité. Ces groupements-là auront aussi moins de difficultés en matière de gestion d'éventuels services de prêts et moins de conflits. Ils seront également plus efficaces et plus pérennes.</p> <p>9. Il serait préférable d'accompagner les groupements à renforcer de leurs capacités d'organisation, à partir de leurs propres savoir-faire associatifs, dans un mouvement bottom-up que de défendre des modèles externes (CES, CE, CECI, CAC, AVEC, CVD etc.) en concurrence les uns avec les autres. Compte tenu de ce que sont les groupements (des groupes d'entraide), il y a peu de risques que le résultat soit en contradiction avec les valeurs d'ADC, même si celles-ci pourraient être rappelées dans le processus d'accompagnement. La spécificité de l'approche d'ADC ne serait pas une forme particulière de groupement mais plutôt une méthodologie d'accompagnement.</p>	
2	10. Poursuivre l'effort de compréhension des modes de fonctionnement des groupements de solidarité. Il demeure des zones d'ombre au niveau des modalités de remboursement des prêts, des relations entre travail, assistance et crédits, ou encore des rapports d'échange avec les autorités administratives ou coutumières locales.	ADC
8.	11. L'appui semble encore considéré comme une innovation « externe ». Le niveau d'appropriation des techniques agricoles, par les membres des associations, mériterait d'être mieux suivi. De même, le niveau d'intégration, par les membres et les non-membres, dans leurs espaces productifs personnels, d'espèces animales et végétales diffusées par les OP, mériterait d'être mieux suivie. Il s'agit d'un indicateur central pour mesurer l'impact de l'appui d'ADC sur le long terme.	ADC, OP, groupements
10.	12. Préciser, de façon collégiale, le rôle des animateurs, leurs tâches mensuelles et transversales ainsi que les outils de gestion qu'ils utilisent et les indicateurs qu'ils doivent suivre. Ces derniers pourraient être définis de façon concertée et en nombre raisonnable.	Animateurs, OP, ADC, CN
12.	13. Définir un nombre restreint d'indicateurs de suivi des groupements simples et analytiques. Les groupements devraient être impliqués pour que ces informations puissent être collectées. Les impliquer dans la réflexion quant à « ce qui est important pour suivre la vie d'un groupement », y compris pour eux. Par exemple, le nombre de personnes assistées dans le groupement. Le montant des cotisations d'assistance et d'épargne. Les montants octroyés (mensuellement), par assistance. Comme indicateur plus analytique, le pourcentage de variation dans le temps de ces montants (annuellement) permettrait de suivre l'évolution des groupements. Idem pour les prêts remboursables. Le nombre de membres qui participent aux <i>likelemba</i> de travail (par saison). Idem pour les <i>likelemba</i> monétaires. Les montants de cagnottes. Les OP devraient être formées à l'utilisation de ces indicateurs et bases de données. Les animateurs également.	ADC, OP, CN
13	14. Les outils de gestion internes des groupements : s'inspirer de ce qu'ils font déjà et proposer des améliorations, notamment au niveau du suivi des prêts. Faire jouer le travail en réseau et favoriser l'apprentissage entre les groupements au niveau de l'appui en gestion interne. Ne pas imposer un modèle unique en matière d'outils de gestion interne. Les groupements ont des besoins et des capacités différents.	OP, CN ADC

Rapport final Eval ADC RDC

	15. Favoriser l'apprentissage entre animateurs en matière d'accompagnement à la gestion interne.	
15, 16, 17	16. Définir les objectifs et résultats attendus des formations. Si possible, les mesurer. 17. Réaliser les formations ou « causeries » au sein mêmes des groupements, de façon décentralisée, afin de faire jouer la « normativité » des groupements. Impliquer les animateurs dans ces formations si besoin avec un responsable thématique. 18. Concevoir les contenus de formation à partir d'une analyse des besoins des membres plutôt qu'à partir de contenus « type ».	OP, animateurs
19	19. Des missions conjointes ADC/coordination nationale, sur les territoires couverts par les OP devaient être organisées, y compris auprès des OP éloignées.	ADC, CN
N° de concl.	Recommandations « Efficacité »	Destinataires
1.	20. Si possible, utiliser les suivis de la malnutrition réalisés dans les centres ou les postes de santé pour cibler des villages où la problématique est plus aiguë. Eventuellement aussi, utiliser les mêmes indicateurs pour évaluer l'impact des appuis, sur le long terme.	OP, ADC, CN
6	21. Valoriser les capacités d'autorégulation des systèmes de prêt par les groupements. Eventuellement, faire jouer l'apprentissage entre groupements par l'organisation de rencontres dédiées à cette question. 22. Ne pas interdire les systèmes d'épargne/crédit endogènes, comme les tontines. Au contraire, les valoriser. Encourager la création de tontines adaptées à différentes capacités d'épargne.	OP, CN, ADC
8-9	23. Des appuis spéciaux (en semences par exemple) pourraient être mobilisés lorsque certains territoires connaissent des crises aiguës : troubles politiques, violences, catastrophes naturelles etc. De cette façon, les effets positifs des groupements sur la résilience des populations seraient renforcés. Les associations sont des acteurs importants de la reconstruction à la fois matérielle et psychologique après des troubles violents.	ADC, CN
N° de concl.	Recommandations « Thèmes transversaux »	Destinataires
1-3	24. Genre : veiller à renforcer encore l'approche à partir des réalités vécues par les femmes et dans une perspective favorisant le dialogue, tant avec les femmes qu'avec les hommes, car les groupements fonctionnent de cette manière. Les discussions devront avoir lieu au sein même des groupements plutôt qu'au sièges des OP..	OP, animateurs

Rapport final Eval ADC RDC

	<p>25. Identifier et responsabiliser des « conseillères/conseillers genre », au sein des groupements, parmi leurs membres, éventuellement à partir de la fonction de « conseiller.ère » qui en général, existe déjà. Ces fonctions sont généralement liées au rôle normatif des groupements.</p> <p>26. Réaliser les causeries en matière de genre au sein même des groupements.</p> <p>27. Valoriser les mécanismes d'entraide orientés vers les femmes enceintes, ou venant d'accoucher : <i>likelemba</i> de travail, les dons de biens à vocation domestique ou d'hygiène (savons, huile etc.).</p> <p>28. Encourager les mécanismes d'entraide orientés vers les femmes veuves ou abandonnées.</p> <p>29. Favoriser les causeries éducatives au sein des groupements sur des thématiques qui intéressent généralement les femmes (gestion du ménage, gestion des conflits domestiques, de l'éducation) en invitant les hommes, de façon à les y impliquer.</p> <p>30. Encourager le dialogue intergénérationnel en matière de genre, au sein des groupements.</p>	
5	<p>31. Psychosocial : encourager, soutenir et renforcer la dimension conviviale des groupements : réunions, partages de repas, partage de boissons, chants, tenues. Ce sont des dimensions structurantes du fonctionnement des associations d'Afrique centrale, à partir desquelles les associés construisent confiance et bien-être indispensable à leur implication.</p>	OP, animateurs

6. Bibliographie

- Arnoldussen D., Assenmaker P. Maeyens C. (2013) Etude anthropologique sur les refus et les résistances à la vaccination au Katanga – Unicef C4D.
- Assenmaker P., Arnoldussen D., Romainville M. (2006), « Guide des Associations d'Afrique centrale. L'association, un savoir-faire africain », ULB/GEPAC, Bruxelles, 72 p.
- Assenmaker P., Arnoldussen D., Romainville M. (2007), « Méthode d'appui aux Groupements Associatifs d'Afrique centrale », ULB/GEPAC, Bruxelles, 37 p.
- Assenmaker P., Ouatomba C.M. (2008) Groupements associatifs endogènes et filières de viande de brousse dans le Sud-ouest de la RCA. In : « Gouvernance et environnement en Afrique centrale : le modèle participatif en question » ; Editions du Musée Royal de l'Afrique centrale de Tervuren, éd. Roulet et Assenmaker.
- Avenel C., Construire les politiques sociales avec les personnes accompagnées : la participation en attente d'un modèle d'intervention collective, *Vie sociale*, 2017/3 n° 19, pp. 51-71;URL:<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2017-3-page-51.htm> (06/02/2019).
- Better Evaluation, Introduction sur la théorie de changement <https://www.betterevaluation.org/lt/print/5312>
- Blondiaux L. et Fourniau J-M., Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? *Participations*, De Boeck Supérieur, 2011/1 N° 1, pp. 8-35
- COMMISSION EUROPEENNE - *Méthodologie d'évaluation de l'aide extérieure de la Commission européenne - Bases méthodologiques d'évaluation*, 2006
https://ec.europa.eu/europeaid/guide-methodologique-pour-evaluation_fr
- Davis R. & Dart J. (2005), La technique du changement le plus significatif, Guide d'utilisation, Rick Davis.
- Earl S. Carden F. & Smutylo T. (2002), Manuel de l'animateur de Cartographie des Incidences, CRDI, Ottawa.
- Latouche S. (1998). L'Autre Afrique : Entre don et marché, *Paris*, Albin Michel, 1998, 246 p
- Descroix S et Leloup C., « *Organiser l'évaluation d'une action de développement dans le Sud* », COTA, Bruxelles, 2002
- Descola, P. (2014). Biens de prestige et biens de subsistance : les richesses marchandes et non marchandes. Dans : Conseil économique social et environnemental éd., *Entre richesse et pauvreté: Les Forums du CESE sur le vivre ensemble* (pp. 25-37). Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.cese.2014.01.0025>
- STICS, outil pédagogique en ligne « *Evaluation, mode d'emploi* », 2^e édition 2014
<http://www.stics.be/cms/index.php?page=publications>
- De Gaulejac V., Bonetti O., Fraisse J., « *L'ingénierie sociale* », Syros, Paris, 1995
- F3E/COTA (2014) [Agir pour le changement. Guide méthodologique pour accompagner des processus de changement « complexe » : analyser, planifier, suivre et évaluer](#), F3E/COTA, Paris.
- Guide Barefoot 2 (2011), Pratiques d'apprentissage dans les organisations et pour le Changement Social, PSO, Den Haag.
- Ndione E. «LE DON ET LE RECOURS», ENDA, DAKAR, 1992
- Nelly D., « Innovations et engagement des travailleurs sociaux en faveur du développement du pouvoir d'agir », *Vie sociale*, 2017/3 (n° 19), p. 91-105. DOI : 10.3917/vsoc.173.0091. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2017-3-page-91.htm>
<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2017-3-page-7.htm> (06/02/2019)
- Neu D. (1991) Evaluer : apprécier la qualité pour faciliter la décision – Six notes pour contribuer à l'efficacité des évaluations, GRETE, Document scientifique, n°21, Paris.

Rapport final Eval ADC RDC

- OCDE (2002), Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats, OCDE, Paris.
- PNUD, 2009, Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- Rogers P. (2009), Théorie de changement, Notes méthodologiques/Evaluation d'impact n°2, UNICEF, Florencia.
- Sahlins M. *Âge de pierre, âge d'abondance : L'économie des sociétés primitives* [« Stone Age Economics »], Gallimard, 1976, 420 p.
- Viva Salud (2010), La technique du changement le plus significatif Suivi de la responsabilisation pour le droit à la santé, Third World Relief Fund – Steunfonds Derde Wereld – Fonds de Soutien Tiers-Monde Décembre 2010.
- Espace Régional de Santé Publique Rhône-Alpes, « *L'évaluation en 9 étapes - Document pratique pour l'évaluation des actions santé et social* », 2008

Annexe 1 : Eléments clés des GS de RDC. Comparables avec les autres approches de groupes de solidarité d'ADC

Rubriques		RDC	
Key facts	Name of approach / terminology	Caisses d'épargne et de solidarité	
	Paradigms	Ce sont des réseaux d'entraide extra familiaux	
	Role of groups	le groupe est un réseau de recours et d'intermédiation	
	Main purpose of loans	L'assistance non remboursable : maladie, deuils, éducation. Prêts : activités commerciales, dépenses sociales	
	Interest	10 % mensuels en interne et jusqu'à 30% à l'externe	
	Community impacts	normativité, développement économique, diversification agricole	
	Goals of approaches	amélioration des conditions de vie	
	intended intermediate outcomes of approaches	résilience face aux crises	
		développement économique	
		cohésion sociale et bien être	
	specific intended Outcomes of approaches	secours mutuel, entraide au travail, accès au crédit, conseils et intermédiation sociale	
	Main motivation to join SGs	élargir le cercle des recours possibles au-delà de la famille	
	role of value systems	faire perdurer et étendre les valeurs de solidarité villageoise	
framework of value systems	ancrage profond des valeurs de solidarité et d'entraide extra-lignagère		
Project support	Main contributions by project	semences, alevins, appui conseil en agriculture, gestion interne, formation genre, gestion des conflits	
	Fin. contribution by projects to	meetings	Oui
		trainings	Oui
		transport	Oui

	Provision of targeted training and accompaniment	oui, par les animateurs, chargés de projet et ressources externes	
	Frequency of accompaniment	au minimum mensuel	
Group characteristics	SG composition	socio-economic	oui : métier, activité économique
		ethnic, religion	oui : groupes religieux de base
		geographic	oui : groupes villageois
		Family relations	oui : groupes claniques
		gender	oui : femme, jeunes, etc.
	Target areas	Rural	
	Average No. of members per SG	très variable. De 7 à 100	
	SG formation process	à partir de groupes préexistants	
	Rule setting in SGs	autodéterminé mais, volonté externe de modifier certains fonctionnements	
	Implementation of rules	Consensus	
	Positions in SGs	président, vice, secrétaire, trésorier, conseiller	
	Appointment of position holders	consensus ou élection	
	Key criteria	Compétence	
	Rules for leadership changes available	No	
Records kept written	Variable		
Group activities	Key activities of SGs	assistances, crédits, travail collectif	
	Other activities to reduce losses besides S+C	tontines de travail et d'argent, réunion, élevage, commerce	
	Agricultural activities	project related	travail sur des champs collectif et entraide dans les champs individuels
		Aims	résilience, droit à l'alimentation
	political activities	Types	oui : OLDPI
aims		défense de l'intérêt des agriculteurs	

	psychosocial support activities	Oui
	Common assets besides savings	
Contributions / savings	Amount of contributions by members	assistances : continuations fixes et obligatoire. Epargne volontaire et variable
	Fequency of contributions	Variable
	Type of contribution	monnaie, services, biens
	Storage of savings/contributions	en caisse
	Key rules for savings	permet les crédits
	Link of approach with other S+C or MFI schemes	?
	Other links to S+C or MFI schemes	?
loans / credit	Main purpose of loans/credits	commercial, obligations sociales, agriculture
	Other use of credits	achat de biens de prestige : reconnaissance sociale
	Credits provided for investments	Non
	Decision making for requests	membres et bureau
	Interest rate / repayment fee	10-30%
	Level of failure to repay loans	Inconnu
networks and sustainability	Recruitment of HR from TG	
	Existence of networks of groups	Oui
	Dislvement of groups	peut arriver
	Spliting of savings/kitty	chaque année
	Channel for autonomisation	autopromotion, apprentissage entre groupements
	Achievement of autonomisation	Lorsque les gpts préexistaient, ils étaient déjà autonomes.

Annexe 2 – schéma des groupements de solidarité – Blanchard Ayinza



Annexe 3. Guides d'entretien « groupements »

Questions aux répondants
Depuis quand le groupement existe-t-il ? Qui l'a créé et pourquoi ?
Que signifie son nom ?
Combien y'a-t-il de membres ? Cela évolue-t-il ?
Comment les réunions s'organisent-elles ?
Comment les membres sont-ils intégrés dans le groupement ? Sont-ils choisis ? Cooptés ?
Le nombre de membres indique-t-il quelque chose ?
Ce groupement inclut-il des personnes plus vulnérables ou indigentes ?
Pourquoi certains groupements sont-ils mixtes (hommes/femmes) et d'autres non ?
Le groupement fait-il partie d'un réseau plus large ? Quel est l'intérêt de cette collaboration ? Quels exemples pourrions nous donner ?
Quels services le groupement offre-t-il à ses membres ?
L'entraide entre membre existe-t-elle ?
Comment s'organise-t-elle ? dans quels cas ? A quelles conditions ? Pour quels montants ? Avec quelles limites ?
Comment fonctionnent les emprunts individuels ? Quelles en sont les conditions ? Qui accède à ces emprunts ? Quels en sont les montants moyens ? A quoi servent ces emprunts ? Existe-t-il des difficultés de remboursement ? Sont-elles fréquentes ? Que fait-on dans ces cas-là ? Quel est le point de vue des membres sur ce service ? Faut-il le modifier ? Le supprimer ? Faut-il réguler le niveau d'intérêt ?
Existe-t-il d'autres systèmes d'épargne/crédit dans le quartier/village ? Comment fonctionnent-ils ? Que pensez-vous de ce fonctionnement ? Are members of CES also members of these groups?
L'épargne et le crédit : Comment s'organisent-ils ?
Pour quels montants ? A quelles conditions ? Avec quelles limites ?
Sécurise-t-on les fonds ? Comment ?
Les groupements aident-ils les membres à gérer certains conflits ? Lesquels ? De quelle manière ?
La convivialité/cohésion sociale existe-elle dans le groupement ? Concrètement, comment cela s'organise ? Comment vous sentez-vous dans le groupement ?
S'il faut prendre certaines décisions importantes (comme intégrer un nouveau membre ou aider quelqu'un par exemple) comment fait-on ?
Qui décide quoi ? Les membres ont-ils un certain contrôle sur les décisions ? Peuvent-ils s'exprimer ? Comment ?
Dans quelle mesure les partenaires influencent-ils le fonctionnement des groupements ? Comment ?
Quels appuis ont été réalisés ?
Femmes et vulnérables accèdent-ils aux prêts et autres services des groupements ?
Quels sont les effets concrets des services offerts par les groupements, auprès des membres vulnérables (hommes et femmes) et des autres ?
Quels exemples concrets de ces effets peut-on mobiliser ?

Ce que les groupements offrent comme services à ses membres est-il suffisant ? Aurait-on des exemples ?
Dans le groupement, discute-t-on du rôle des hommes et des femmes dans le couple, dans le travail ou dans l'éducation des enfants par exemple ?
Pourquoi existe-t-il des groupements non mixtes ?
Quelle différence/intérêt par rapport aux groupements mixtes ?
Les femmes peuvent-elles occuper des postes au sein du bureau dirigeant ? Peuvent-elles faire entendre leur voix au sein de l'association ? Influent-elles sur son fonctionnement ? Cela a-t-il évolué avec le temps ?
Quel est le lien entre les groupements et les autorités administratives et coutumières ?
Les activités agricoles collectives fonctionnent-elles ? Produisent-elles des bénéfices ? Lesquels ? Pour qui (hommes, femmes, enfants, toute la famille) ? Quels exemples peut-on mobiliser ?
Quelles grandes difficultés rencontrez-vous dans le groupement ? Auriez vous des exemples ?
A quoi est due la longévité de certains groupements ?

Annexe 4 : Données des groupements : exemple du Sankuru

N°	Associations	date de création / membres/nom/objectifs	Travail collectif	Système pour l'assistance entre membres	Caisse d'épargne/crédit	Organisation des réunions	tontine	appui Parioise St Désiré
1	Tolongosole vadi	A été créé en 2014, à partir de la scission avec un autre groupement, dont le président actuel était membre. Donc il a copié l'idée du groupement initial pour créer celui-ci. Le nom signifie : travaillons ensemble Vadi. 26 membres.	On s'organise de la manière suivante : il y a un champs collectif (prêté par un membre, sans contrepartie) mais le travail collectif se fait alternativement dans les champs de chaque membre, de façon rotative. On a prévu un jour par semaine dans les champs collectif (voir photo) et les autres jours sont réservés au "Likongo", c'est à dire la tontine de travail. Cf. photo fiche de présence et organisation par champs. Il y a donc, comme par ailleurs, alternance entre poursuite collective d'intérêt individuels collectifs. Pour permettre ce travail collectif, le chef peut libérer les membres du salongo, le travail à destination de la collectivité villageoise. On a aussi un grenier voir photo	1000 fc, toutes les deux semaines, le 15 et le 30 de cotisation par membre. Voir photos du cahier de caisse. Les cotisations sont en principe obligatoires mais il apparaît qu'elles ne sont pas si régulières (cf. photo). Lorsque je questionne à ce propos, on explique que la personne qui n'a pas cotisé une semaine devrait cotiser le double la semaine suivante. Ce n'est pas noté. Toujours ce principe de tolérance... Il y a, comme ailleurs, des aides forfaitaires déjà décrites par ailleurs, aussi en biens en cas de deuil, naissance. En cas de naissance, on amène à la parturiante du riz, du fofou, du savon.	Voit photo de la caisse physique Du travail collectif ressort des denrées et de l'argent suite à la vente des produits, localement. Cet argent est mis en caisse. On s'en sert pour : - resemer - financer l'assistance non remboursable - faire des prêts remboursables - acheter des biens manufacturés à redistribuer aux membres (meubles, assiettes, étoffes...). Cela permet d'éviter de vendre les récoltes du ménage pour cela. cf. photo du cahier et notion de "projet" De la cotisation de 1000 fc, on fait aussi des prêts remboursables. Exemple : scolarisation, achat d'assiettes (cf. photo) Suite à de mauvaises expériences, on ne fait plus de prêts aux non membres. le taux est à 10%. Il y a eu et il y a encore parfois des problèmes de	chaque 15 jours. Il y a une cotisation spéciale pour l'occasion. 500 fc/membre. Cf photo. Il y a un ordre du jour qui est défini. Voir photo. On parle du travail collectif, des caisses et des difficultés que rencontrent certains membres. Selon le règlement d'ordre intérieur : - ceux qui parlent mal lors des réunions reçoivent une amende - ceux qui arrivent en retard lors des réunions reçoivent une amende - ceux qui pratiquent l'adultère sont exclus Dimension normative très forte de la régulation des comportements en association. Il y a aussi une dimension identitaire qui se manifeste par le partage de	de travail collectif	apparemment, ils ont reçu des semences du il y a trois ans mais ils ont consommé l'entièreté du résultat plutôt que d'en garder une partie pour les multiplier. Il faudrait comprendre pourquoi. Défaut d'appropriation ? Pourquoi ? Ils en demandent donc encore. En ce qui concerne l'appui en semences par la Parioise, il semble que les projections budgétaires réalisées ont été trop timides. Il n'y a donc pas assez de semences à distribuer. Le système prévu est celui qui consiste à donner des semences aux groupements pour qu'ils en rendent une quantité après récolte. Cela ne s'est pas fait. La Parioise a donc commencé à essayer de produire ses propres semences à partir de sites appelés ?
2	Analonge	signifie : famille Na longe. Ce sont les enfants d'un même ancêtre. Association clanique donc. Toutefois, des membres extérieurs se sont progressivement ajoutés. 66 membres, dont 28 femmes et 38 hommes.	Ils ont essayé de faire de l'élevage. Après culture d'un champs collectif d'arachide, ils ont vendu la récolte et ont acheté du petit bétail avec cela (chèvres). Malheureusement, elles ont été décimées par une épidémie. Il n'en reste que 5. Elles étaient destinées à la vente ou à la consommation en cas de fête. Cette expérience les pousse à aller plutôt vers la pisciculture. Il leur faudrait alors des outils.	cotisation de 1000 fc/membre tous les 15 jours. Obligatoire.	prêts pour les membres et non membres. 20/30% mois. Ex 1 : une membre voulait refaire sa toiture en chaume. Elle a emprunté 20.000 fc. Le mois suivant, elle n'a remis que les intérêts 4000 fc. Le mois suivant, elle a remis 24.000 fc. Elle est satisfaite de ce système. Chaque emprunteur signe une convention. Parfois, lorsqu'il s'agit d'une personne extérieure, le chef de village doit garantir ce prêt. En cas de non remboursement, il usera de son pouvoir. L'intérêt est redistribué aux membres équitablement. Ex 2 : emprunt pour soigner sa fille. Grâce à cela, sa fille est en vie ! Photo du cahier de caisse : apparemment, la majorité des emprunts ne sont pas remboursés. Je constate. On explique alors que lorsqu'on casse la caisse ne fin d'année, les gens s'efforcent de rembourser.		pas abordé	Manque d'outils et alevins
3	Mama Tokimane	2019. Signifie "tenons-nous main dans la main". 33 membres. 10 h, 23 f. Périodicité mensuelle. Le but est de s'entraider, de travailler ensemble pour mieux faire face aux imprévus et obligations de la vie. Avant, on ne faisait que le likelemba de travail dans les champs. Avec l'association, on fait plus de choses ensemble.	travail collectif et rotatif dans les champs des uns et des autres et dans un champs collectif. Ex niéb, arachide, etc. A partir de là, on redistribue une partie aux membres, on garde une partie pour les activités de l'année suivante et on met une partie revendue dans la caisse. Toutefois, on ne peut vérifier ce dernier point par le cahier de caisse.	apparemment, système d'assistance à partir de la caisse collective du groupement. Assistances forfaitaires dans les cas habituels. Assistance en biens également.	Il y a deux caisses, la caisse collective, où les produits de la vente des champs collectifs sont mis et la caisse individuelle. Ils affirment qu'ils ne font plus de prêts individuels remboursables car ils ont eu trop de problèmes et de conflits à cause des non remboursements. lorsqu'un membre empruntait, après on ne le voyait plus aux réunions ni au travail. Cela a été jusqu'en justice. Nous recevons les cahiers de caisse et les cahiers de présence et les prenons en photo. cela ne correspond pas. les cahiers ont probablement été réalisés juste avant notre arrivée. Ils sont bcp plus propres que ceux que nous avons eu à vérifier. A partir de la caisse individuelle des 1000 fc/membre, on organise l'assistance. A partir de l'épargne collective, on achète des biens pour les membres, comme des assiettes. On achète aussi un couple de porcs pour reproduire. Exemple femme 1 : "Ca m'a encouragé. Grâce au don de bétail de l'association, j'ai vendu le cochon, et j'ai pu payer la scolarité de ma fille." Exemple femme 2 : j'ai aussi bénéficié de ce système. J'étais la première bénéficiaire de l'association. Aujourd'hui, ma famille vit avec ça."	alternativement chez chaque membre. Le/la membre qui accueille est également chargée d'organiser le repas. Il n'y a pas de cotisation. Pour intégrer un nouveau membre, on lui explique d'abord les conditions. Il doit accepter. Par exemple, il y a une amende pour les cas suivants : absence au travail, absence aux réunions, injures. L'amende peut être en biens, par exemple la membre devra donner un coq.	de bétail, de repas. Le système qu'ils appliquent est l'achat de bétail pour la reproduction et ensuite distribution aux membres. Lorsqu'une des truies (ils en ont deux) met bas, ils donnent les petits aux membres. Les membres eux-mêmes les reproduisent ou les vendent. A partir de la vente des porcs qu'ils reçoivent, les membres peuvent faire face à diverses dépenses car les porcs se vendent chers : 2/300.000 fc. Lorsqu'une truie met bas, le gardien des porcs en reçoit un également. Si ce système fonctionne, il faut toutefois mentionner que le bétail est fréquemment touché par des épidémies, ce qui fragilise le système.	appui en conseils et démonstrations relatives à l'agriculture. Semis en ligne, espacement. Ils le font dans les champs collectifs mais lorsque je demande si on applique dans les champs individuels, les femmes répondent que c'est trop de travail. Elles ne le font pas. Denis explique alors que le décalage entre les explications et la réplication dans les champs individuels est plus long.

Rapport final Eval ADC RDC

<p>"Emodjo" Réveille-vous !</p>	<p>Existe depuis 2018. Association de femmes, et association urbaine. 30 femmes, 3 hommes. "comme nous sommes ne ville, nous devons nous organiser car il n'y a pas de champs disponibles. Nous faisons donc des champs vivriers dans les parcelles abandonnées de Lodja. Nous demandons la possibilité de le faire aux propriétaires et nous leur payons un loyer". par exemple 20.000 fc/an L'association est efficace puisqu'elles ont commencé à 3 et aujourd'hui, elles sont 30. La Présidente est une femme âgée.</p>	<p>Nous avons donc plusieurs parcelles et à chaque parcelle, il y a un groupe de travail, plus restreint que l'association (6-7 membres).</p>	<p>"Nous avons aussi des cotisations de 500 fc/membre, toutes les deux semaines, à chaque réunion. Avec ces cotisations, nous pouvons aider les membres dans certaines circonstances : deuil dans le ménage, accouchement, maladie. 10.000 fc, et 5000. fc pour les autres circonstances.</p>	<p>Les parcelles cultivées produisent des denrées, essentiellement, des feuilles d'amarante, de manioc, de patate douce, des aubergines, du maïs et piments. Ces denrées sont redistribuées entre les membres pour leur consommation. Cela permet de diversifier les repas et soulager le budget des ménages. On ne fait pas de prêt remboursable. Exemple 1: "moi par exemple, j'ai bénéficié de bonnes choses de l'association. Avant, j'étais toujours en train de demander. C'est une bénédiction d'être dans l'association" Exemple 2: "En tant que jeune, j'ai profité beaucoup. Il y a des conseils appropriés. Vous pouvez vous marier avec un paresseux par exemple. Comment gérer de pareils cas ? Comment aménager sa maison ?" Avez vous des femmes plus en difficulté dans votre groupement ? Oui nous en avons. Nous essayons des les aider avec nos moyens. mais l'aide est minime par rapoort aux besoins".</p>	<p>a la fin de l'année, s'il reste de l'argent en caisse, on casse la caisse et on distribue le reste aux membres. Les hommes ne sont que trois. On les a intégrés pour rassurer les hommes et les intégrer" Il y a des femmes âgées et d'autres plus jeunes. Notamment des femmes pauvres. Le conseil entre membres et au centre de leur raison d'être. On se conseille à propos : - de l'éducation des enfants, - de l'alimentation et de la préparation des repas - du bien-être dans la famille et la gestion des confits - de la gestion du ménage</p>		
<p>Anawomalokoho Résilience</p>	<p>Signifie : le morceau de bois ce qui permet d'attraper une branche lointaine ou encore "avec l'association, tu iras loin". Créée en 2007. 13 membres. 8h0/5fé L'association se situe sur l'axe Lodja Tshumbe, axe qui a été particulièrement touché par événement violents de 2020 qui ont touché le territoire. des maison ont été brûlées, des femmes violées, des hommes chassés. De nombreuses violences ont été perpétrées par des groupes de jeunes armés, manipulés par des élites politiques en conflit. L'association a perdu son capital en caisse et son bétail.</p>	<p>Actuellement, nous faisons des champs collectifs mais nous avons aussi nos champs individuels. Deux fois par semaine, on travail dans les champs de l'association. Les produits des champs sont consommés, gardés pour renouveler et vendus. Photo du champs collectif : plus d'un Ha a été défriché et brûlé. On y mettra du niébé. Les gens aiment beaucoup cela et il y en a peu. On le vendra sans problèmes. On aura besoin de 50 kg pour semer. C'est la coordiation qui les donnera. On pourra récolter jusqu'à 2,5 tonnes. C'est beaucoup de travail mais les bénéfices sont certains.</p>	<p>Il y a eu des violences l'année passée. La maison de certains membres a été brûlée. Nous avons reconstruit pour eux. Nous avons demandé aux femmes d'aller mettre du manioc dans l'eau. Les hommes sont allés couper des stick d'arbres pour reconstruire. Il y a deux caisses : une collective et une individuelle. L'argent du travail collectif va dans la caisse collective. L'argent de l'épargne individuelle (cotisations) va dans la caisse individuelle. La caisse collective permet la progression de l'association. La caisse individuelle permet de faire face aux maladies, deuils etc. Nous avons des cotisations de 1500 fc</p>	<p>"Notre épargne en argent et en bétail a disparu avec les événements. Avant, on cotisait plus au niveau de l'épargne individuelle. On pouvait mettre jusqu'à 5000 fc par personne par réunion. Aujourd'hui, on a diminué à cause de des événements" On prête aussi dans le groupe, sans intérêts. Avec intérêts hors du groupe. Ex 1 (fé) : "Moi je fus membre. J'ai bénéficié d'un couple de lapins. (...) C'est grâce aux lapins que je scolarise mes enfants. Aussi pour la santé des enfants et mon habillement. Avec les événements, on a tout emporté. Mais on va recommencer" Ex 2 (fé) : "Moi j'ai été aidée lorsque j'ai voulu scolariser mon enfant. J'espère que malgré les événements, je serai assidue aux travaux. Tôt ou tard, je bénéficierai encore"</p>	<p>"Il y a aussi une petite cotisation pour l'organisation des réunions. On achète du riz, on donne à celui qui reçoit. On échange, on mange, on s'écoute. C'est très important de pouvoir causer les uns avec les autres (surtout après ce qu'on a vécu)."</p>	<p>de travail collectif</p>	<p>"Nous remercions les animateurs car grâce à eux, on s'est relevés. On a été conseillés. La vie d'une personne illettrée est basée sur la terre. C'est à partir de là que nous pouvons vivre. Il nous a expliqué que des changements sont inévitables et qu'il faut parvenir à dépasser ces événements. (...) s'il n'y avait pas l'association, nous ne serions plus ici. On serait partis."</p>
<p>CVB Kolodjamba Genre et résilience</p>	<p>Communauté ecclésiale vivante Kolodjamba. Association à base religieuse. Toutefois, des personnes d'autres confessions sont aussi incluses. Créée en 2006. 19 membres, 9fé/10 hô. 6 ménages dans l'association. Cette association fonctionnait normalement. Avec des champs, des cotisations. "Malheureusement, les événements ont fait que notre maison a brûlé. La caisse a disparu. Nous n'avons reçu aucun appui mais, malgré cela, nous continuons". Dans l'association, il y a plusieurs femmes plus âgées et des femmes veuves.</p>	<p>"Nous avons fait un champs de maïs. On amène en ce moment dans notre grenier. On travaille deux jours par semaine. On fait aussi le likongo dans les champs individuels"</p>	<p>Cotisation à montant libre, chaque dimanche, lors des réunions. L'aide dépend du problème. La personne vient le soumettre et on décide. Il y a deux système : les aides non remboursables et les prêts remboursables. "Moi je suis veuve. je vois qu'il est important d'être dans l'association pour ne pas être seule. Pour nous les veuves, vous avez un champs, vous êtes fatiguée, vous avez besoin d'aide. C'est là que l'association est utile". A écouter et retranscrire minute 34. Lorsqu'un homme meurt, sa femme doit porter le deuil longtemps. Pendant ce temps, elle subit, de façon quasi rituelle, de multiples brimades : on l'injurie, on la dépouille de ses biens, on lui donne des amendes. Elle est soumise à plusieurs obligations et interdits : ne peut se laver, ne peut changer de vêtements, à peine manger. Doit rester plusieurs jours aux pieds de la dépouille. Sa famille doit "dédommager" la famille du mari par de multiples dons. C'est un moment très difficile pour les femmes. Les associations leur viennent en aide. c'est comme une seconde famille, pour une femmes qui est</p>	<p>prêts remboursables. On casse la caisse au mois de septembre.</p>			

Rapport final Eval ADC RDC

<p>Maman veuves genre et vulnérabilité</p>	<p>créée en 2017. Création de la Présidente par imitation d'un autre groupe du Bandundu. Objectif : s'entraider entre veuves. Les femmes veuves sont seules et cela rend la vie très difficile. La charge qui pèse sur nos épaules est trop lourde "A la mort de mon mari, j'ai toqué sur sa tombe pour lui demander pourquoi nos enfants n'étaient pas scolarisés. Je n'ai pas eu de réponse. On s'est consultées avec mes rivales pour scolariser nos enfants"</p>	<p>"Normalement, ce sont les hommes qui se chargent de l'abattage des arbres. Si vous êtes seule, c'est désormais votre charge. Si votre enfant est malade, c'est à vous seule de le soigner" "Nous faisons des champs collectifs. On a eu du niébé avec la coordination. C'est dans notre grenier (v. Photo). On attend le bon moment pour le vendre. Commentaire du chargé de projet : "C'était un champs école. Elles ont récolté bien plus mais elles y ont goûté et ont partagé avec d'autres groupements du réseau. Donc il ne reste plus beaucoup. Un peu pour semer. Un peu pour vendre". "on a mal géré le produit du champs collectif les années passées. On se partageait les bénéfices. Avec ADC, on va essayer de mieux gérer" "C'est difficile de faire nos champs individuels car nous sommes âgées. Parfois, on part avec l'argent de la caisse et on paie des manoeuvres pour faire le travail". Likelemba des champs individuels. Aides forfaitaires à main levée et aide en nature</p>	<p>"Quand vous perdez un mari, vous devenez "la malheureuse". Celui qui vous valorisait ayant disparu, vous devenez une chose légère. Vous n'avez plus droit à la considération des autres". "Lorsque vous perdez votre mari, ce que vous avez mangé avec lui, vous devez le rembourser" "avant de lever la tête (pendant le deuil), vous devez payer. De chez vous, on vous ravira la clef. POur manger, il faut payer. Pour boire, il faut payer, pour vous habiller, il faut payer. Si vous ne donnez pas une pièce de gibier, vous ne pourrez pas quitter le deuil. C'est une obligation coutumière." L'association peut intervenir pour vous aider, en cotisant, par exemple 1000 fc par tête. Si le montant est minime, on peut voir dans la caisse."</p>	<p><u>Assistance</u> : Ex 1 : "J'ai perdu mon mari. Je suis seule. Le montant qu'on m'a exigé n'est pas atteint. Je n'ai pas le droit de mettre mes chaussures. Je dois réunir ces conditions : une enveloppe et une bête. Cotisation de 1000 fc/membre. "Avec les fruits du futur champs, on va acheter des tasses et des casseroles et payer les manoeuvres. On a voté pour ça !"</p>	<p>Réunions tournantes</p>		<p>pas encore, s ce n'est les animateurs et quelque smembres qui ont assisté à un échange d'expérience et à un atelier sur la gestion des conflits. "On a mal géré les fruits des champs collectifs par le passé. On se partageait directement les bénéfices sans en garder pour l'association. On va essayer de mieux gérer"</p>
<p>Tokanengaandji</p>	<p>36 membres "Aimons nous les uns les autres" "Tels quels, nous existons depuis 2 ans mais avant, on faisait le likelemba d'argent et de travail."</p>	<p>alternativement, une d'entre nous prépare pour les autres. Nos semences, jusqu'à présent. "On a fait du riz. On a récolté. On a vendu et acheté la tenue" Commentaire de charlotte : "Grâce à l'uniforme, elles parlent d'une seule voix"</p>	<p>500 fc/réunion. Assistance forfaitaire. Ex 1 : "Si une femme accouche, elle ne peut pas faire son champs immédiatement après. Donc c'est le rôle de l'association de lui amener de quoi faire à manger pendant cette période" Ex 2 : Notre maison avait brûlé à cause d'un feu de forêt. L'association s'est mobilisée pour nous aider à la reconstruire".</p>	<p>pas de prêts</p>	<p>Uniforme ! Voir photos</p>	<p>oui. 3000 fc par semaine (voir photo). Avec la cagnotte, on achète des biens qu'on donne à un.e membre alternativement. (voir photos)</p>	<p>On a été invitées à 6 pour l'échange d'expérience. On a été accueillies et tout. "Au début, on s'injurait avec nos maris. Avec ADC, on s'entend mieux. On a appris l'importance de la transparence dans le ménage"</p>

Annexe 5

Chronogramme détaillé de la mission en RDC				
Phase	Etape / activité	Durée	Mois	Jour
Kin	Voyage Bruxelles Kinshasa	1 jour	Juillet	me 21
	Entretiens partenaires à Kinshasa test Covid	minimum 2 jours	Juillet	je22/ve23
	Voyage Kinsahsa Kwilu (Masimanimba)	1 jours	Juillet	sa 24
Kwilu	Entretiens équipe + CES Kwilu	5 jours	Juillet	di 25/lu26/ma27/me 28/je29
	Voyage Masimanimba – Kinshasa	1 jours	Juillet	ve 30
Kin	Synthèses, prépa atelier, test covid	2 jours	Juillet	sa 31, di 01
Sankuru	Voyage Kinshasa -Lodja + Entretien partenaires + organisation mission terrain	1 jour	Août	Lun 02
	Entretiens terrain CES Lodja	5 jours	Août	ma 03, me 04, je 05, ve 06, sa 07
	Atelier restitution et élaboration théorie changement	1 jour	Août	Di 08
Kin	Vol Lodja / Kin + test covid	1 jour	Août	Lundi 09
	Kin : restitution Coordination nat	1 jour	Août	Ma 10
	vol Kin BXL	1 jour	Août	Mer 11-jeudi 12

Annexe 6 : compléments d'information au rapport apportés par Blanchard Ayinza

La restitution à chaud des résultats de l'évaluation externe de caisses de solidarité organisée par Fastenopfer a obligé davantage la coordination à se pencher sur le fonctionnement de caisses dans la région du Sankuru.

Durant l'atelier de formation des animateurs et animatrices tout comme lors des visites sur terrain de groupes de solidarité, la caisse a été au centre des échanges avec la coordination pour discuter des défis.

Il a été observé ce qui suit :

La majorité de groupes de solidarité dispose d'une caisse comprenant des épargnes individuelles et un fonds de solidarité, respectivement appelées caisse personnelle et caisse collective par les membres de groupes de solidarité. Dans la langue Otetela il s'agit respectivement de « oshete wa domba » pour les épargnes personnelles et de « Oshete wa sambo » pour la caisse collective ou de solidarité.

Dans les projets du CDKN et Caritas Kole, les épargnes individuelles sont principalement constituées par les cotisations hebdomadaires de chaque membre tandis que le fonds de solidarité dans chaque caisse est constitué à partir des revenus collectifs non redistribués. Le fonds de solidarité sert à la fois à l'assistance aux membres en cas de difficultés, au financement de projets collectifs ainsi qu'au prêt remboursable.

Le montant de la cotisation dans le projet Caritas Kole est de 500 CDF pour l'épargne individuelle et 1000 CDF pour le fonds de solidarité. Le prêt est accordé à un taux de 4% pour une durée d'un mois.

Dans le projet CDKN, le montant de la cotisation pour l'épargne individuelle est facultatif tandis que qu'il est de 500 CDF pour le fonds de solidarité. Le prêt est accordé à un taux de 1%

La garantie de remboursement d'un prêt dans les groupes de solidarité du projet du CDKN est assurée par l'obligation pour tout membre de détenir un minimum obligatoire pour son épargne individuelle. Ce minimum permet d'assurer le remboursement même partiel du prêt en cas de difficulté de remboursement par un membre.

Dans le projet du CDKN, les groupes de solidarité organisent mensuellement en plus des épargnes individuelles et du fonds de solidarité, la ristourne ou la tontine entre groupes de solidarité à partir d'un fonds destiné à la ristourne dans chaque groupe et qui est constitué à partir des cotisations spéciales ou des revenus tirés de la vente des réserves de semences par chaque groupe.

Dans les projets de Saint Désiré et Sainte Marie, les épargnes individuelles sont constituées à partir des revenus collectifs redistribués à chaque membre tandis que le fonds de solidarité destiné à l'assistance sociale est constitué à partir des cotisations ponctuelles selon les besoins. Une partie de revenus collectifs non redistribués est destinée à la constitution d'une réserve destinée au financement des projets sociaux du groupe. Des prêts sont parfois accordés à partir des épargnes individuelles ou de la réserve destinée au financement des projets sociaux. Certains groupes de solidarité à cause des difficultés de remboursement ne pratiquent plus le prêt tandis que d'autres le font de manière limitée.

Dans tous les projets, les revenus collectifs sont issus de la vente d'une partie de la production collective (produits agro-alimentaires des champs collectifs, poissons des étangs collectifs, bétails des élevages collectifs).

En général, la production collective agricole d'un groupe de solidarité est répartie en trois parties. Il s'agit de la consommation, de la vente et de la réserve pour semences.

Contrairement au principe de la caisse d'épargne et de solidarité qui voudrait que les revenus de cette dernière proviennent principalement de la vente des produits de champs collectifs, il a été observé une évolution vers les cotisations hebdomadaires ou mensuelles par les membres pour constituer soit des épargnes individuelles soit encore les fonds de solidarité.

Comme en 2020, les discussions avec les membres de groupes de solidarité, les animateurs et animatrices ainsi que les responsables de projets sur cette tendance pour les cotisations ont fait apparaître encore une fois de plus un des facteurs à la base.

Il s'agit de l'inadéquation entre d'un côté la récurrence des problèmes et des besoins en fonds et de l'autre côté la saisonnalité de la production agricole ainsi que des revenus issus de la vente des produits agricoles. Le recours aux cotisations permet ainsi de combler ce gap.

Il s'agit aussi d'amener les membres à faire bon usage des revenus familiaux en s'efforçant de constituer des épargnes personnelles pour leur développement socio-économique.

Toutefois, une diversification de la production collective agricole avec des cultures à court cycle de production comme les légumes pourrait compenser les cotisations. Le manque de semences pour les légumes est une contrainte.

Les évolutions observées du modèle caisse d'épargne et de solidarité préconisée par la coordination à la suite de l'étude réalisée par le coordinateur du PP en 2016 sont valables. Les épargnes individuelles et le fonds de solidarité sont présents comme composantes d'une caisse d'épargne et de solidarité.

Il semble que selon l'occurrence des besoins en assistance, le fonds de solidarité est constitué soit par des cotisations en cas d'occurrence élevée et pour un coût relativement faible soit par des revenus collectifs issus d'activités collectives de production en cas d'occurrence faible et pour un coût élevé.

Le non remboursement dans le délai des prêts remboursables d'un certain montant dans certains groupes de solidarité ainsi que la faible capacité financière des caisses constituent des défis.

Malgré ces défis, les caisses de solidarité permettent aux membres des groupes de solidarité d'assurer la prise en charge de la scolarité et des soins médicaux, de se doter des outils aratoires, des équipements domestiques familiaux tels la vaisselle et le mobilier ainsi que de réaliser quelques investissements dans la pisciculture et l'élevage de caprins ou de volailles en dépit de la peste aviaire.

(Extrait du rapport de mission de la coordination au Sankuru en septembre 2021)

Des échanges sur le fonctionnement de caisses ont été réalisés dans les villages banda et Misangi dans la région de Banda ; Sik-sik et Mangala sembo dans la région de Mwilambongo ; dans le village Kizefo ainsi qu'avec les équipes de projet du CEPAL et de l'ASDR-KL dans la région de Masimanimba.

De manière générale, la préoccupation pour l'équipe de coordination était celle de savoir la raison d'être du crédit dans un système d'épargne et solidarité au regard des résultats issus du monitoring semestriel 2020 du PP.

De manière particulière, il s'agissait de comprendre et de différencier les différentes organisations financières mis en place par le CEPAL.

Il est ressorti de ces échanges ce qui suit :

A l'ADRI, la majorité de groupes de solidarité font usage des caisses d'épargne et crédit, avec un taux élevé de 10% en un ou deux mois en dépit de la recommandation faite de passer de la caisse de solidarité (comprenant épargne collective et prêt remboursable) à la caisse d'épargne et de solidarité (comprenant épargne individuelle et assistance financière).

Le modèle de la caisse d'épargne et de solidarité connaît un niveau d'application relativement généralisée au CDRM quoique la contamination du modèle AVEC (Association villageoise d'épargne et crédit) soit présente.

AU CEPAL, il existe une pyramide d'organisations et de caisses.

A la base de la pyramide se trouve le groupe de solidarité avec comme fonctions la production collective, l'appui à la production familiale à travers la mise en œuvre du système solidaire de production, l'épargne collective et la solidarité.

Au milieu de la pyramide figure l'association villageoise d'épargne et crédit, AVEC en sigle, ayant comme fonctions ou services l'épargne collective à travers les cotisations des individus membres et le prêt remboursable au taux de 5% en 90 jours (avant il était au taux de 10% en 30 jours). Il s'agit d'un modèle venu d'Amérique latine et vulgarisé en RDC à travers les Caritas Diocésaines via le projet « vas-y fille » visant la promotion de l'accès à l'éducation pour la jeune fille en milieu rural.

En effet, au sein de l'AVEC, les membres cotisent régulièrement sur une base hebdomadaire pour constituer une épargne collective. Cette dernière sert à accorder des prêts remboursables avec un taux d'intérêt aux membres dans les besoins divers. A la fin de l'année, les intérêts générés sont répartis entre les membres proportionnellement à leurs souscriptions et les sommes épargnées sont restituées mettant ainsi fin à un cycle d'épargne et crédit qui reprendra l'année suivante sur une base volontaire.

A la différence de la caisse d'épargne et de solidarité qui a un lien avec la sécurité alimentaire des membres du groupe de solidarité, l'AVEC n'a aucun lien car elle ne vise pas la sécurité alimentaire mais plutôt la lutte contre la pauvreté et la satisfaction des besoins non alimentaires.

Rapport final Eval ADC RDC

Le modèle AVEC fait du sens aux yeux de beaucoup de membres de groupes de solidarité qui y sont également affiliés dans la mesure où il permet de lutter contre la thésaurisation pure et simple qui est présente dans le modèle de la caisse d'épargne et de solidarité. En plus, le rythme de croissance des fonds dans le modèle AVEC semble être rapide grâce aux intérêts générés par les prêts remboursables et aussi grâce aux cotisations régulières sur une fréquence hebdomadaire. Dans le modèle de la caisse d'épargne et de solidarité par contre, l'approvisionnement de la caisse est lié à la production collective qui elle est saisonnière.

Au sommet de la pyramide se trouve le réseau de groupe de solidarité disposant d'une caisse d'épargne destiné au financement de projets sociaux ou économiques pour les groupes de solidarité. Ces derniers en sont membres tandis que leurs membres en sont exclus.

La discussion avec le CEPAL sur la pertinence de l'AVEC a montré que cette dernière est simplement une petite institution informelle de microfinance, faisant parfois concurrence au groupe de solidarité dans lequel la caisse ne vise pas à fructifier les fonds de membres mais à constituer un rempart contre l'insécurité alimentaire en limitant la vente excessive des aliments.

En effet, dans les zones rurales du PP, la circulation de la monnaie est très réduite et l'expérience passée a montré que les prêts remboursables sont difficiles car le taux de non remboursement est élevé. Il n'est donc pas raisonnable d'encourager un système financier qui favorise l'endettement des personnes pauvres.

Il a été recommandé au CEPAL d'arrêter d'investir dans le modèle AVEC qui paraît adapté pour les personnes pauvres en milieu urbain et opérant dans le petit commerce.

(Extrait du rapport de mission de la coordination au kwilu en septembre 2020)